

Les Lettres du Collectif **NEMO**

Informations sur un projet dévastateur :

L'implantation de plusieurs complexes éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin, au cœur de deux zones Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne : **c'est l'intégralité du littoral Charentais qui est en danger !**



Crédit photo Energiesdelamer.eu

Les Lettres du Collectif NEMO

Introduction de Dominique CHEVILLON

N°1 - Nous vous alertons !

N°2 - En quoi consiste un parc éolien en mer et que sous-tend sa réalisation ?

N°3 - Trois phases : Construction, Exploitation, Démantèlement des parcs

N° 4 - Les manipulations de l'État pour installer des parcs éoliens industriels en zone Natura 2000, en plein Parc Naturel Marin

N° 5 - Vers la destruction d'une zone côtière et marine reconnue unique en Europe ?

N° 6 - Quelles quantités d'électricité un parc éolien en mer de 1GW de puissance à Oléron produirait-il ? Quel en serait le coût pour la collectivité ?

N° 7 - La Pêche menacée de disparition par l'éolien industriel marin d'Oléron.

N° 8 - La France et l'éolien : droits et démocratie bafoués ?

N° 9 - Réunions « Grand public » du débat public : un échec total malgré les recommandations de la CNDP

N° 10 - L'industrialisation éolienne de la mer et des paysages marins : Une atteinte grave aux valeurs paysagères patrimoniales, artistiques, mémorielles, touristiques, culturelles de la Charente-Maritime.

N° 11 - Synthèse des informations sur un projet dévastateur

Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

A l'origine du Collectif en 2016, des associations de défense de l'environnement qui, tout en étant favorables à un déploiement des énergies renouvelables, s'opposent à leur implantation dans des zones où elles détruisent manifestement l'environnement et la biodiversité, et contestent pour cette raison la localisation envisagée pour cette centrale éolienne, au cœur d'une Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux et au cœur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais.

Depuis la réactualisation du projet fin 2020, notre collectif, apolitique, rassemble des associations, des communes, des organisations, des activités, des personnalités, des élus, des parlementaires qui sont contre ces parcs éoliens industriels marins prévus au large d'Oléron et leur extension au nord sur les côtes Rétaises et Vendéennes....

Le collectif NEMO est ouvert à toute association, collectivité, organisation et à toute personne qui est convaincue pour une raison ou une autre, qu'elle soit environnementale ou économique, que l'installation d'éoliennes en mer dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis Charentais et dans des zones Natura 2000 n'a pas lieu d'être.

INTRODUCTION

Le collectif NEMO (Non à l’Eolien Marin à Oléron et à son extension) a le plaisir de publier à votre intention ce recueil des **LETTRES DE NEMO**.

Au fil de l’année 2021 et jusqu’en janvier 2022, elles ont rythmé les péripéties des projets de zones éoliennes industrielles offshores en face de la Charente-Maritime, révélés le 14 décembre 2020 au Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique, **sans annonce préparatoire et surtout sans consultation et concertation des acteurs du territoire charentais**.

Passé le choc de la confirmation par le Premier Ministre Jean Castex le 22 janvier 2021 au Comité Interministériel du Havre de « la création d’un parc d’éoliennes marines d’une ampleur considérable au large d’Oléron », notre collectif NEMO, né fort opportunément en 2016 des inquiétudes d’une première zone éolienne au sud-ouest d’Oléron, abandonnée puis relancée deux fois par l’État (2015 et 2017) n’est pas resté les bras croisés.

Il a aussitôt structuré 4 secteurs directement impactés par le projet, à savoir, **Oléron, Ré, Royan-Presqu’île d’Arvert, Aunis-agglomération de La Rochelle**, chacun d’entre eux ayant ses propres représentants en lien direct avec les élus et représentations des organisations socio-professionnelles du territoire, pour organiser des conférences, des réunions d’informations et différentes manifestations dans le but de communiquer sur les menaces réelles et sérieuses de ces gigantesques complexes industriels éoliens pour notre Département de Charente Maritime.

1) ONZE LETTRES écrites par le Collectif NEMO

Elles ont participé fondamentalement à la crédibilité et à l’efficacité de notre collectif grâce aux compétences multidimensionnelles de ses représentants dans les domaines aussi variés que la biologie marine, les technologies industrielles, les industries de cycles longs, les énergies, l’aménagement du territoire, la pêche professionnelle, le nautisme, les écosystèmes littoraux, le tourisme, etc...

Et ainsi pas à pas, grâce aussi à la désinformation, aux manipulations, aux mensonges des lobbies de l’industrie éolienne, et de leurs serviteurs zélés (voir notamment les mensonges sur les récifs artificiels – cahier d’acteurs n° 39 - www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-03/ENA-CA-39-Re-Nature-Environnement.pdf), grâce aussi, nous le regrettons, aux très graves « insuffisances » de l’État qui osait dire qu’il y avait consensus sur les projets, les citoyens et les acteurs du territoire ont nourri et tissé leur conviction et leur volonté de rejeter massivement ces projets dévastateurs. Ces lettres constituent 11 dossiers solides et argumentés sur ce que sont réellement ces zones industrielles d’éoliennes en mer avec leurs scories, leurs pollutions, les modifications physiques profondes du milieu marin, les enjeux pour la pêche, pour les écosystèmes, la biodiversité, l’incohérence du calendrier du débat public (voir lettre n° 9), les manipulations et le changement de doctrine de l’État.

2) Le débat public du 30 Septembre 2021 au 28 février 2022.

Rendons hommage au Président de la Commission Particulière du Débat Public, Francis Beaucire, qui a écouté chacun des acteurs avec intérêt. Il a réussi à comprendre les raisons réelles et profondes de la confrontation, et de l’échec cuisant de l’État dans la présentation et « la vente » de ses projets industriels en mer. Il faut dire que demander aux citoyens de se prononcer pour ou contre des zones industrielles sans en connaître la taille, les incidences environnementales et socio-économiques, est d’une incohérence totale.

Le point 2 du rapport du débat public intitulé, « **La défiance alimentée par les atermoiements de l’État** » est suffisamment évocateur.

C’est une des raisons qui a poussé la Commission Particulière du Débat Public à ne pas rechercher un consensus impossible.

Le Point 4 du même rapport caractérise le marché de dupes proposé par l’État aux citoyens : c’est bien « **le choix de la zone préférentielle d’implantation qui est vécu comme un casus belli** » tant était symbolique cette zone protégée reconnue par la France et l’Europe à travers 7 Réserves Naturelles Nationales, des Zones Natura 2000 (OISEAUX et HABITATS), et un Parc Naturel Marin, tout ceci fondé entre autres sur l’un des tracés migratoires intercontinentaux entre l’Afrique et les continents nord-américain et nord européen, d’importance mondiale. Et de la même façon une zone essentielle à la pêche professionnelle évaluée à 10 000 emplois !

Ce qui alimente à l'évidence le point 5 du rapport « ***Des controverses sur la compatibilité de l'éolien avec cet espace maritime : éviter le parc naturel marin : une question de droit ...et de principe , pas d'études d'impact ou comment faire les choses à l'envers pour débattre ! La loi ESSOC en question ?*** »

On voit bien au travers de ces extraits, somme toute « assez policiés » du rapport de la Commission Particulière du Débat Public, **sa perplexité sur le choix par l'État d'une telle localisation**. Pour beaucoup il a été motivé simplement par une allégeance coupable aux industriels qui ont choisi les lieux les plus favorables à leurs intérêts. C'est proprement scandaleux, car l'État sait que « **c'est bien le pire endroit de la côte atlantique en termes d'enjeux environnementaux et socio-économiques** » comme l'a dénoncé NEMO à de multiples reprises.

3) ET MAINTENANT ?

La décision de l'État de poursuivre ou non les projets éoliens au large d'Oléron, doit théoriquement tomber avant le 28 juillet prochain : **Le gouvernement saura t'il reconnaître leur inadéquation, leur incohérence ? Le rejet massif des citoyens, des socio-professionnels, des élus, des collectivités territoriales, dont le Conseil Départemental de Charente-Maritime, complètement court-circuitées ? La démocratie locale sera-t-elle bafouée une fois de plus ? Les lobbies avantagés ?**

Rien n'est moins sûr !

En attendant la liste des personnes opposées à ces projets est longue, voir en 4^{ème} de couverture .

Et le contentieux se prépare, ardemment pensé par des acteurs qui ont du souffle, de l'expérience, et une détermination sans faille.

La conjoncture internationale actuelle confirme et accentue tristement les gouffres économiques et financiers sans fond que sont ces projets....

Ils succèdent à l'imprévision et l'incurie des gouvernements successifs en matière d'énergie (faillite d'Areva, réouverture des centrales à charbon, à gaz, et réimportation de pétrole ...). Pour sauver le climat ?

Nous sommes forts, rassemblés. Citoyens, élus de tous bords, associations de protection de la Nature, pêcheurs, socio-professionnels, chasseurs, animateurs de loisirs marins, nous allons lutter pied à pied pour la défense de notre belle Charente Maritime...

Je remercie tout particulièrement les membres du Comité de Pilotage de NEMO, avec une mention particulière à notre coordonnatrice Monique Hyvernaud, les publications « A la Hune » pour leurs éditions de Ré, Royan-Marennes-Oléron et La Rochelle, ainsi que tous les citoyens très nombreux qui nous soutiennent vigoureusement, sans lesquels nous n'aurions pu faire le job !

Pour le Comité de pilotage du collectif NEMO

Dominique Chevillon

Le 19 juillet 2022

Les Membres du Comité de Pilotage de NEMO :

Adrien SOISMIER	Gérard FRIGAUX	Monique CHERUETTE
Alain DAUBIGNE	Jacques BOULMER	Monique HYVERNAUD
Bernard CROZON	Catherine NORMANDIN	Nicolas SINODINOS
Bernard DURAND	Jacques MAILLARD	Philippe de LONGVILLIERS
Bruno TOISON	Johnny WAHL	Philippe FAVREAU
Marie-Christine HIVA	Laurent DUFAU	Pierre FRUSTIER
Claire DUFAU	Loïc ARTRU	Pierrick MARION
Claude RIEG	Marie-Dominique MONBRUN	Sophie HUBERSON
Dominique CHEVILLON	Catherine LAINE	Pierre RIVAUD



La lettre de NEMO

Information sur
un projet
dévastateur



N°1 Nous vous alertons !

Mesdames, Messieurs les Maires de Dolus-d'Oléron, La Brée-Les-Bains, Le Château-d'Oléron, Le Grand-Village-Plage, Saint-Denis-d'Oléron, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint Trojan-Les-Bains,

Chères et chers élus du territoire insulaire,

Vous croyez à l'éternelle beauté d'une île qui fait rêver tant de visiteurs d'un jour, d'une semaine, ses résidents permanents comme ses résidents secondaires...

Une île où quelle que soit la portée du regard, l'immense beauté changeante des paysages marins nous surprend encore.

Une île où l'on revient toujours. Une île où il fait si bon vivre ! L'île d'Oléron est effectivement considérée comme un des joyaux de la Charente-Maritime,

Confiants dans la préservation unique et durable de ses paysages, de ses activités traditionnelles de pêche, d'ostréiculture, de viticulture, d'artisanat et de métiers divers, eux qui font la richesse touristique insulaire dont vous assurez depuis de nombreuses années la promotion, vous n'aviez pas imaginé et vu venir le **gigantesque projet destructeur**.

Le projet de parc éolien offshore et ses mâts clignotants concernait jusqu'il y a peu de temps, un espace marin de quelques dizaines de KM2, au Sud-ouest de l'île d'Oléron !

Et puis en fin d'année 2020, les masques sont tombés et ont révélé l'annonce d'un programme orchestré par l'Etat et les lobbies puissants des Énergies dites Renouvelables.

Le très controversé parc éolien offshore d'Oléron QUI N'A JAMAIS FAIT L'OBJET D'UNE CONCERTATION, d'une centaine de 100 Km2 pour une soixantaine de mâts, envisagé en 2015 au mépris des zones marines protégées (et refusé par deux préfets et le Directeur des Aires Marines Protégées de l'époque) est devenu fin d'année 2020 UN PARC DE 300 KM2 annoncé par le premier Ministre Jean Castex. Soit presque deux fois la surface de l'île d'Oléron .

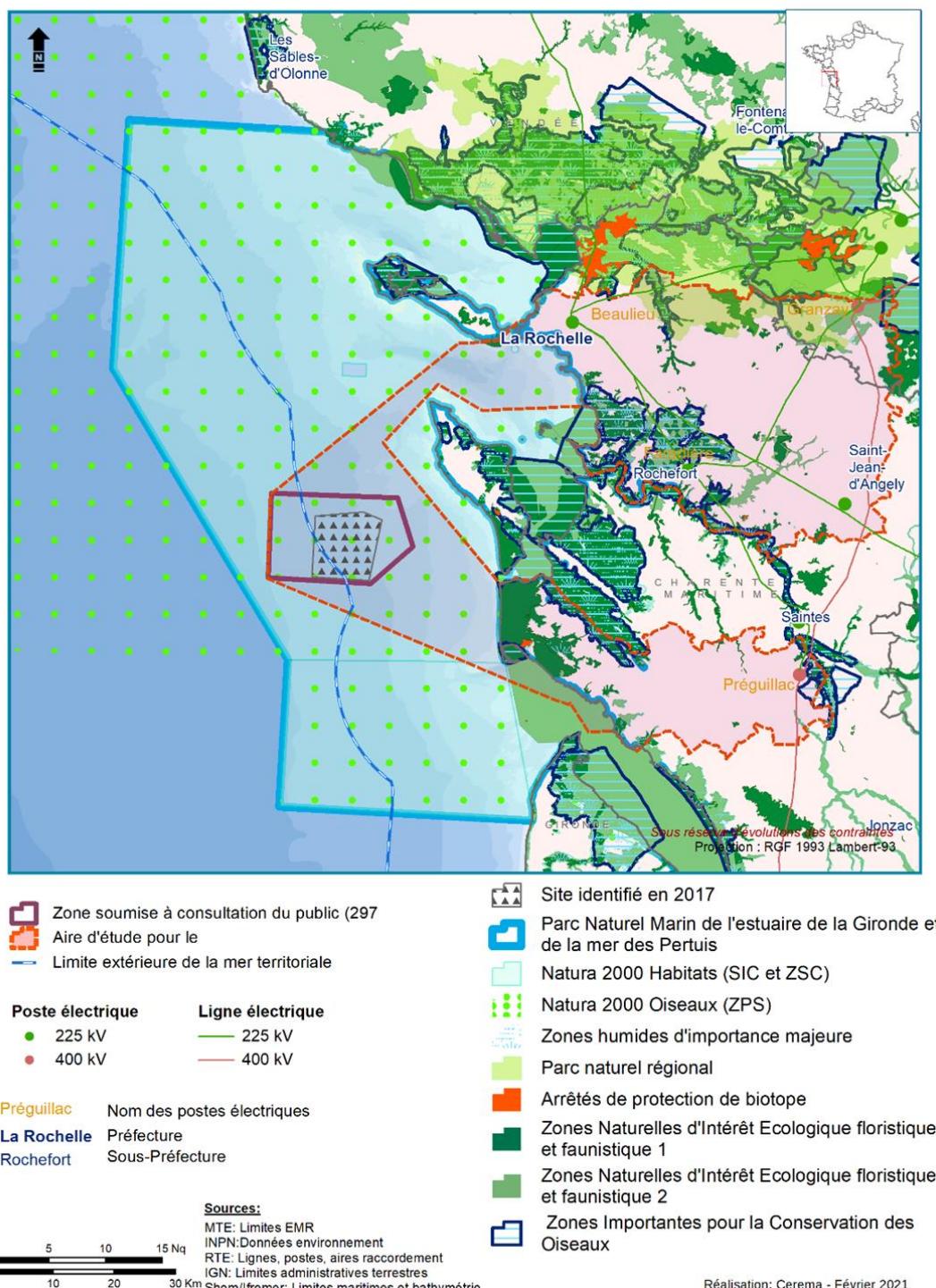
IL CACHE UNE RÉALITÉ BIEN PLUS GRAVE ENCORE !

Regardez ci-après, les deux cartes produites par l'Etat dans ses documents officiels du Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique, le 14 Décembre 2020 et par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) plus récemment.

Carte 1 : Projet initial (100 km²), intégré maintenant dans une zone de 300 Km² annoncée successivement en séance du 14 décembre 2020 comme un projet qui faisait consensus, ALORS QU'AUCUNE CONCERTATION N'A EU LIEU SUR CE PROJET, puis dans l'instant suivant comme un NOUVEAU PROJET par la Préfète de Région. Il n'épargnait pas Oléron et ses espaces marins.

Eolien en mer - Sud Atlantique

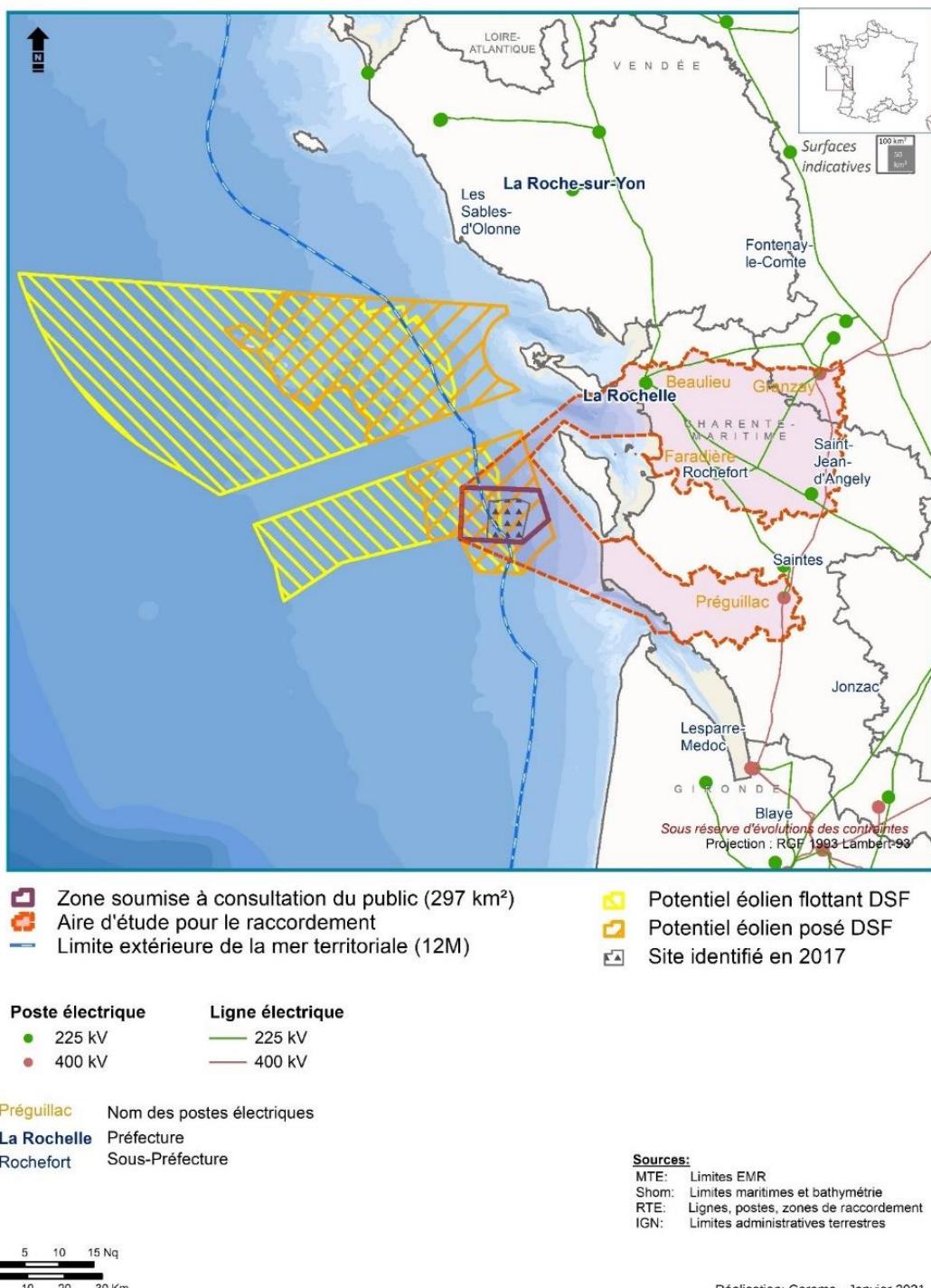
Zone soumise à consultation du public et aire d'étude pour le raccordement



Carte 2 : Projets actuels, STUPÉFACTION : la zone réservée aux futurs parcs offshore prévue couvre désormais PLUSIEURS MILLIERS DE Km². La zone prévue pour l'installation de plusieurs parcs éoliens flottants ou posés est LA ZONE HACHURÉE EN JAUNE, partagée en deux par le couloir maritime d'accès au Port de La Rochelle. Vous noterez les options de raccordement des lignes électriques très haute tension des parcs à terre au nombre de 3 dont l'une passe au ras de Chassiron, traverse le pertuis d'Antioche, pour aller au Port de La Rochelle...

Eolien en mer - Sud Atlantique

Zone soumise à consultation du public et aire d'étude pour le raccordement



Cette novation révèle la réalité d'un futur proche, « une grappe » de parcs éoliens qui vont s'étaler tout le long de la côte oléronaise, rétaise et vendéenne jusqu'aux Sables d'Olonne.

Pour occuper toute la côte ouest de Charente Maritime et de Vendée, PLUSIEURS CENTAINES DE GRANDS MATS CLIGNOTANTS hauts de 220 mètres et plus encore...Une belle barrière lumineuse de plusieurs dizaines de kilomètres qui éclairera à l'Ouest le soleil couchant.

C'est le Projet tissé patiemment par l'Etat et les lobbies. Un petit projet soutenu au départ par quelques élus qui est devenu un projet monstre, celui d'une immense barrière longue de 200 KM, large de plusieurs dizaines de KM, clignotante la nuit et peut être le jour,

Le Compte-rendu du Comité Maritime de Façade du 14 décembre 2020, confirme complètement ce projet de PLUS GRAND PARC ÉOLIEN D'EUROPE.

En attendant nous vous livrons quelques morceaux choisis attestant de la triste réalité des manœuvres de l'Etat :

→ Mr le Préfet Maritime p. 4 du compte rendu : « l'Union européenne élabore en ce moment, un projet de stratégie pour les énergies marines qui vise à augmenter de manière significative leurs capacités à l'horizon 2050. »

→ Mr Jacques Regad, directeur adjoint de la DREAL Nouvelle Aquitaine p. 5 du CR : "3- Proposition de MACRO-ZONE POUR LA CONSULTATION DU PUBLIC. Des zones de potentiel technique éolien en mer (posé et flottant) sur la façade Sud-Atlantique ont été définies en 2019 :

- 1- une macro-zone à potentiel éolien posé, bathymétrie jusqu'à environ 50 m;
- 2- une macro-zone potentiel éolien flottant, plus grande et plus éloignée des côtes qui recoupe la macro-zone éolienne posée.

La concertation qui sera conduite portera sur des secteurs inclus dans ces périmètres.

LE CALENDRIER est le suivant : saisine fin 2020 de la commission nationale de débat public afin de :

- de définir une première zone pour un parc posé, d'une puissance comprise entre 500 et 1 GW
- d'identifier une seconde zone pour une extension en posé, d'une puissance allant jusqu'à 1 GW avec raccordement électrique mutualisé avec le premier parc."
-

→ Mr Hervé Goasguen, DIRM SA p. 7 du CR : « La consultation portera sur une zone beaucoup plus large »

→ Mme la Préfète Fabienne Buccio p. 7 du CR : confirme que « la nouvelle zone retenue dans le cadre du débat public sera la plus large possible »

→ Mme la Préfète p. 8 : « il pourra être envisagé un ou des projets posés et ou flottants, sans en connaître déjà le nombre. »

Les intentions sont donc clairement affichées.

Le Barnum de l'éolien terrestre en Charente Maritime sera complété par le Barnum de l'éolien marin.

Ce projet gigantesque aura des conséquences importantes :

- Destruction des paysages marins. Dégradation de l'impact visuel affectant les plus belles plages de la façade ouest de l'île d'Oléron !
- Destruction de notre imaginaire et de notre culture de la mer,

- Destruction des milieux marins d'intérêt communautaire (Natura 2000, Parc Naturel Marin, ZPS, ZSC...),
- Suppression de zones de pêche en plein Brexit alors que le port de pêche de la Cotinière fait l'objet d'investissements publiques extrêmement importants (plus de 60 millions d'euros) et qu'Oléron est fière et forte de sa pêche porteuse d'emplois, de toute une filière, de ses marins !
- Suppression d'immenses zones de navigation pour la plaisance,
- Risques augmentés de pollutions et de naufrages dans ce parc industriel gigantesque.

EN RÉSUMÉ, DESTRUCTIONS OU GRAVES ALTÉRATIONS DES VRAIES SOURCES DE VALEURS QUI FONT NOTRE HISTOIRE, NOTRE ECONOMIE ET NOTRE QUALITÉ DE VIE DEPUIS 50 ANS, ET NOS ACTIVITÉS TOURISTIQUES, FER DE LANCE DE NOTRE ECONOMIE LITTORALE.

Quels bénéfices à mettre en face de cette situation désastreuse ? De l'électricité que nous avons depuis plus de 100 ans, (il faut le dire à notre Premier ministre qui veut produire 2 fois la consommation d'électricité de Charente Maritime) ? Pour quoi faire alors que la France est le 1 er ou 2ème exportateur net d'électricité ? Des poignées de cerises (taxes) pour les communes littorales ? « Ne vendons pas notre âme au diable » pour des compensations financières versées par le futur acteur industriel grand gagnant de ce funeste projet.

De futurs emplois rêvés ?

Mieux vaut préférer les vrais emplois des activités réelles !

Permettez-nous ce clin d'œil :

Pas sûr que ça plaise aux deux mouettes emblèmes de la Charente Maritime qui symbolisent la réussite Terre et Mer deuxième département touristique de France !



Mesdames les Maires, Messieurs les Maires, Mesdames et messieurs les élus de nos communes, puisse cette information nourrir votre conviction sur ce projet dévastateur et votre regret d'avoir introduit « le loup dans la bergerie », car manifestement, vous avez été trompés par omission sur l'évolution de la dimension de ce projet de parc éolien.

Le développement de ces parcs industriels gigantesques au large de nos côtes est un mauvais coup porté à notre image, à la beauté de notre île, et de son économie tant ces industries polluantes et destructrices des paysages et écosystèmes dans tous les sens du terme, vont à l'encontre de tout ce qui a fait notre histoire, nos activités, notre qualité de vie !

5

Si nous prenons la parole aujourd'hui et demain sur ces projets dénués de sens, c'est dans le strict intérêt général, sans ambitions personnelles sinon de servir notre territoire

Nous espérons simplement vous avoir informé des menaces qui se profilent devant nous.
Et que nous devons absolument éviter !

Merci de votre attention.

A Saint-Pierre d'Oléron, le 06 avril 2021

LE COLLECTIF OLERONAIS CONTRE LES PARCS EOLIENS MARINS :

-Claude BAUMAS	- Lionel BAUMAS	-Nathalie BOGARD
-Jacqueline DAGONNEAU	-Alain DAUBIGNE	-Nicole de COURTEVILLE
-Michèle DELATTRE	-Catherine DOLCEROCCA	-Claire DUFAU
-Pierre FRUSTIER	-Jacques GAUTRIAUD	-Dominique JAMMET
-Francis MECHIN	-Alec MEYFARTH	



PS CECI EST LA LETTRE D'INFORMATION N°1, D'AUTRES SUIVRONT DECRIVANT LES EFFETS TRES NEGATIFS DE CE PROJET EOLIEN OFFSHORE SUR LES COTES CHARENTAISES ET VENDEENNES.



La lettre de NEMO

Information sur un projet dévastateur

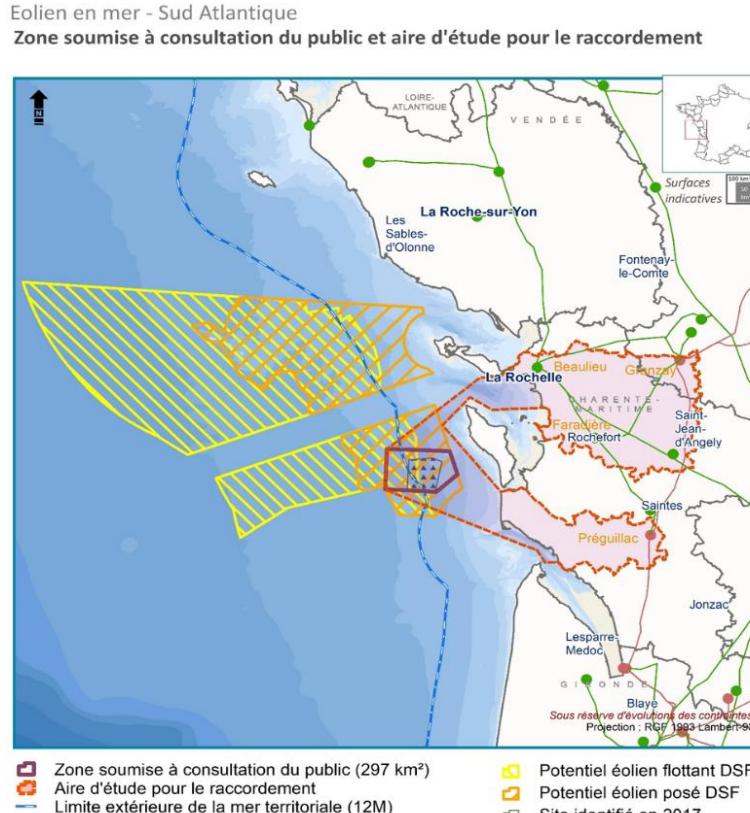
N°2 En quoi consiste un parc éolien en mer et que sous-tend sa réalisation ?

Les éoliennes font presque toujours l'objet d'une publicité flatteuse. On ne montre jamais ce qu'il en est vraiment des éoliennes, et des travaux, de surface ou souterrains, nécessaires à la mise en place des parcs éoliens. La plus grande partie de la population française vit en ville et ainsi n'a pas pu prendre vraiment conscience de la réalité des importants dégâts qui en résultent pour l'environnement, mais aussi pour les hommes. Mais ceux qui habitent en milieu rural vivent cette réalité, avec des éoliennes qui deviennent gigantesques. L'hostilité des riverains directement concernés est devenue quasi générale à leur égard. Des promoteurs insatiables, financiers, industriels, collectivités, administrations, se tournent donc vers l'éolien marin, où il n'y a pas d'électeurs, pour imposer leurs machines. C'est ainsi qu'ils viennent de jeter leur dévolu sur une zone de 3 000 km² (Figure 1) située entre Les Sables d'Olonne et Royan, avec l'objectif d'y créer une grappe de parcs d'éoliennes posées ou flottantes.

Figure 1 zone maritime concernée par les projets de parcs éoliens en mer au large des côtes de Charente-Maritime et de Vendée (source Document stratégique de façade Sud-Atlantique - 2019).

Incohérence incroyable, ce gigantesque projet industriel est prévu notamment dans le *Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, une grande Aire marine protégée d'importance européenne et nationale*.

Le premier projet concerne un parc ou un ensemble de parcs d'éoliennes posées au large de la côte Ouest de l'île d'Oléron, d'une puissance totale de 1000 mégawatts (mille millions de watts), soit un gigawatt (1 GW). Nous faisons ici une description d'ensemble de ce que serait cette première tranche :



Les éoliennes : du gigantisme assuré

Elles seraient¹ du modèle **Haliade X-12** de l'entreprise américaine General Electric, d'une puissance électrique nominale (= maximale) de **12 millions de watts (12 MW)**, ou d'un modèle analogue. Il en faudrait **83** pour réaliser un parc ou des parcs d'une puissance totale de **1 GW** (1 milliard de watts).

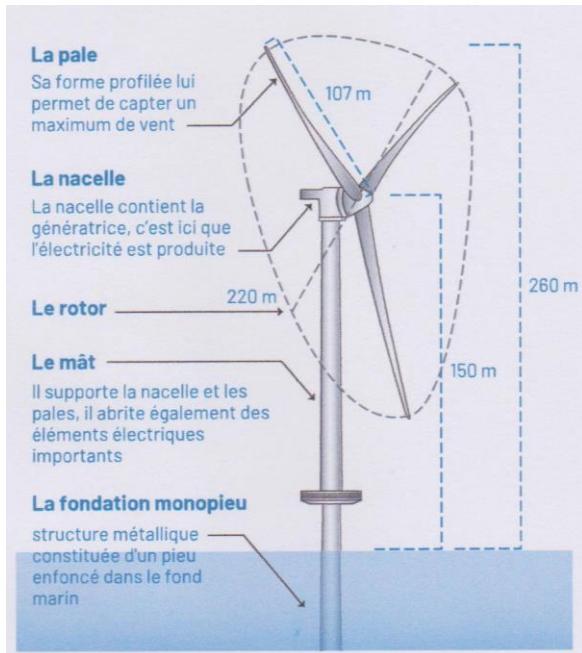


Figure 2 Dimensions de l'Haliade X - 12. Source General Electric

Ces éoliennes sont gigantesques (figure 2) : leur hauteur au-dessus de l'eau pales comprises est, selon le constructeur, de 260 mètres, soit presque les 324 mètres de la tour Eiffel. La nacelle fait 21 mètres de long, 10 mètres de haut et pèse 700 tonnes.

Les pales font 107 mètres de long, pèsent 50 tonnes chacune et balayent une surface de 38 000 m², soit la surface de 4 terrains de football. Elles entraînent une génératrice, faite d'un aimant tournant dans un bobinage électrique. Nous estimons, faute de valeurs publiées par le constructeur, que ce bobinage utilise environ 2 tonnes de cuivre. L'aimant serait un aimant dit permanent contenant des terres rares, environ 2 tonnes de **néodyme** et 500 kg de **dysprosium**.

Le mât de 150 mètres de haut pèse environ 1500 tonnes.

L'ensemble contient environ 4000 litres d'huile de lubrification et nécessite environ 7 tonnes de peinture de protection anticorrosion.

La figure 3 permet de se faire une idée de ces géantes par comparaison visuelle avec quelques monuments emblématiques pour les habitants concernés.

¹ Nous mettons au conditionnel car l'Etat ne donne aucune information technique autre que la puissance de la première tranche, 1 GW

Quelques comparaisons visuelles : phare de Cordouan (68 m), église de Marennes (85 m), éolienne Haliade X-12 (260 m), et phare de Chassiron (46 m).



Figure 3 L'éolienne Haliade X-12 et quelques comparaisons visuelles

Ce gigantisme vise à chercher le vent en hauteur, où sa vitesse moyenne est plus élevée qu'à plus basse altitude, améliorant ainsi le rendement énergétique de l'éolienne.

De tels monstres doivent être solidement arrimés au fond de la mer, pour résister aux fortes houles et aux vents des tempêtes.

Il existe trois techniques pour cela, monopieu, jacket et béton gravitaire (figure 4) :

-Le **monopieu** : Il s'agit d'un pieux creux d'acier que l'on enfonce dans le sol marin avec un **marteau hydraulique**, ou que l'on enfonce également à force dans un puits préalablement foré.

-Le **treillis** : il s'agit d'un treillis métallique quadrangulaire fixé aux quatre coins par des pieux de dimensions plus modestes que dans le premier cas

-Le **béton gravitaire** : il s'agit d'un énorme bloc de béton déposé sur le sol marin sur une surface rendue auparavant parfaitement horizontale.

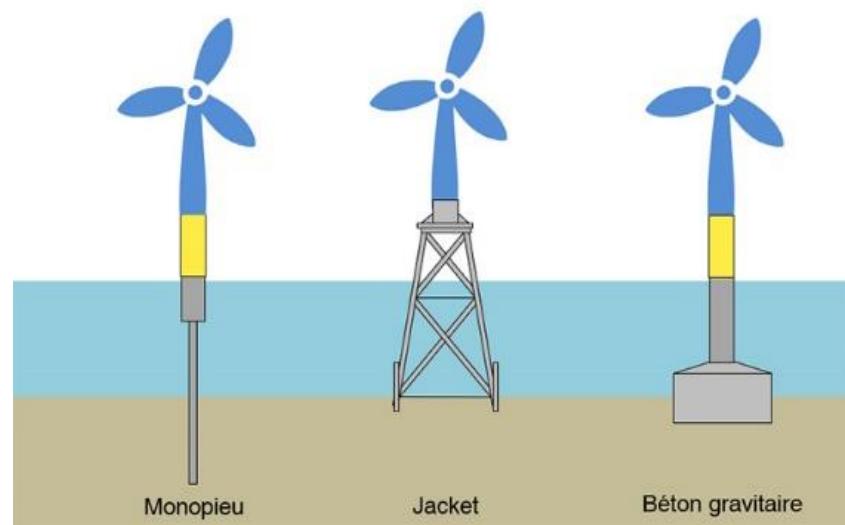


Figure 4 techniques d'arrimage des éoliennes au fond marin

Dans le cas d'Oléron, il s'agirait probablement de **monopieus en acier**. Etant donné la masse et la hauteur d'une Haliade X-12, le diamètre de ces pieux serait de l'ordre de 10 mètres à 11 mètres de diamètre. La longueur de la partie enfoncee dans le sol varierait,

en fonction de la nature du sol marin, d'environ 4 à 6 fois ce diamètre, soit 40 à 60 mètres ! Pour éviter tout affouillement autour du pieu, ce sol marin devrait être arasé et consolidé autour du pieu sur un cercle d'un diamètre d'à peu près la longueur d'une pale, soit environ 100 m pour une surface d'à peu près 8000 m², équivalente à celle d'un terrain de football. Nous ne savons pas si ces pieux seront enfouis directement à grands coups de marteau hydraulique ou forcés dans un puit foré préalablement.

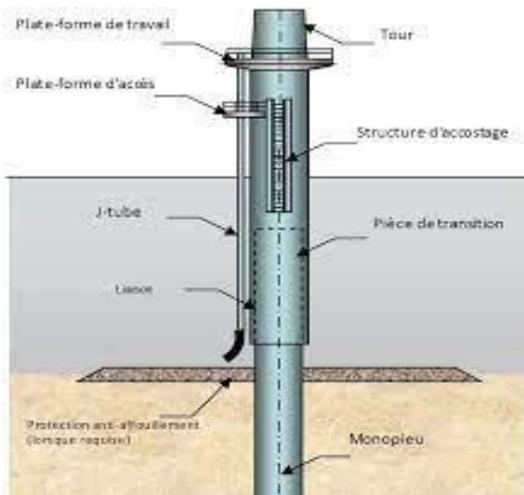


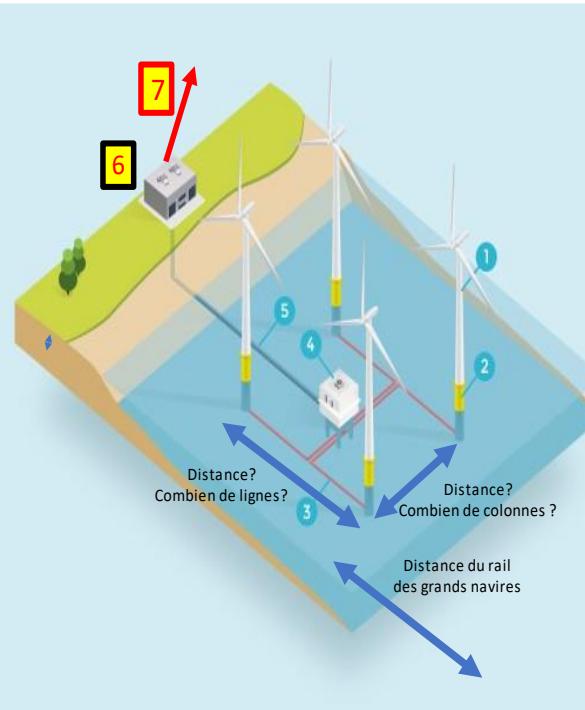
Figure 5 Schéma d'un monopieu avec sa protection de béton anti-affouillement et de son raccordement avec une éolienne.

Figure 6 vue d'artiste d'éoliennes avec différents types d'arrimage au sol marin.

La réalisation d'un parc : des travaux titaniques

Figure 7

Architecture d'une centrale éolienne en mer: Les éoliennes (1) sont fixées sur une embase (2) généralement supportée par un énorme pieu enfoncé sur plusieurs dizaines de mètres avec un marteau hydraulique. Elles sont reliées par un réseau de câbles de 33 000 volts (3) aboutissant à un collecteur (sous-station) (4). Ce collecteur est relié par deux câbles sous marins de 225 000 volts (5) à une station d'atterrage (6). De cette dernière part une ligne terrestre à haute tension 225 000 volts (7). Tout autour de la centrale doit exister une zone d'exclusion interdite à la grande navigation pour éviter si possible les collisions.



architecture d'une centrale électrique éolienne en mer

Les éoliennes seraient reliées par des câbles électriques de 33 000 volts à un énorme collecteur doté d'un héliport appelé sous-station. Pour chaque tranche de 500 MW il en partirait deux lignes à très haute tension, 225 000 volts, qui se raccorderaient à une station d'atterrage sur la côte. De là une ligne à 225 000 volts irait rejoindre le réseau national à très haute tension (THT), 225 000 ou 400 000 volts (figure 7). Etant donnée la longueur de cette ligne dans le cas de ce ou de ces parcs, et cette

électricité n'étant pas consommée sur le trajet, une station intermédiaire dite de compensation de puissance réactive serait nécessaire à mi-chemin.

Tout ce dispositif devrait être doublé pour un parc de 1 GW !²

En effet, il était initialement prévu qu'un seul parc serait installé au large de la côte Ouest d'Oléron, qu'il aurait une puissance de 500 MW et que le raccordement se ferait à travers la Presqu'île d'Arvert pour aller rejoindre le réseau à 400 000 volts à Préguillac près de Saintes. Nous en avions alors estimé le coût à environ 500 millions d'euros. Maintenant qu'il ne s'agit plus d'un parc de 500 MW, nous ne connaissons pas le dispositif qui serait retenu, ni son coût, sans doute de l'ordre de 1 milliard d'euros par GW. C'est un point à surveiller de près, car ces informations ne seront pas données spontanément aux habitants.

L'exemple du parc de Fécamp (figure 8) donne une idée de la façon dont pourraient être disposées les éoliennes.

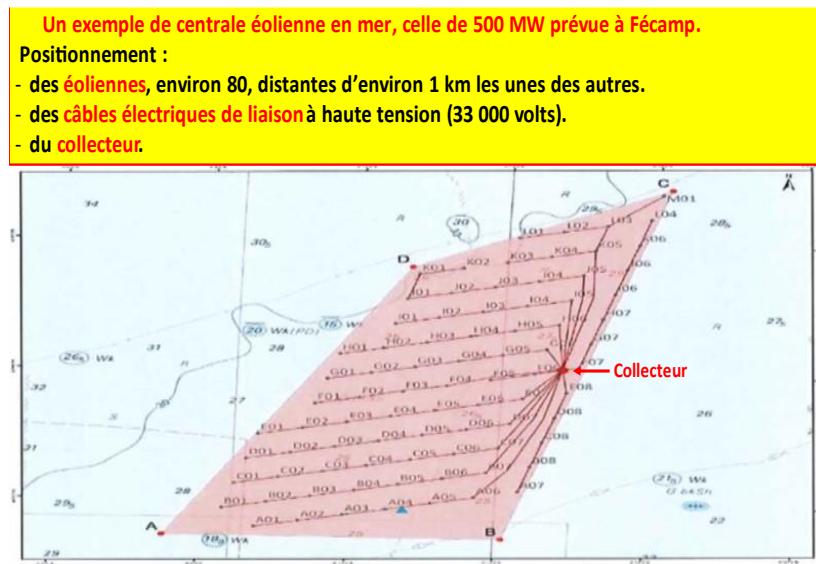


Figure 8 Plan d'implantation de la centrale éolienne en mer prévu à Fécamp

Le parc de Fécamp, comme celui de Saint-Nazaire en cours de construction, est un parc d'environ 80 éoliennes de puissance unitaire 6 MW, qui occuperait une surface de 70 à 80 km².

La distance entre les éoliennes serait de l'ordre du km. Cet éloignement est rendu nécessaire pour éviter que les éoliennes ne se « prennent le vent » les unes les autres. Il doit être d'autant plus grand que la puissance des éoliennes est importante. Une règle de pouce est que la puissance d'un parc est de ce fait à peu près la même par unité de surface occupée par les éoliennes, quelle que soit la puissance des éoliennes utilisées.

Un parc de 1 GW près de l'île d'Oléron requerrait alors une surface d'environ 300 km² se décomposant ainsi :

Une surface d'environ 180 km² pour les seules éoliennes (83 éoliennes de 12 MW)

² Source RTE

Une surface de sécurité tout autour du parc d'environ 100 km² pour assurer la sécurité des grands navires (distance du parc de 3 miles nautiques).

Une surface d'une dizaine de km² pour le passage des lignes à 225 000 volts sortant du parc pour aller à terre.

Ces éoliennes seraient reliées à une sous-station (collecteur) par des lignes électriques dont la longueur totale serait d'environ 200 km. Nous estimons à environ 6 tonnes de cuivre par MW de puissance, soit ici 6000 tonnes, la quantité de cuivre qui devrait être utilisée pour cela. La sous-station serait une construction énorme munie d'un héliport, d'où partiraient deux lignes à 225 000 volts pour rejoindre une station d'atterrage sur la côte.

Toutes ces lignes devraient être protégées soit par ensouillage, soit par enrochement.

Ce sont donc des travaux titaniques.

La réalisation des fondations et l'arasement du sol marin entraîneraient la production de grandes quantités de déblais de roches et de boues, dont des **boues de forages** contenant des produits toxiques. Leur masse par éolienne implantée serait de l'ordre de **10 000 tonnes³**, soit environ **800.000 tonnes** pour la totalité du parc !

S'ajouteraient à cela les déblais et boues produits par la construction de la **sous-station (collecteur)** et l'ensouillage des câbles électriques.

Ces déblais et boues seraient redistribués par les courants puis se déposeraient sur les fonds marins, modifiant ainsi l'habitat de nombreuses espèces marines.

C'est donc une véritable zone industrielle de plusieurs milliers de km² qu'il est envisagé de construire sur nos côtes, du Sud de l'île d'Oléron aux Sables d'Olonne, à grands renforts de navires et d'engins de toutes sortes, cela en premier lieu dans un Parc naturel marin d'importance européenne.

Nous estimons que les éoliennes auraient une durée de vie d'environ 20 ans du fait de la corrosion marine et devraient donc être renouvelées tous les 20 ans. Ne pouvant réutiliser les premières fondations, de nouvelles fondations devraient être construites. **Tous les 20 ans environ ce Parc Naturel Marin devrait donc être à nouveau bouleversé par des travaux gigantesques.**

Vous recevrez bientôt dans une lettre d'information n°3, dans laquelle seront détaillés les travaux nécessaires à ces industries et les atteintes à l'environnement qui en résulteront.

³ Calcul de ce tonnage : déblais de forage pour un puits de 10 mètres de diamètre et de 50 mètres de profondeur, en comptant une densité initiale de 2,5 pour les roches excavées : $3925 \text{ m}^3 \times 2,5 = 9810 \text{ tonnes}$. La réalisation d'une protection anti-affouillement que nous n'avons pas comptée ici parce qu'elle n'est pas toujours nécessaire (mais peut-être le serait-elle à Oléron ?) y ajouterait environ 20 000 tonnes.

Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

A l'origine du Collectif en 2016, des associations de défense de l'environnement qui tout en étant favorables à un déploiement réfléchi des énergies renouvelables, contestent la localisation envisagée pour cette centrale éolienne, au centre d'une Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux et au cœur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais.

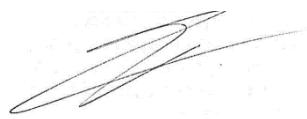
Depuis la réactualisation du projet fin 2020, notre collectif, apolitique, rassemble des associations, des communes, des organisations, des activités, des personnalités, des élus, des parlementaires qui sont contre ces parcs éoliens industriels marins prévus au large d'Oléron et leur extension au nord sur les côtes Rétaises et Vendéennes....

Le collectif NEMO est ouvert à toute association, collectivité, organisation et à toute personne qui est convaincue pour une raison ou une autre, qu'elle soit environnementale ou économique, que l'installation d'éoliennes en mer dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis Charentais n'a pas lieu d'être.

Signataires

Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes
Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC
Responsable associatif
Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise
Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine
Responsable associatif
Membre de NEMO



Bruno TOISON

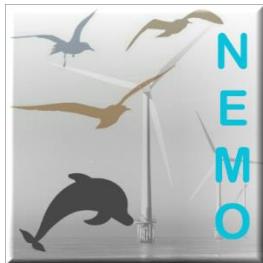
Ingénieur agronome
Ex Délégué Régional du Conservatoire du Littoral
Responsable associatif
Membre de NEMO



Bernard DURAND

Ingénieur
Ex Directeur de l'Ecole nationale supérieure de géologie
Ex Président du Comité scientifique de l'European Association of Geoscientists and Engineers
Membre de NEMO





La lettre de NEMO N°3

Information sur un projet dévastateur de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne

Trois phases :
Construction,
Exploitation,
Démantèlement
des parcs



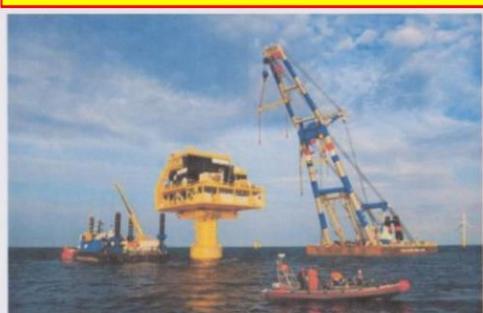
La phase de construction des parcs

1-Des travaux en mer titaniques et destructeurs des habitats marins :

La construction d'un parc abîme considérablement les fonds marins. Tous les 15 à 20 ans il faut remplacer les éoliennes hors d'usage. Les fondations ne pouvant être réutilisées, des pieux sont enfouis pour en créer de nouvelles. Les anciennes fondations restent en place (environ 2 000 tonnes de béton et ferraillage par éolienne).

La construction d'une centrale éolienne en mer, c'est du très très lourd ...

Construction de la plateforme du **collecteur**, avec son héliport,
et du tube de passage du câble d'atterrage.



Le « J-Tube » par lequel remonte le câble jusqu'à la plateforme

23/03/2021

Réunion de concertation du 16/02/2015 - Région Poitou-Charentes

Rte

Figure 1. Source RTE

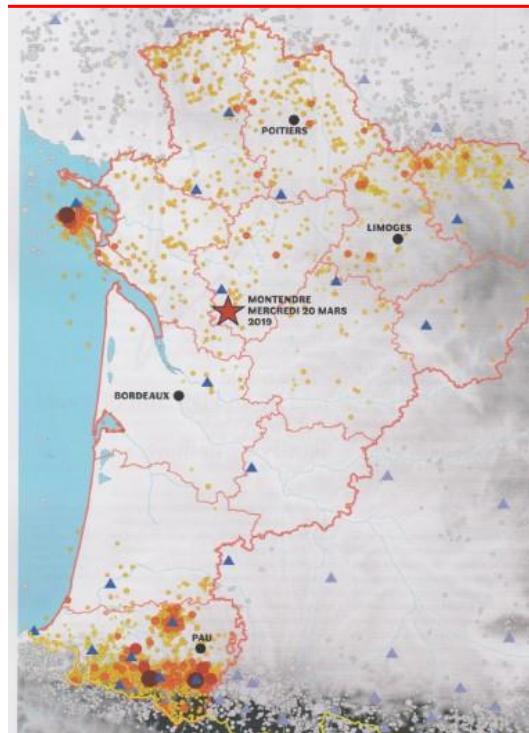
La circulation des bateaux, engins de chantier, hélicoptères engendre des pollutions marines (rejets d'hydrocarbures, déchets variés). La réalisation des **fondations**, la construction de la **sous-station** (figure 1), l'ensouillage des **câbles électriques** produisent de grandes quantités de déblais et de boue. Ceux-ci se déposent sur les fonds marins, détruisant ou modifiant l'habitat de nombreuses espèces marines.

2-Une sismicité problématique :

A l'emplacement de la première tranche des parcs projetés s'est produit en 1972 un séisme très important (figure 2). Y installer cette zone industrielle est problématique, au vu du séisme du Teil en Ardèche du 11 Novembre 2019, dû au décrochement d'une faille sous l'effet du creusement d'une gigantesque carrière, ou des séismes provoqués à Strasbourg en décembre 2020 par les forages de la centrale géothermique de Vendenheim.

L'enfoncement à coups répétés de marteau hydraulique de gigantesques pieux pose question, tout comme l'effet des ébranlements du sous-sol sur les falaises fissurées en recul du Nord de l'île d'Oléron ? Ces risques existeront chaque fois qu'un nouveau parc sera créé dans cette zone, ou que les éoliennes seront remplacées.

Figure 2



3-Le bruit :

L'enfoncement des pieux au marteau hydraulique engendre un bruit aquatique de plus de 200 décibels (décollage d'une fusée Ariane), pendant les deux ans de la construction d'un parc. Mortel pour certains organismes marins, il fera fuir ou en désorientera beaucoup d'autres, jusqu'à des distances de plusieurs dizaines de km.

4-Les travaux à terre de raccordement des parcs au réseau électrique à haute tension :

Ces travaux, pour une bonne part en zone Natura 2000, seront gigantesques. Nous n'avons pas assez d'informations sur leur tracé pour en évaluer les dégâts sur l'environnement.

La phase d'exploitation des parcs

1-Les perturbations du transit sédimentaire :

Notre littoral est fragile. Chaque hiver il est un peu plus érodé par les fortes houles. L'avancée ou le recul de la ligne de côte sur le long terme résulte de la balance entre les apports et les retraits de sédiments. La houle, l'érosion côtière, la force et la direction des courants sont les forces principales à l'œuvre. La morphologie de la côte est déterminante.

Les projets annoncés concernent une zone de 3000 km², presque la moitié de la surface de notre département. Il est certain que la présence d'un si grand nombre d'éoliennes géantes aura une forte influence sur l'intensité et la direction des forces qui sculptent nos rivages. Dans le contexte actuel de recul du rivage, on ne peut exclure une modification considérable de celui-ci, impactant toutes les activités de cette région.

Les éoliennes seraient implantées dans l'axe de l'Estuaire de la Gironde. Or celui-ci est le principal «ravitailleur» en sédiments de cette zone.

Les obstacles (les éoliennes) perturbent le transit de ces sédiments (figure 3) :

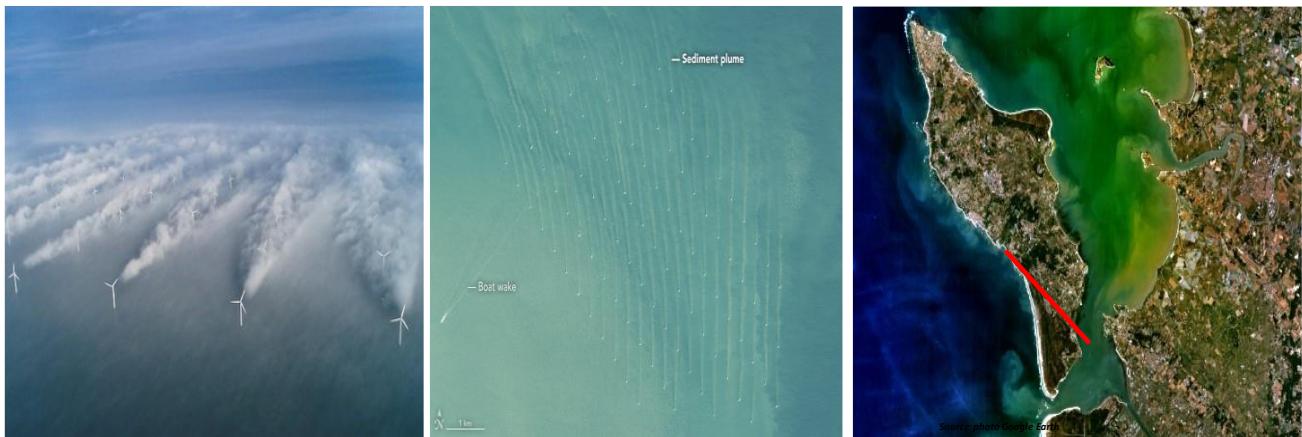
- par effet ganivelle, en retenant leurs particules grossières près des éoliennes, les plus fines continuant leur trajet sous forme de panaches boueux comme on l'observe sur la photo satellite de la partie droite de la figure 3, prise par la NASA au-dessus d'un parc éolien en mer en Angleterre. Ces panaches tourneront avec les courants de marée.

- en modifiant le régime de vent par chute brutale de sa vitesse derrière les éoliennes, ce qui diminuera localement la force des courants de surface. Notons au passage que cette chute de vitesse peut provoquer la formation autour des parcs de brouillards se propageant à grande distance, comme on le

voit à gauche de la figure 3 sur une photo prise au Danemark. Tout cela modifiera la répartition des sédiments dans tout ce secteur, avec des conséquences sur nos plages et nos dunes, et sur l'envasement des rivages.

Les côtes les plus menacées seraient les côtes sableuses comme celles de l'île d'Oléron et de la Presqu'île d'Arvert, où pourraient disparaître les plages des côtes ouest et augmenteraient les risques de submersion déjà très présents autour de la Rémigeasse (figure 4). Notons aussi que la Gironde est aussi le principal ravitaillant en nutriments pour le plancton, premier maillon du nourrissage des organismes marins. Il faut donc s'attendre là aussi à d'importantes perturbations.

Figure 3 : Trainées aériennes et panaches de boues sous-marins, dans les 2 cas il s'agit d'une modification de la circulation des fluides, air et eau, derrière l'obstacle des éoliennes



sable de la Côte Ouest, et la zone de fragilité (trait rouge)

Figure 4 : Ile d'Oléron, les plages de

2-Les pollutions accidentelles du milieu marin :

La figure 5 montre quatre situations qui ont de fortes chances de se produire avec un tel nombre d'éoliennes, de gauche à droite :

-Les collisions entre éoliennes et bateaux: Les risques de collision seront constants pour les plaisanciers et pour les chalutiers, et aussi d'accrochage de filets dans cette zone de pêche. Pour ces raisons, les parcs sont interdits maintenant dans pratiquement toute l'Europe à toute navigation autre que celle des navires d'exploitation du parc.

Mais aussi des risques de collisions par mauvais temps pour les tankers passant au large, transportant chaque année aux ports de la Rochelle et de Bordeaux environ 7 millions de tonnes de produits pétroliers, et des dizaines de milliers de tonnes de produits chimiques. Il passe aussi quantité de bateaux aux soutes pleines de fuel. Une collision de ce type avec fuite de fuel a eu lieu il y a quelques années sur le parc éolien de Barrow en Angleterre.



Figure 5

-Les incendies : chaque année en France il y a des incendies d'éoliennes, dus à des défauts électriques ou à des épisodes météorologiques violents.

-**Les casses de rotor ou de pales.** On estime ce risque à 1 % pendant la durée de vie d'une pale d'éolienne : ces parcs éoliens comporteront plusieurs centaines de pales, ce qui rend pratiquement certains plusieurs accidents de ce type en cours d'exploitation de ces parcs.

-**Les fuites d'huile :** les génératrices contiennent des milliers de litres d'huiles de lubrification et peuvent fuir, comme le montre cette fuite survenue en Belgique.

3- Les pollutions permanentes du milieu marin :

- **pollutions** dues à la **circulation** des bateaux et des hélicoptères de maintenance : rejets d'hydrocarbures, déchets.

- **pollutions** dues au **nettoyage** des éoliennes : pour nettoyer les pales des éoliennes des salissures de matière organique qui les souillent, ou encore de la glace en hiver, on procède à leur aspersion par hélicoptère par des détergents ou des produits chimiques de protection (figure 6).

- **pollutions** dues à la **dissolution des anodes sacrificielles**, faites de 15 à 20 tonnes d'aluminium et de métaux lourds (zinc, indium), pour préserver la structure des éoliennes marines de la corrosion. L'alerte vient d'être donnée à ce sujet pour les éoliennes en mer installées en Allemagne, où 13 000 tonnes d'aluminium auraient été ainsi dissoutes dans le milieu marin¹, polluant ainsi toute la chaîne alimentaire marine. Ici, il s'agirait d'environ 50 à 100 tonnes par an pour un parc de 1GW².

Figure 6

Ces pollutions seront disséminées sur de très grandes surfaces par le jeu des courants marins, et très difficiles à traiter.



4- Les vibrations et les infrasons :

Les éoliennes vibrent sous l'effet du vent et de la rotation des pales. Les bruits qui en résultent se transmettent dans l'eau et le sol sur des dizaines de km. Les bruits sous-marins ainsi provoqués affectent les cétacés mais aussi les poissons. Les impacts vont du comportement à la physiologie, et à l'extrême à la mort³.

Parmi ces vibrations, celles de fréquences inférieures à 20 hertz, les **infrasons** inaudibles à l'oreille humaine, sont suspectés d'avoir des effets physiologiques graves sur les organismes. Leur portée, de la dizaine de km pour des puissances d'éoliennes de 2 à 3 MW, sera supérieure avec des éoliennes aussi puissantes.

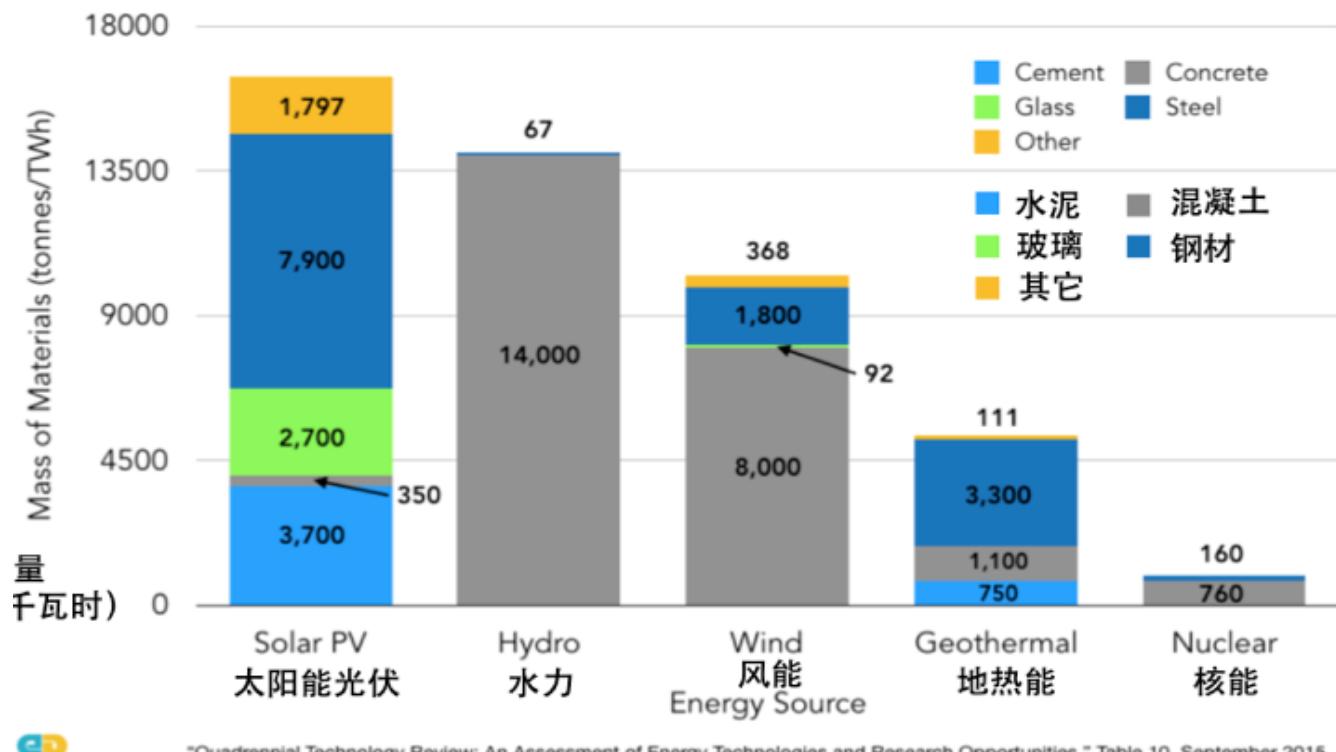
5- Les courants électriques et les champs magnétiques :

Des centaines de km de lignes électriques à haute et très haute tension seront installés en mer et à terre. Ils devront évacuer de très fortes puissances électriques. Ils produiront des champs magnétiques. Près du parc éolien terrestre de Nozay en Loire-Atlantique ont été observés des effets importants sur les hommes et les animaux, avec en particulier des désordres organiques et une forte mortalité dans les troupeaux de vaches, au voisinage de lignes électriques bien moins puissantes que celles prévues pour ces parcs⁴. De nombreux autres cas sont signalés en France⁵. Par prudence la lumière est à faire sur les risques encourus, en particulier au voisinage des lignes électriques tirées à terre, les plus puissantes.

La phase de démantèlement des parcs et leurs déchets

L'éolien est 10 fois plus consommateur en **matériaux de base** (béton, acier, aluminium, cuivre ...) par quantité d'électricité produite que les centrales électriques pilotables⁶, à charbon et à gaz en Allemagne,

nucléaires en France (figure 7). Cela à cause d'une durée de vie (20 ans) bien plus courte que celle des centrales pilotables modernes (60 ans) et de leur plus faible efficacité.



"Quadrennial Technology Review: An Assessment of Energy Technologies and Research Opportunities," Table 10. September 2015.

Figure 7 : Masses de matériaux de base utilisés par, de gauche à droite, le solaire photovoltaïque, l'hydroélectricité, l'éolien, l'électricité géothermique et le nucléaire par TWh produit pendant la durée de vie des centrales électriques : Cement = ciment, Concrete = béton, glass = verre, steel = acier, other = autre.

Les centrales électriques utilisent aussi des métaux **critiques** pour lesquels se pose la question de leur disponibilité à l'échelle mondiale. Il s'agit entre autres des **terres rares**. Les éoliennes en mer utilisent dans leurs aimants permanents environ 200 kg de ces terres rares, **néodyme et dysprosium surtout**, par MW. La durée de vie d'une éolienne étant de 20 ans, il faudra la renouveler deux fois sur une durée de 60 ans, soit **600 kg de terres rares par MW, donc 600 tonnes pour un parc de 1 GW**. Ces terres rares sont associées dans leurs minéraux à des éléments radioactifs, thorium, uranium et leurs descendants, et isolées avec des produits chimiques agressifs. Leur exploitation produit des **déchets ultimes** sous forme de quantités très importantes de déchets toxiques ou radioactifs, et, parce que ceux-ci sont mal gérés, ils posent de graves problèmes sanitaires, en particulier dans le principal pays producteur actuel, la Chine. Des études récentes sur le néodyme laissent penser qu'il est lui-même toxique, en particulier pour les **organismes aquatiques^{7,8}**. L'éolien consomme aussi des matériaux **spécifiques**, composites carbonés utilisés pour la fabrication des pales, de l'ordre de 10 tonnes par MW soit 10 000 tonnes par GW. Ils ne peuvent pas être recyclés actuellement. Il faut les brûler ce qui produit outre du CO₂ des molécules très toxiques comme des dioxines⁹, ou les enfouir dans des décharges.

Etant donné ces très grandes quantités de déchets produites, le coût de la « mise au gazon » c'est-à-dire d'un démantèlement complet, est plus élevé pour une même quantité d'électricité produite que pour les centrales électriques à gaz, à charbon, ou nucléaires¹⁰.

Selon l'Office Franco-Allemand pour la Transition Energétique (OFATE)¹¹, 100 000 euros de dépenses par MW sont à envisager pour les 4000 MW d'éoliennes terrestres qu'il faudra démanteler en Allemagne d'ici la fin 2020, mais **sans enlever les socles ni recycler les pales, ce qui augmenterait notablement ces coûts**. On trouve des valeurs du même ordre pour la France dans un document du collectif Energie-Vérité¹².

Pour les éoliennes en mer, faute d'expérience, ces coûts sont plus mal cernés qu'à terre, mais ils ne peuvent être que beaucoup plus élevés, même sans enlever les fondations, comme ce sera très

probablement le cas. Sur une **durée de vie de 60 ans**, 3 gigantesques pieux par éolienne seraient alors successivement enracinés dans les fonds marins à Oléron tous les 20 ans.

Les promoteurs sont tenus de provisionner dans leur budget le coût de ce démantèlement. Mais il est évident¹² que ces provisions sont actuellement très insuffisantes pour l'éolien à terre. Qu'en sera-t-il en mer ? Nous estimons qu'une provision de 10 % du coût des éoliennes en mer est pour un démantèlement complet le minimum à provisionner, soit environ 5 millions d'euros par éolienne de 12 MW, à renouveler tous les 20 ans.

Les responsables locaux qui veulent ces parcs éoliens doivent prendre la pleine mesure de leurs responsabilités morales si, face à de telles dépenses, les garanties demandées aux promoteurs sont très insuffisantes, ou s'il n'y a pas de responsable solvable capable de les assumer, ou encore s'il n'y a plus d'interlocuteur. Les risques sont d'autant plus grands que les parcs éoliens sont très souvent créés par des sociétés qui revendent ces parcs une fois construits à des sociétés « offshore » filiales de grands groupes financiers internationaux sur lesquels il n'y aura aucune prise¹³.

La construction, l'exploitation, le démantèlement de parcs industriels marins du type de ceux prévus au large de nos côtes sont donc des industries dont le cycle de vie a des impacts indiscutables sur les milieux marins. Contrairement à ce qui est souvent dit aucune étude d'impact n'est menée par l'Etat à ce jour. Nous verrons dans les lettres suivantes que les conséquences sur les espèces animales et végétales seront considérables et incompatibles avec un Parc Naturel Marin et les zones Natura 2000 mises en place avec l'Europe.

1-[HTTPS://WWW.BREIZH-INFO.COM/2018/02/23/89855/TREPORT-BRETONS-BIENTOT-SACRIFIES-A-LALUMINIUM-ZINC/](https://www.breizh-info.com/2018/02/23/89855/treport-bretons-bientot-sacrifies-a-laluminium-zinc/)

2-[HTTP://LIBRE-HORIZON.COM/SPIP.PHP?ARTICLE367](http://LIBRE-HORIZON.COM/SPIP.PHP?ARTICLE367)

3- [HTTPS://SCIENCE.SCIENCEMAG.ORG/CONTENT/371/6529/EABA4658 \)](https://science.sciencemag.org/content/371/6529/eaba4658)

4-[HTTPS://WWW.FRANCEINTER.FR/EMISSIONS/SECRETS-D-INFO/SECRETS-D-INFO-02-NOVEMBRE-2019](https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-02-novembre-2019)

5-[HTTPS://WWW.WEB-AGRI.FR/VACHES-LAITIERES/ARTICLE/176316/LES-PARLEMENTAIRES-QUESTIONNENT-L-IMPACT-DES-ONDES-SUR-LES-ANIMAUX-D-ELEVAGE](https://www.web-agri.fr/vaches-laitieres/article/176316/les-parlementaires-questionnent-l-impact-des-ondes-sur-les-animaux-d-elevage)

6- Olivier Vidal, 2018 : Matières premières et énergie, les enjeux de demain, ISTE Editions.

[HTTPS://WWW.ELSEVIER.COM/BOOKS/MINERAL-RESOURCES-AND-ENERGY/VIDAL/978-1-78548-267-0](https://www.elsevier.com/books/mineral-resources-and-energy/vidal/978-1-78548-267-0)

7-Twenty-Eight-Day Repeated Inhalation Toxicity Study of Nano-Sized

Neodymium Oxide in Male Sprague-Dawley Rats *Toxicol. Res.* Vol. 33, No. 3, pp. 239-253 (2017) [HTTPS://DOI.ORG/10.5487/TR.2017.33.3.239](https://doi.org/10.5487/TR.2017.33.3.239)

8-An Updated Review of Toxicity Effect of the Rare Earth Elements (REEs) on Aquatic Organisms. 2020 Sep 16;10(9):1663. *Animals* (Basel). doi: 10.3390/ani10091663.

9-Les dioxines sont un groupe de molécules organochlorées produites lors de la combustion des substances organiques. Elles sont très toxiques dès les faibles doses, et stables au-delà des températures de combustion des matériaux carbonés, comme ceux des pales d'éoliennes. Voir [HTTPS://EN.WIKIPEDIA.ORG/WIKI/DIOXIN](https://en.wikipedia.org/wiki/Dioxin)

10-Wikipedia: Centrale nucléaire de Maine Yankee

[HTTPS://FR.WIKIPEDIA.ORG/WIKI/CENTRALE_NUCL%C3%A9AIRE_DE_MAINE_YANKEE](https://fr.wikipedia.org/wiki/CENTRALE_NUCL%C3%A9AIRE_DE_MAINE_YANKEE)

Wikipedia: démantèlement nucléaire.

Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

A l'origine du Collectif en 2016, des associations de défense de l'environnement qui tout en étant favorables à un déploiement réfléchi des énergies renouvelables, contestent la localisation envisagée pour cette centrale éolienne, au centre d'une Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux et au cœur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais.

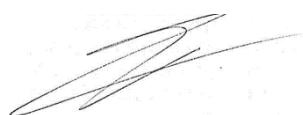
Depuis la réactualisation du projet fin 2020, notre collectif, apolitique, rassemble des associations, des communes, des organisations, des activités, des personnalités, des élus, des parlementaires qui sont contre ces parcs éoliens industriels marins prévus au large d'Oléron et leur extension au nord sur les côtes Rétaises et Vendéennes....

Le collectif NEMO est ouvert à toute association, collectivité, organisation et à toute personne qui est convaincue pour une raison ou une autre, qu'elle soit environnementale ou économique, que l'installation d'éoliennes en mer dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis Charentais n'a pas lieu d'être.

Signataires

Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes
Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC
Responsable associatif
Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise
Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine
Responsable associatif
Membre de NEMO



Bruno TOISON

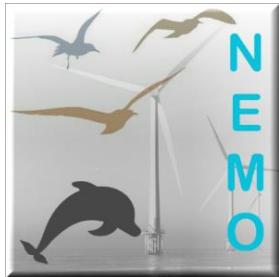
Ingénieur agronome
Ex Délégué Régional du Conservatoire du Littoral
Responsable associatif
Membre de NEMO



Bernard DURAND

Ingénieur
Ex Directeur de l'Ecole nationale supérieure de géologie
Ex Président du Comité scientifique de l'European Association of Geoscientists and Engineers
Membre de NEMO





La lettre de NEMO N°4

Information sur un projet dévastateur

de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne

Les manipulations de l'État pour installer des parcs éoliens industriels en zone Natura 2000, en plein Parc Naturel Marin



Les premiers parcs éoliens terrestres en Poitou-Charentes sont apparus à partir de 2004. La Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes a encadré leur développement avec des chartes départementales de l'éolien. Les secteurs Natura 2000 en ont été exclus afin de protéger les écosystèmes et d'éviter des contentieux européens tel que celui concernant le Marais poitevin¹ en 1999. De même, une bande littorale terrestre de 20 km était préservée au titre des flux migratoires d'oiseaux

Respecter Natura 2000

Natura 2000 résulte de deux Directives européennes : la Directive Oiseaux de 1979 relative aux oiseaux et aux zones humides à protéger en Europe, qui a été complétée en 1992 par la Directive Habitats Faune Flore pour les autres espèces et habitats naturels. La première vise à désigner des ZPS (Zones de Protection Spéciales) et la seconde des ZSC (Zones Spéciales de Conservation). Les Directives sont adoptées à l'unanimité par les Etats membres, qui ont deux ans pour les transposer dans leur réglementation interne, faute de quoi les Directives s'appliquent directement en cas de contentieux. Les Etats membres ont l'obligation de désigner les zones sur des critères scientifiques en nombre et en superficie suffisants sous le contrôle du Muséum National pour la France, et au final par la Commission Européenne. En Poitou-Charentes le secteur des pertuis-charentais a été désigné en 2009 avec une ZPS qui concerne tout le littoral jusqu'à 110 km en mer, et par une ZSC qui s'étend jusqu'à une profondeur de moins 50 mètres. En désignant cette zone, l'Etat s'est engagé à maintenir son bon état de conservation, voire à l'améliorer, en aucun cas à le détériorer. Il s'agit d'un principe

¹ Le contentieux Marais poitevin a conduit la Commission européenne à bloquer les fonds européens du Poitou-Charentes tant que les ZPS des marais littoraux ne seraient pas désignées. Les préfets se sont mobilisés pour y parvenir rapidement, sous la pression du ministère de l'Environnement. Un protocole des marais charentais a été signé entre les différentes parties interdisant désormais la mise en culture du marais. Dès lors, les préfets ont compris ce que méconnaître les directives européennes pouvait coûter, et les ont ensuite respectées scrupuleusement.

de résultat qui doit être atteint sous peine de contentieux européen, de pénalités financières calculées en référence au budget global de l'Etat coupable.

Développer les parcs éoliens en mer

Pour atteindre l'objectif fixé par l'Union européenne en 2007, visant à porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale, l'État français a décidé de compléter son bouquet renouvelable, principalement composé d'hydraulique, d'éolien terrestre et de photovoltaïque, par l'implantation d'éoliennes en mer pour une puissance totale de 6 GW. En 2018 sept zones de développement sont définies dans le cadre de trois appels d'offre pour une puissance de près de 3,5 GW

Le secteur d'Oléron a été écarté des premiers appels d'offres compte tenu de la présence d'une vaste zone Natura 2000, tout comme tous les autres secteurs situés en ZPS en France jusqu'en 2015, par cohérence administrative respectant le principe Eviter Réduire Compenser². Ce principe découlant des directives Natura 2000 oblige en premier lieu à éviter les implantations d'activités en Natura 2000 et expose l'administration à un contentieux européen en cas de non-respect. Ainsi, en 2010, le préfet Aquitaine, en compétence depuis 2009 pour les propositions de parcs éoliens en mer pour l'Aquitaine et le Poitou-Charentes, publiait un communiqué de presse concluant la phase de consultation du public retenant :

« une hypothèse de définition d'une zone propice limitée à 100 km² au large, devant le littoral du Médoc », A L'EXCLUSION de tout autre secteur compte tenu « des usages de la pêche professionnelle à intégrer, de la prise en compte des vols migratoires, des contraintes de navigation, lieux de raccordement à terre, faune ».

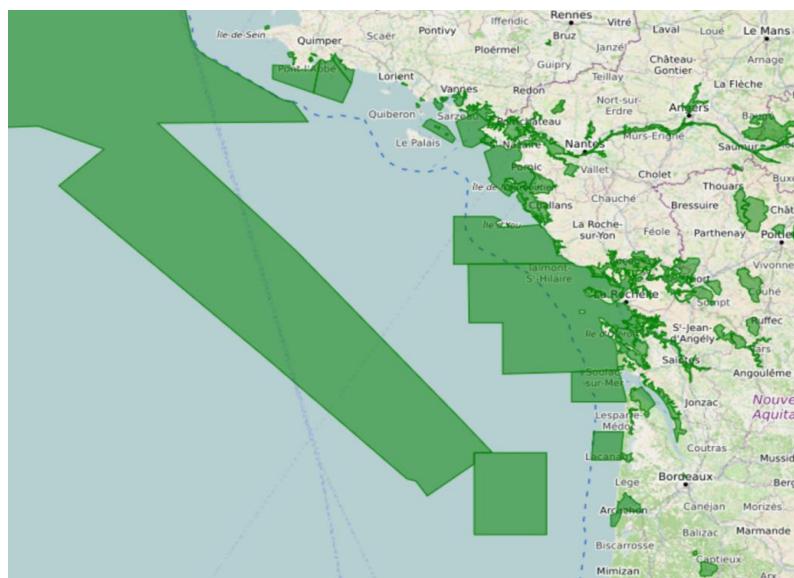


Figure 1 : en vert Zones Natura 2000 façade Atlantique

2^{ème}appel d'offre : respect des ZPS

Ultérieurement, la préfète de la région Poitou-Charentes (à la demande du préfet de la région Aquitaine) saisissait la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement le 18 octobre 2011 dans le cadre de la préparation du second appel d'offre, pour lui rappeler l'impossibilité de proposer un secteur éolien compte tenu des vastes ZPS d'une part, et des engagements pris en 2009 auprès de la Commission européenne à l'occasion de l'extension du grand port de La Rochelle de ne plus porter atteinte à cette ZPS à l'avenir.

3^{ème}appel d'offre : Avis défavorables de l'AAMP

Dans le cadre du 3^o appel d'offre, l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) établissait en 2015 plusieurs avis retenant 3 types d'impacts susceptibles d'affecter le patrimoine naturel dans le cadre d'un projet au large d'Oléron : « 1. perte ou modification d'habitats pour les espèces vivant sur le fond et dans la colonne d'eau, 2. dérangement des populations de mammifères marins, 3. perte d'habitats fonctionnels, collisions et évitements pour les oiseaux marins ».

L'Agence concluait alors :

² sauf en partie pour le parc de Fécamp, dont le projet a débuté avant la notification de la ZPS

« Dès lors, bien que toutes les zones de protection spéciale de la façade atlantique aient été identifiées en enjeu fort dans le cadre de l'exercice de planification pour le 3^e appel d'offres éolien en mer, la zone de protection spéciale des Pertuis-Charentais-Rochebonne revêt une importance particulière au regard de la métropole (enjeu national dû à la présence du puffin des Baléares et au nombre d'espèces d'oiseaux marins hivernants). Nous confirmons par ce complément d'analyse que l'inscription en tant que telle, d'une zone propice au développement de l'éolien offshore dans la zone « sud Oléron », serait de nature à compromettre les engagements pris par la France au titre de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitat ».

Ségolène Royal arrive !

Malgré les avis de l'AAMP, cette position cohérente pour respecter les engagements européens a disparu début 2016 avec le ministère de Ségolène Royal, qui a identifié des zones propices à l'éolien en mer en ZPS **sans aucune analyse permettant de respecter le principe ERC**. Sous ses ordres, la préfète 17 et le préfet Maritime organisaient ainsi une réunion dite de concertation le 16 février 2016, dont le compte rendu mentionne que : « *France Nature Environnement a souhaité connaître les raisons du changement de position sur le site Natura 2000 qui avait été considéré comme incompatible avec l'éolien en 2009/2010 lors de la précédente concertation, et qui aujourd'hui ressort seulement en très constraint* ». La préfète 17 a répondu que la Ministre, dans son courrier du 7 juillet 2014, avait indiqué qu'une zone N2000 présentait des contraintes mais n'interdisait pas l'implantation d'un parc éolien, tandis que le préfet Maritime rajoutait qu'il y aurait un choix à faire entre parc éolien et Parc Naturel Marin.

Et agit en toute illégalité

Alors que les 2 premiers appels d'offres éoliens excluaient les zones Natura 2000, en avril 2016, un 3^{ème} appel d'offres concerne Dunkerque, en pleine Zone de Protection Spéciale Natura 2000 !

Malgré la contre-indication de l'Agence des Aires Marines Protégées, la préfète de la Charente-Maritime adressera à la Ministre, en novembre 2015, une zone « propice à l'éolien » de 120 km² au large d'Oléron. Le 23 novembre 2016, la Ministre Ségolène Royal débloque le projet éolien au large de l'Ile d'Oléron (4^º appel d'offres) après avoir lancé le 3^ºappel d'offres pour l'éolien en mer au large de Dunkerque le 4 avril 2016. Evacuant totalement l'avis du préfet Maritime posant l'impossibilité de créer le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des pertuis charentais (en 2015) tout en localisant un parc éolien dans ce secteur protégé.

4^{ème}appel d'offre : Une fausse consultation

Une « consultation du public » pour le parc éolien d'Oléron est lancée dans la précipitation en février 2017, sans répondre au cadre de la concertation préalable définie par les articles L121-1 et suivants du Code de l'Environnement. Aucun compte rendu de cette consultation n'a été diffusé. Dans ce contexte, une réunion publique s'est tenue le lundi 27 février 2017 présidée par le préfet 17 et le préfet Maritime, faisant suite à une réunion avec les élus le 17 février, pour leur présenter le projet de 80 éoliennes de 250 mètres, dont 30 à 35 mètres sous l'eau, dans un périmètre compris entre 80 et 120 km², le tout pour une puissance d'au moins 500 mégawatts.

L'association Nature Environnement 17 avait alors souligné l'oubli total des contraintes environnementales, le secteur se situant en secteur Natura 2000 et en plein Parc Naturel Marin, avec des impacts sur la faune, notamment des espèces internationalement protégées.

Naissance d'une nouvelle procédure en mer

Rompant avec l'obligation de précéder tout projet d'activités en zone Natura 2000 par une étude d'incidence environnementale, l'Etat français invente une nouvelle procédure permettant de s'affranchir de ses obligations. Les zones propices à l'éolien sont définies par l'Etat qui se charge

directement « de la levée des risques environnementaux », et qui délègue à Réseau de transport d'Électricité (RTE) la charge de relier les parcs marins à terre.

Les documents accessibles sur le site de la DREAL NA pour cette consultation de 2017 précisent que la nouvelle procédure de dialogue concurrentiel pour ce 4^e appel d'offres prévoit le lancement par l'État d'études de levée des risques pendant 1 an sur trois sujets : le **vent** (qui semblait insuffisant) confié à Météo France, les mesures de **bathymétrie et de sédimentologie** au SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine), et les études de levée des **risques environnementaux**, avec synthèse des données existantes et acquisition des données complémentaires sur site, confiées à l'Agence Française de Biodiversité.

Les 2 premiers thèmes furent commandés à Météo France et au SHOM, mais le 3^{ème} n'était toujours pas confié à l'AFB fin 2017, le ministère craignant que l'agence reprenne le même avis défavorable qu'avait émis l'AAMP en 2015. Ces retards dans la commande des études de levée de risques environnementaux n'arrêtent pas le calendrier initial qui persiste à annoncer la décision, considérée comme favorable, pour 2018. (En 2021 ces études ne sont toujours pas réalisées).

L'éolien prime quelle que soit la zone !

Le rapport d'octobre 2017 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) intitulé « Mise en œuvre de la séquence "éviter-réduire-compenser" en mer stigmatise cette approche, et note "*que le choix des sites pour le développement des parcs éoliens et hydroliens est l'objet de nombreux recours dont une partie s'explique par l'insuffisance de la prise en compte en amont des enjeux environnementaux*". Le rapport souligne que "*les choix au sein des différentes options de projet sont plus souvent basés sur des considérations socio-économiques que des arguments écologiques*".

Et l'État oublie les Documents d'Objectifs (DOCOB) marins !

Les sites Natura 2000 marins désignés en Poitou-Charentes depuis 2009, les plus vastes de France car situés dans un secteur majeur de biodiversité, ne sont toujours pas dotés de leur DOCOB qui constituent leur plan de gestion concret, huit ans plus tard ! à part le site ponctuel du plateau de Rochebonne !

Ces DOCOB confiés à l'Agence des Aires Marines Protégées ne sont pas engagés faute d'obtenir les crédits suffisants du Ministère. Puis la création du Parc Naturel Marin a renvoyé cette élaboration à ce parc. C'est finalement en 2018 que le plan de gestion du PNM a été adopté, affichant sa compatibilité avec des Energies Nouvelles Renouvelables sans démonstration scientifique et en contradiction totale avec les avis émis par l'AAMP en 2015.

Mais crée Les Documents Stratégiques de Façade... qui autorisent tout !

La biodiversité marine s'avérant très menacée, de nouvelles directives européennes sont adoptées en complément de Natura 2000 : définir le bon état écologique de la mer et adopter des plans de gestion appropriés appelés Documents Stratégiques de Façade (DSF).

France Nature Environnement fait part en 2019 "de ses inquiétudes : « *L'approche française de la planification des espaces maritimes, fondée essentiellement sur des considérations socioéconomiques, ne permettra pas d'assurer le respect de l'article 5 de la directive 2014/89/UE relative à la planification des espaces maritimes et donc, à la sécurité juridique des documents stratégiques de façade... Enfin, le DSF n'intègre pas plus les dispositions maritimes de la loi pour la reconquête de la biodiversité et des paysages, ainsi que les mesures du plan biodiversité de juillet 2018... »*

L'administration a ainsi abandonné totalement les objectifs de protection de ses espaces marins pour satisfaire l'implantation généralisée de parcs éoliens industriels en mer y compris en secteur protégé.

Suit la PPE 2020 (programmation pluriannuelle de l'énergie) sans respect des obligations européennes de l'État sur la biodiversité...

Toujours sans respecter les directives européennes, l'Etat français a modifié sa PPE 2020 pour permettre un projet de parc d'Oléron, passant d'une zone prévue dans le DSF de 120 km² à 3000 km² pour y prévoir une grappe de parcs éoliens en pleine Zone de Protection Spéciale, et en lançant une consultation du public à l'été 2021 via la Commission Nationale du Débat Public, **en l'absence totale d'étude environnementale obligatoire.**

L'Etat français n'a donc pris aucune mesure pour respecter ses engagements communautaires depuis 2009.

Le pire est à venir...malgré la Constitution française

Ce constat affligeant de non prise en compte de la biodiversité marine et de violation des lois françaises et européennes qui la protègent devrait encore s'aggraver dans le cadre du futur programme de développement de l'éolien marin affiché par l'Union Européenne : il prévoit une multiplication par 5 d'ici 2030 et par 25 d'ici 2050 !

La mer est donc devenue un champ sans limite au développement éolien industriel en violation totale des Directives européennes relatives à la protection des écosystèmes et biodiversité associée.

L'affirmation constante d'une préoccupation sur la biodiversité est donc une véritable tromperie de nos gouvernants, alors qu'est constatée une régression encore jamais vue de sa réelle prise en compte. Les modifications successives des textes et des procédures sont en contradiction totale avec la CONSTITUTION FRANCAISE qui interdit pourtant toute régression environnementale.

C'est pour cela, chères et chers élus, que nous nous élevons de plus en plus nombreux contre ce gigantesque projet industriel éolien. Si nous ne le faisons pas, qui le fera ?

Surement pas l'État qui veut transformer des zones protégées internationalement au titre de leurs richesses naturelles remarquables en zones industrielles polluantes et destructrices...

Signataires

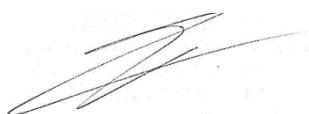
Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes

Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC

Responsable associatif

Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise

Ex Président du CESER
Nouvelle Aquitaine

Responsable associatif

Membre de NEMO



Bruno TOISON

Ingénieur agronome

Ex Délégué Régional du Conservatoire du Littoral

Responsable associatif

Membre de NEMO



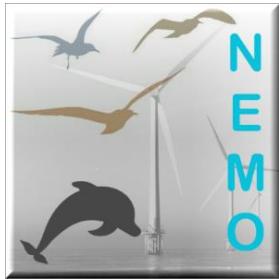
Bernard DURAND

Ingénieur

Ex Directeur de l'Ecole nationale supérieure de géologie

Ex Président du Comité scientifique de l'European Association of Geoscientists and Engineers - Membre de NEMO

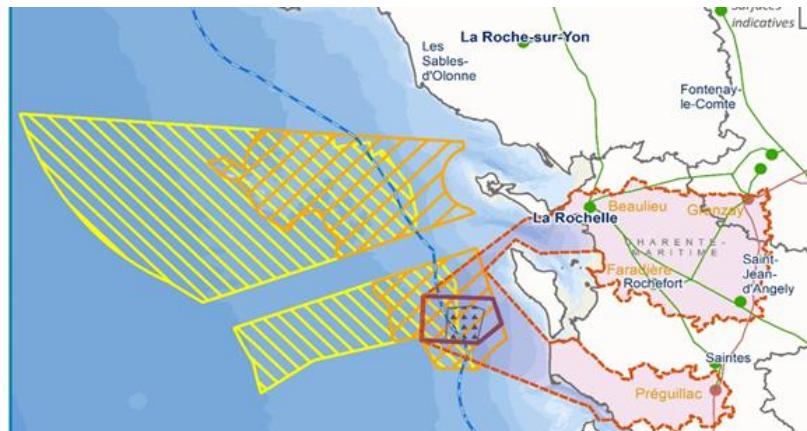




La lettre de NEMO N°5

Information sur un projet dévastateur de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne

VERS LA DESTRUCTION D'UNE ZONE CÔTIÈRE ET MARINE RECONNUE UNIQUE EN EUROPE ?



Du sud Vendée (85) au sud de l'estuaire de la Gironde (33), les espaces marins côtiers et terrestres, qui sont liés, concentrent de telles richesses naturelles (écosystèmes et biodiversité) **qu'ils ont fait l'objet de reconnaissances et de protections nationales et internationales.**

1) QUI A TRIPLEMENT RECONNU COMME EXCEPTIONNELS ET UNIQUES EN EUROPE CES ESPACES COTIERS ET MARINS ? L'ÉTAT FRANÇAIS ET L'EUROPE.

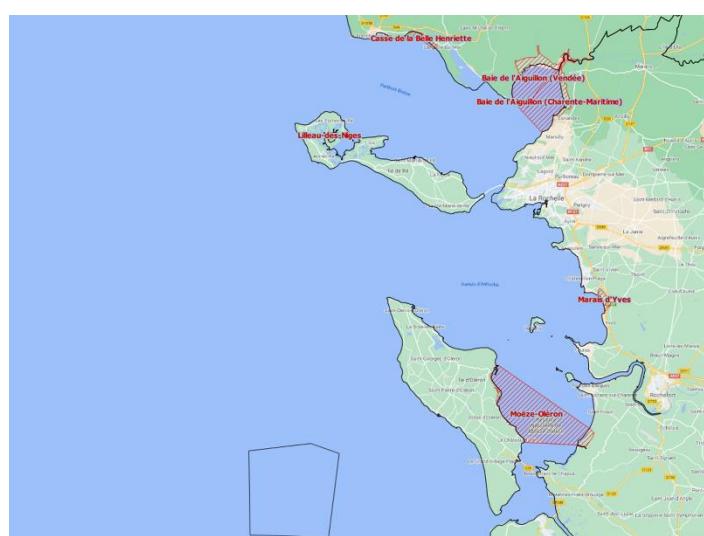
Ce sont la France et l'Europe qui ont distingué ces lieux extraordinaires. Après de longues études documentées principalement par les équipes du **Museum National d'Histoires Naturelles de Paris** et des scientifiques nationaux ou Européens de différentes instances comme **Bird Life International**, Fondation créée en 1922 dont le représentant en France est la **LPO**.

1. PREMIÈRE RECONNAISSANCE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE : 7 RÉSERVES NATURELLES NATIONALES :

7 RÉSERVES NATURELLES NATIONALES ont d'abord été créées successivement par l'Etat français depuis 1976 jusqu'en 2011 :

- Marais de Saint -Denis du Payré (85) en 1976
- Lilleau des Niges (17, île de Ré) en 1980
- Marais d'Yves (17) en 1981, extension marine à venir.
- Moeze-Oléron (17, île d'Oléron) en 1985,
- Baie de l'Aiguillon (85) en 1996
- Baie de l'Aiguillon (17) en 1999
- Casse de la Belle Henriette (85) en 2011.

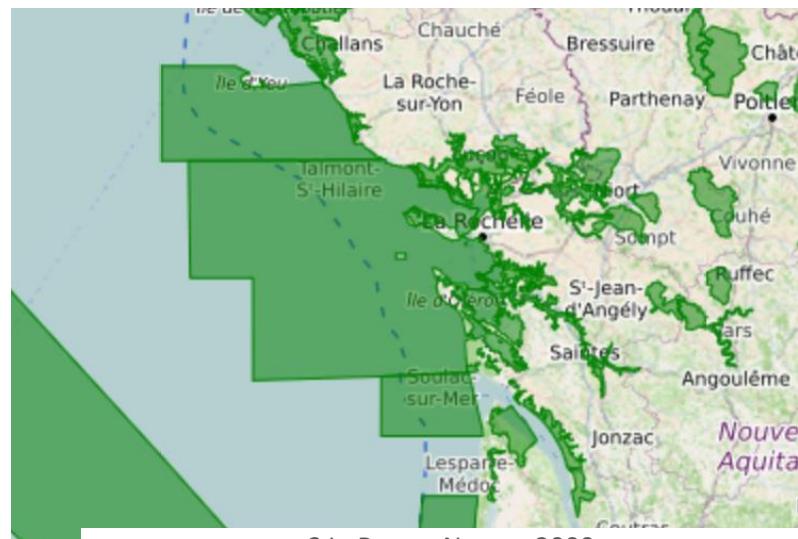
Et en projet : Baie de Bonne Anse (17).



1 LES RESERVES NATURELLES NATIONALES

2. DEUXIÈME RECONNAISSANCE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE : LES ZONES NATURA 2000

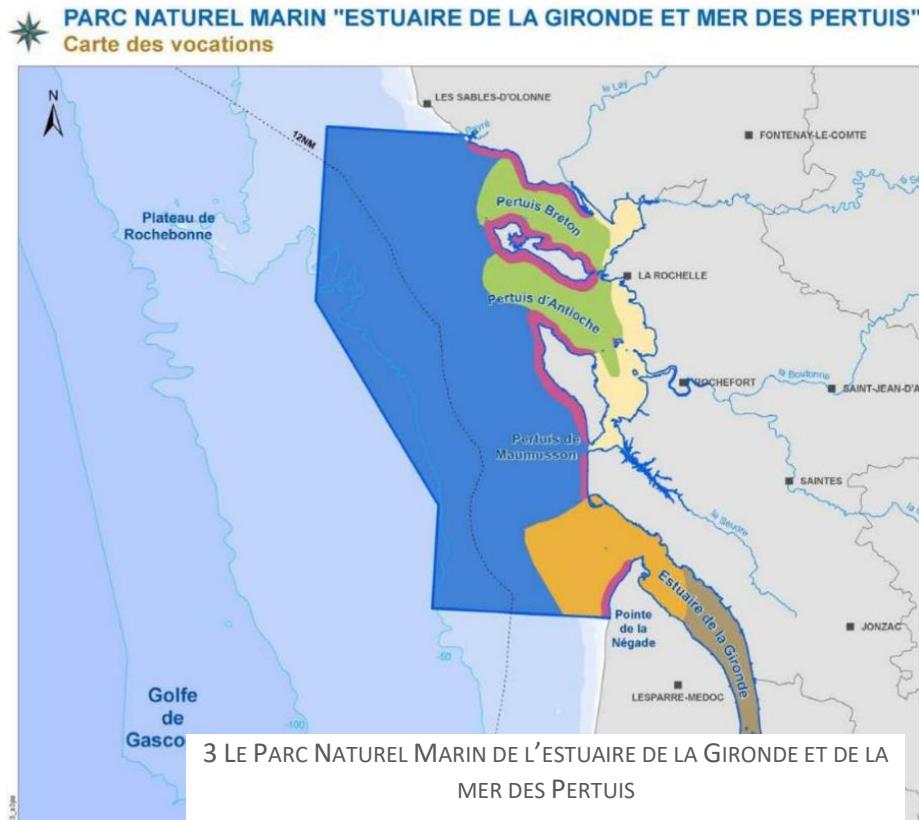
Puis en 2009 est créé le **zonage Natura 2000** (voir carte 2) qui couvre, seul cas en Europe, **tout le littoral** et jusqu'à 110 km en mer pour la zone de protection spéciale (Directive Oiseaux) ou jusqu'à une profondeur de 50 mètres pour la zone spéciale de conservation Habitats Faune Flore. Dans cette zone la France s'engage vis à vis de l'Europe (patrimoine naturel d'une importance européenne), à conserver le bon état écologique, à l'améliorer, en aucun cas à le détériorer. Il s'agit d'une **obligation contractuelle de résultat** au titre des Directives **Oiseaux** et **Habitats Faune Flore** qui reconnaissent et protègent les **espèces animales et végétales** ainsi que leurs **lieux de vie**. Sur la carte ci-contre on voit clairement que les parcs éoliens **seraient positionnés au cœur** de la zone Natura 2000 côtière la plus importante de France.



2 LE RESEAU NATURA 2000

3. TROISIÈME RECONNAISSANCE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE : UN PARC NATUREL MARIN

Enfin pour couronner ces lieux uniques, le **Parc Naturel Marin** de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais (99,47 % en zone Natura 2000) est créé par la France en 2015 après plus de 10 ans d'études et de travaux pour rassembler tous les acteurs de la zone dans un **Conseil de Gestion**, conseil que l'Etat n'a pas réuni depuis plus de 18 mois. Notons que la majorité des activités humaines économiques et touristiques exercées dans ce Parc Naturel Marin sont étroitement liées aux richesses naturelles et au bon état écologique de cette zone. Dont la pêche (côtière, au large), la conchyliculture, (huîtres, moules, mollusques divers), le tourisme, activités auxquelles une lettre prochaine de NEMO sera consacrée.



3 LE PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

Et c'est justement là que les Ministres de la Mer et de la Transition Écologiques et les services de l'Etat veulent implanter **un gigantesque champ éolien industriel marin**, une grappe de plusieurs parcs éoliens, **un chantier permanent de bouleversement des fonds marins, de pollutions et nuisances diverses, des destructions de la faune et de la flore !**

2) POURQUOI CETTE ZONE COTIERE ET MARINE EST-ELLE ECOLOGIQUEMENT SI RICHE ?

Examinons les raisons de cette triple reconnaissance française et Européenne.

Plusieurs causes, géographiques, climatiques, géomorphologiques, physiques contribuent à la reconnaissance de cette zone écologique unique en Europe.

1) UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE MÉDIANE ENTRE L'ÉQUATEUR ET LE POLE NORD :

Dans le golfe de Gascogne autour du 45 ème parallèle, cette situation médiane dans l'hémisphère nord permet la présence d'espèces animales ou végétales en limite de répartition nord ou sud. Effet de lisière bien connu qui explique les richesses faunistiques et floristiques du nord et du sud, qu'on trouve dans les écosystèmes marins comme terrestres.

2) UN CLIMAT OCÉANIQUE TEMPÉRÉ ET UN ENSOLEILLEMENT ANNUEL EXCEPTIONNEL :

La température annuelle moyenne de l'air est de 12,5°, avec des variations faibles. La température de l'eau descend rarement en dessous de 8°. Le Gulf Stream, chaud courant océanique de surface participe à la douceur de nos hivers européens avec les vents dominants d'ouest et **un ensoleillement** annuel important de 2 250 heures, le plus important de la côte atlantique française.

Cet ensoleillement facilite le développement des communautés planctoniques marines qui permettent une forte **production primaire nourricière** de très nombreuses espèces de la chaîne alimentaire, des plus petits êtres vivants aux poissons, oiseaux, mammifères marins etc... (Etudes de Pierre Le Gall océanographe et biologiste marin de l'Université de La Rochelle).

3) L'INFLUENCE DU PLUS GRAND ESTUAIRE D'EUROPE OCCIDENTALE, DE 4 FLEUVES CÔTIERS ET D'UN CONTINUUM DE VASTES MARAIS LITTORAUX :

L'estuaire de la Gironde formé par les cours de la Garonne et de la Dordogne, et son **gigantesque panache** qui distribue **nutriments, eaux douces, et sédiments** très loin dans l'océan et dans tous les pertuis charentais est complété par les apports de 4 fleuves côtiers, Charente, Sèvre Niortaise, Seudre et Lay. Les grands marais littoraux, marins et doux, les marais rétro-littoraux doux sauvés des cultures céréalières intensives participent par leurs apports aux fonctions nourricières des végétaux et animaux marins.

Ils hébergent des nourrissances et lieux de vie et de migrations des poissons amphihalins comme les **aloès, anguilles, lampreys**, et les derniers **esturgeons sauvages d'Europe**... Ils sont des zones d'échanges essentiels avec les milieux marins. Quadrillés de canaux et chenaux d'eau douce, et d'accès contrôlés à la mer, ils sont écologiquement très importants pour les écosystèmes terrestres et marins.

4) DES ZONES CÔTIÈRES A L'ABRI DES ÎLES, DES VASIÈRES NOURRICIÈRES, LA PENTE DOUCE DES FONDS VERS LE LARGE :

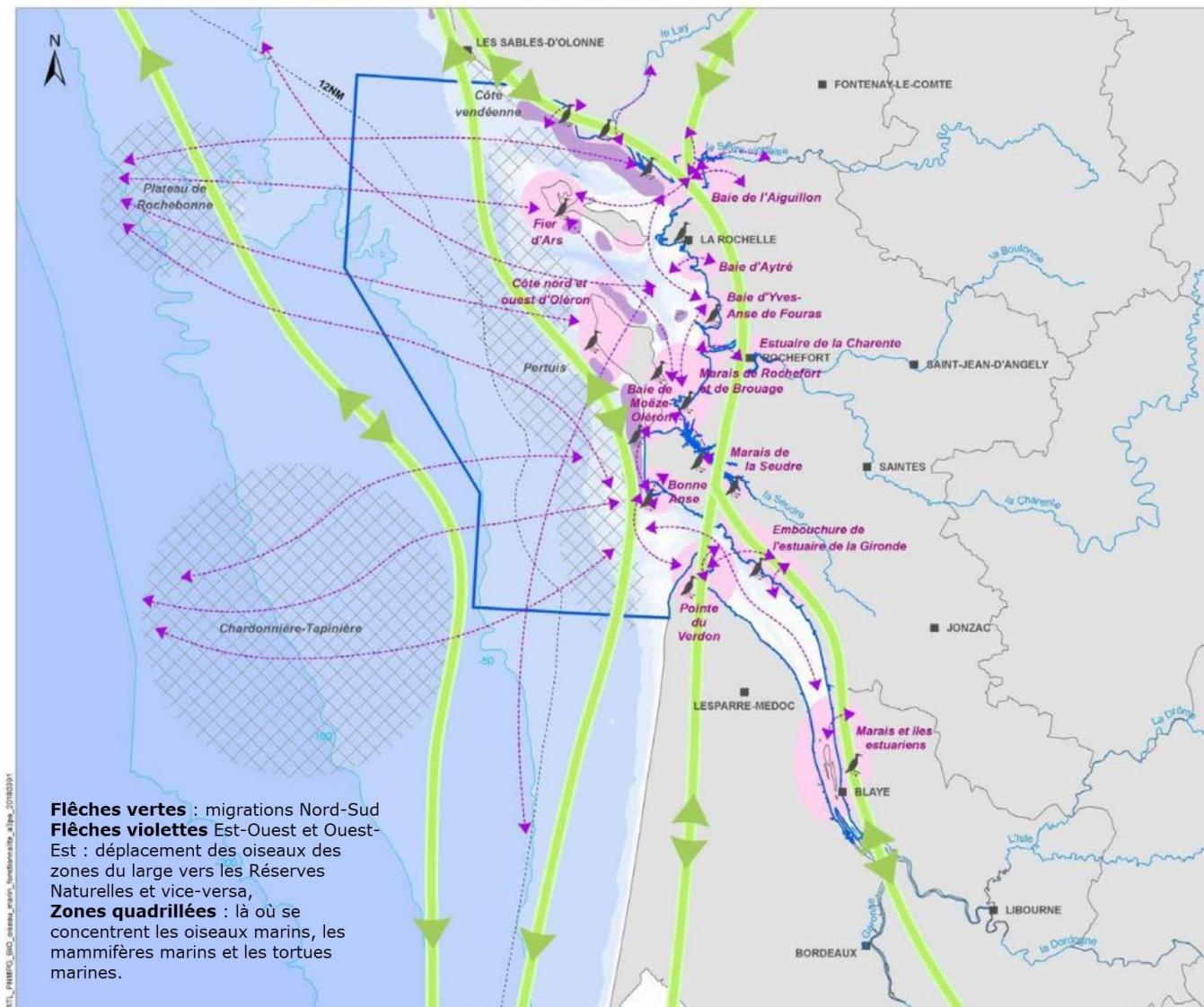
La mer des pertuis avec ses bras de mer protégés par les îles d'Oléron et de Ré, offrent des espaces côtiers abrités dans lesquels se réfugient de nombreuses espèces animales lors des tempêtes et des épisodes de fortes houles océaniques. Elle favorise aussi les zones d'atterrissements des sédiments apportés par les fleuves qui forment ces **grandes vasières littorales** aux productions animales et végétales exceptionnelles. En faisant la première zone de l'économie **conchylicole** européenne (huîtres et moules), ainsi que des étapes indispensables aux repos et nourritures des espèces d'oiseaux en migration. Ce sont également des zones de nourrissances de poissons, mollusques, crustacés ...

Ce n'est qu'à une trentaine de km de la côte que les fonds atteignent - 50 m, une pente douce découverte pour partie par le jeu des marées (estrans vaseux, sableux, rocheux) autorise donc assez loin du trait de côte la pénétration de la lumière dans la colonne d'eau. Cela permet ainsi la photosynthèse pour les algues et plantes qui sont les habitats et nourritures d'une riche biodiversité.

5) DES VOIES MAJEURES DE MIGRATION, DES ZONES DE STATIONNEMENT AU LARGE D'IMPORTANCE EUROPÉENNE POUR LES OISEAUX MARINS :

PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS"

Oiseaux d'eau et oiseaux marins : zones fonctionnelles



Des millions d'oiseaux, de chauves-souris, d'insectes migrent chaque année du sud (l'Afrique) vers le nord (Islande, Sibérie, terres du Grand Nord puis du nord vers le sud. Toutes les espèces d'oiseaux empruntent ces voies migratoires au-dessus des terres et ici des espaces marins.

Trois voies constituent ce qu'on appelle **le fly way** ou autoroute des oiseaux : une bande de 20 km entre le trait de côte de Charente Maritime et l'intérieur des terres, une bande entre la ligne des 12 milles nautiques et la côte ouest des îles d'Oléron et de Ré, (là où serait installé le premier parc éolien industriel marin) et enfin une troisième bande à environ 30-40 milles nautiques pour une voie migratoire qui va passer en mer au large, au-dessus du plateau de Rochebonne. Sortant de ces tracés pour des étapes de repos et de nourritures, les oiseaux regagnent par des déplacements transversaux ouest-est et est-ouest les Réserves Naturelles Nationales et les zones des bras de mer entre les îles et le continent.

S'ajoute à ces voies de migration le plus grand stationnement européen d'oiseaux marins. Ce sont ainsi plusieurs centaines de milliers d'oiseaux qui fréquentent les eaux marines au large de nos côtes pendant la majeure partie de l'année puisqu'ils ne vont à terre pour se reproduire dans le nord que pendant 3 à 4 mois.

En découle une responsabilité européenne et internationale (car cela excède la UE), puisque la majeure partie des rares oiseaux européens de la famille des alcidés (**macareux moines, guillemots, pingouins torda, Mergules**), des **Pétrels, Puffins, Fous de bassan**, stationnent massivement dans ces lieux marins.

Reconnus et créés par la France, reconnus et créés par l'Europe, reconnus internationalement, ces lieux uniques sur la façade atlantique, ont donc fait l'objet sur le plan environnemental de 7 Réserves Nationales, de Zonages Natura 2000, d'un Parc Naturel Marin conformément aux Directives Européennes applicables par la France. Ces reconnaissances reposant sur des réalités scientifiques, on ne comprend pas comment **l'Etat** français puisse proposer de détruire aujourd'hui les habitats et les espèces qu'il a décidé **hier** avec l'Europe, de protéger : les Ministres de la Mer et de la Transition Écologiques, les services de l'État veulent y implanter **un gigantesque champ éolien industriel marin**, une grappe de plusieurs parcs éoliens, **un chantier permanent de bouleversement des fonds marins, de pollutions et nuisances diverses, des destructions de la faune et de la flore !**

Les lettres 2 et 3 de NEMO sont assez explicites sur ce qui se passe sur les fonds marins, dans la colonne d'eau, au-dessus de la surface de la mer, quand est installé un champ éolien industriel marin...

Un écocide institutionnalisé inimaginable est en marche ... dans le pire lieu d'implantation de la Côte

Atlantique, au pire moment : celui de l'organisation en septembre 2021 en France du Congrès Mondial de la Biodiversité !

L'Etat a mis en place la doctrine ERC (Eviter-Réduire-Compenser) pour prendre en compte la préservation des zones naturelles importantes. Il devrait dans le cas présent **décider d'Eviter** cette zone reconnue par l'Europe et la France et ne peut en aucun cas s'appuyer sur la Directive européenne Programmes dont l'objectif majeur est bien d'éviter les implantations d'activités à forte incidence dans les zones naturelles reconnues.

Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

Signataires

Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes

Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC

Responsable associatif

Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise

Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine

Responsable associatif

Membre de NEMO



Bruno TOISON

Ingénieur agronome

Ex Délégué Régional du Conservatoire du Littoral

Responsable associatif

Membre de NEMO



Bernard DURAND

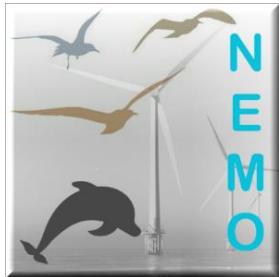
Ingénieur

Ex Directeur de l'Ecole nationale supérieure de géologie

Ex Président du Comité scientifique de l'European Association of Geoscientists and Engineers

Membre de NEMO





La lettre de NEMO N°6

Information sur un projet dévastateur de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne

QUELLES QUANTITÉS
D'ÉLECTRICITÉ UN PARC
ÉOLIEN EN MER DE 1 GW
DE PUISSANCE À OLÉRON
PRODUIRAIT-IL ? QUEL EN
SERAIT LE COÛT POUR LA
COLLECTIVITÉ ?

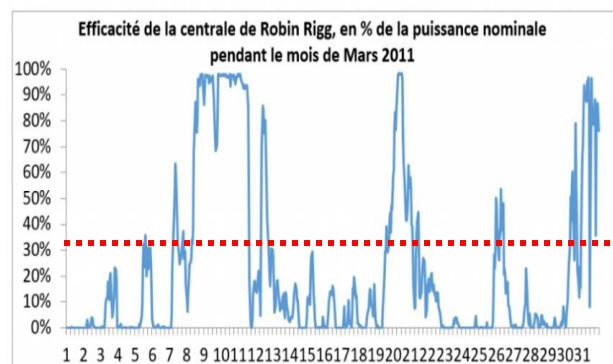


1-LES QUANTITÉS D'ÉLECTRICITÉ PRODUITES

Nous considérons ici qu'un parc de 1 GW serait fait de 83 éoliennes **Haliade X-12** de l'entreprise américaine General Electric, d'une puissance électrique nominale de **12 MW**. La puissance électrique, c'est un **débit d'électricité**, c'est-à-dire la quantité d'électricité produite par seconde. La **puissance nominale**, appelée aussi **capacité de production**, est la puissance électrique maximale pouvant être atteinte, **ce qui est rare avec une éolienne**. Car sa **puissance effective**, c'est-à-dire la puissance électrique qu'elle délivre réellement à chaque instant, varie énormément avec les fluctuations de la vitesse du vent sur le site. C'est ce qu'on appelle son **intermittence** ou encore sa **variabilité**. **En moyenne sur une année**, cette puissance effective est de l'ordre de 20 à 25 % de la puissance nominale pour les éoliennes terrestres, 30 à 45 % pour les éoliennes en mer. C'est le **facteur de charge annuel**.

Figure 1 : Profil de la puissance électrique délivrée au cours du mois de Mars 2011 par la centrale éolienne en mer de Robin Rigg en Ecosse, en % de sa puissance nominale.

Vérifions-le avec la centrale éolienne en mer écossaise de Robin Rigg. La figure 1 montre le profil de la puissance effective de cette centrale, en **% de sa puissance nominale** pendant le mois de Mars 2011, mois pourtant bien venté. Nous voyons ici que bien souvent, la puissance effective délivrée n'est qu'une fraction insignifiante de la puissance nominale. Les variations de cette puissance sont très brutales. Contrairement à l'opinion commune, **le vent est moins régulier en mer qu'à terre**.

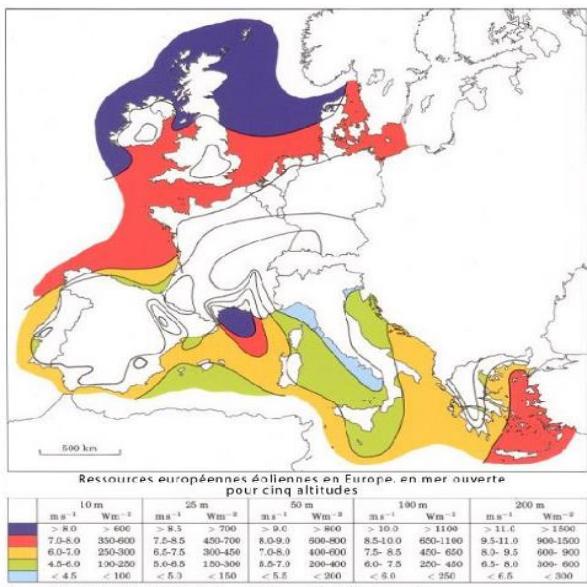


Le facteur de charge de ce mois (ligne rouge en pointillé) est d'à peu près 30 % de la puissance nominale. A Oléron, où les éoliennes seront plus modernes et plus hautes qu'à Robin Rigg, mais la vitesse moyenne annuelle du vent plus faible à la même altitude, il est pour l'instant difficile de s'en faire une idée précise.

General Electric annonce pour l'Haliade X-12 un facteur de charge de 63 %. Cela dépasse de très loin les meilleurs facteurs de charge actuellement connus, 45 % en Mer du Nord. *Mais en lisant les petites lignes, on apprend que c'est pour une installation dans une zone particulièrement bien ventée de la Mer du Nord.*

Une éolienne tire sa puissance électrique effective de la puissance mécanique effective du vent. Celle-ci varie comme le cube de la vitesse du vent. Dans la gamme des vitesses de vent utilisables par les éoliennes, environ

3 à 30 mètres par seconde (m/s), elle varie donc dans des proportions de 1 à 1000 !



Source : Wind Atlas, (c) 1989, Risø National Laboratory, Roskilde, Denmark

Les conditions de vent à Oléron sont bien moins bonnes qu'en Mer du Nord, même en altitude. Les vitesses moyennes de vent sur l'année à 150 mètres de haut dans la zone retenue, seront au mieux de 9 m/s, tandis qu'en Mer du Nord elles atteignent 11 m/s (figure 2) ce qui représente une puissance mécanique de 80 % supérieure.

C'est pourquoi nous ne tablerons ici que sur un facteur de charge de 35 %.

Figure 2 : Vitesses moyennes du vent en mer ouverte à différentes altitudes en Europe.

Cela veut dire que la puissance **effective** moyenne sur l'année d'une Haliade X-12 à Oléron serait en réalité

d'environ **4,2 MW**. Puisqu'il y a 8760 heures dans l'année, **elle produirait en année moyenne $8760 \times 4,2$, soit environ 36 800 MWh**, dit autrement **36,8 millions de kWh**.

La **consommation moyenne annuelle** d'électricité d'un Français était en 2019 d'un peu moins de **7000 kWh**. Cela représenterait donc la consommation électrique annuelle de **5200** Français par éolienne. Il faudrait donc environ **12 800** de ces éoliennes pour produire l'équivalent de la quantité d'électricité, 470 TWh, consommée annuellement par les Français. **Mais ce calcul n'est que théorique, car cette électricité serait en fait parfaitement inutilisable en sortie d'éolienne, comme nous allons le voir.**

Notre Premier Ministre a récemment affirmé, et les médias l'ont répété à l'envi, que les parcs éoliens d'Oléron produiraient pour une puissance de 1 000 MW (1 GW) deux fois la consommation annuelle de la Charente-Maritime. Or cette consommation, pour une population de 646 000 habitants en 2019 est d'environ 4,5 TWh par an, soit 9 TWh pour deux fois ce département, **tandis que 1 GW de ces éoliennes ne produirait en moyenne que 3 TWh par an. Le Premier Ministre s'est donc trompé d'un facteur 3 !**

Car ceux qui lui ont fait sa fiche de lecture n'ont pris en compte dans ce calcul que la **consommation domestique d'un foyer**, qui en 2019 était statistiquement en France de 4770 kWh pour en moyenne 2,1 habitants. C'était « ignorer » délibérément qu'un foyer consomme de l'électricité non domestique en quantités beaucoup plus grandes via la mise en œuvre des biens et des services qu'il achète. Ils ont aussi « suggéré » avec cette comparaison que la Charente-Maritime avait besoin de cette électricité et donc de ces parcs. **Or ses habitants ne manquent pas d'électricité. Cette électricité ne leur est pas destinée !**

Soyez attentifs, et vous repérerez maintenant facilement ce type de « fake news » dans les publicités des promoteurs, mais aussi dans vos journaux habituels et à la télévision, **qui n'ont jamais à ce sujet fait le travail d'explication nécessaire.**

2-LES COÛTS POUR LA COLLECTIVITÉ :

Revenons au profil des variations de la puissance électrique délivrée par le parc éolien en mer de Robin Rigg en Ecosse (figure 1).

Il a été démontré^{1,2} que les profils de puissance des parcs éoliens sont très largement **synchronisés**, c'est-à-dire sont très voisins à chaque moment d'un parc à l'autre, à l'échelle de l'Europe tout entière. Par conséquent il y a **peu de foisonnement, c'est-à-dire de compensation entre parcs pour produire un profil plus régulier, même à cette échelle** : Quand le vent est très faible, lors des grands anticyclones, il l'est à peu près partout en même temps. **La puissance effective délivrée par l'ensemble des parcs éoliens européens dans ce cas n'est alors que de 4 à 5 % de leur puissance nominale²**. Il y a aussi synchronisation pour les vents forts, lors du passage des dépressions, quand les éoliennes délivrent leurs plus fortes puissances. Notons que si le vent dépasse alors les 90

km/h, il faut arrêter les éoliennes par mise en drapeau pour éviter les avaries. L'arrêt de production visible sur la figure 1 entre le 11 et le 12 Mars est probablement dû à un vent trop fort.

Il résulte de cette intermittence pratiquement synchrone même à l'échelle de l'Europe que l'électricité ainsi produite ne coïncide jamais avec la demande des consommateurs, comme le montre la figure 3 pour la France.

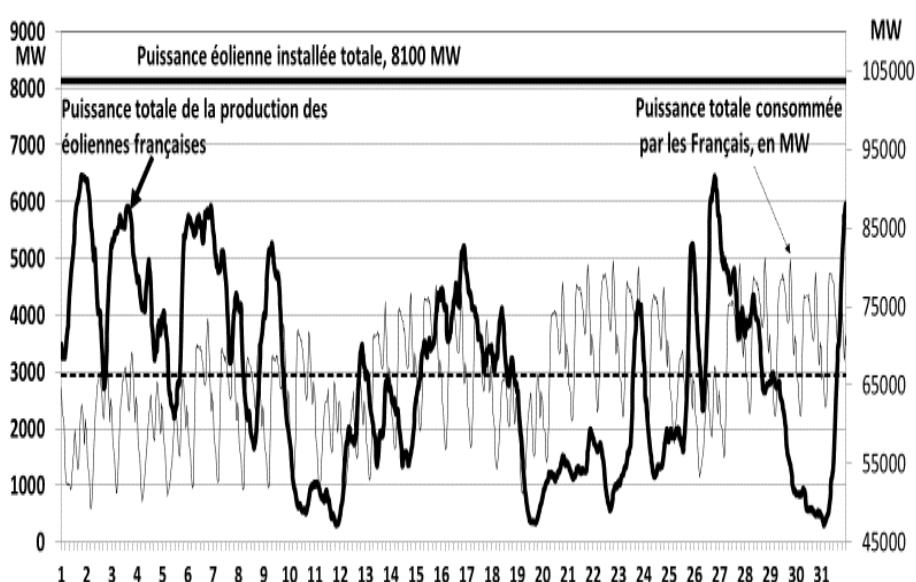
Or la capacité de pouvoir produire partout l'électricité au moment exact où le consommateur en a besoin, et dans les mêmes quantités à $\pm 1\%$ près, est indispensable à la stabilité du réseau électrique, pour éviter de désastreux blackouts. Il est également essentiel, parce que nous utilisons du courant alternatif, de pouvoir maintenir **la fréquence de ce courant à 50 hertz à $\pm 1\%$ près** : ce sont les critères de l'indispensable équilibre production-consommation.

Pour pouvoir utiliser l'électricité éolienne, il faut donc la «mixer» avec de l'électricité produite en contrepoint par des centrales pilotables, de manière à ajuster en permanence l'ensemble électricité éolienne + électricité pilotable à la consommation dans ces limites de $\pm 1\%$. Et la fréquence de ce mix doit rester stable à 50 hertz dans les limites de $\pm 1\%$. Les centrales pilotables sont capables d'assurer cette stabilisation, mais pas les éoliennes³.

L'éolien n'est donc pas utilisable sans une association constante avec des centrales pilotables, en France surtout des centrales nucléaires et des centrales hydroélectriques de lacs, et quelques centrales à gaz et à charbon.

Accroître le nombre des éoliennes à consommation d'électricité constante et même maintenant décroissante comme c'est le cas en France depuis quelques années n'est donc en rien une solution à l'intermittence, mais une source de difficultés croissantes dans la gestion du parc électrique.

Ajoutons que même assistée par des centrales pilotables, l'électricité éolienne ne peut dépasser une proportion de l'ordre de 20 à 30 % dans le mix électrique ainsi produit, pour ces raisons de stabilité du réseau.



mois (environ 3000 MW) avec la puissance moyenne de la consommation d'électricité (environ 65 000 MW). Autrement dit, si la production totale éolienne avait été 22 fois supérieure à ce qu'elle a été ce mois-là, elle aurait été égale à la consommation totale de ce mois. Notons que le minimum de production correspond sur cette période à environ 3,5 % de la puissance nominale totale de l'éolien (8100 MW en Janvier 2014, ligne horizontale en traits gras), et le maximum à 76 % de cette puissance nominale.

Prétendre que l'électricité éolienne est devenue compétitive avec l'électricité produite par les centrales pilotables, comme ses promoteurs nous l'assènent sans arrêt, est une « fake news » tenace. L'électricité en sortie d'éolienne n'a aucun intérêt et donc aucune valeur pour un consommateur. Qui voudrait payer pour une électricité qu'il ne peut pas utiliser ? Les éoliennes ne peuvent que s'ajouter à des centrales pilotables existantes ou à créer : Aussi bas que devienne le coût de production de l'électricité éolienne, le développement de celle-ci fera augmenter le prix de l'électricité pour les ménages puisque pour produire la même quantité d'électricité il faudra un double investissement, en éoliennes ET en centrales pilotables.

Cela d'autant plus que :

- les centrales pilotables sont obligées, à consommation d'électricité identique en France, de produire moins pour laisser de la place à l'éolien. Leurs charges fixes étant inchangées (salaires, charges...), elles doivent augmenter leurs prix ou être subventionnées pour conserver leur rentabilité.

- il faut transformer profondément le réseau électrique en créant un peu partout de nouvelles lignes (cf les lignes à très haute tension qui devraient être construites à Oléron) ou en renforçant les anciennes pour acheminer l'électricité éolienne. Il s'agit là d'un coût d'une centaine de milliards d'euros dans les quinze ans à venir³.

Remarquons d'ailleurs que ceux qui prétendent que l'éolien est devenu compétitif ne réclament pas pour autant l'arrêt des subventions pour le démontrer.

La figure 4, qui représente le prix de l'électricité pour les ménages dans 16 pays de l'Europe de l'Ouest, montre que celui-ci, loin de diminuer, augmente avec la puissance nominale (= capacité de production) d'éolien et de solaire photovoltaïque installée par habitant. Le solaire photovoltaïque est en effet également intermittent et pose les mêmes problèmes que l'éolien. Plus nous développerons l'éolien en France, mais aussi le solaire photovoltaïque, plus le prix de l'électricité pour les ménages augmentera, mais aussi celui des carburants, car les taxes pour les subventionner, initialement payées uniquement par nos factures d'électricité, le sont aussi maintenant par des taxes sur nos carburants *Figure 4 : Source <http://www.eolien-oleron.fr/wp-content/uploads/2021/02/La-trahison-des-clercs-Eolien-et-solaire-photovoltaïque-en-Europe-.pdf> chapitre 10.*

De 2009 date des premiers développements de l'éolien et du solaire photovoltaïque en France à aujourd'hui, le prix de l'électricité pour les ménages français a augmenté, essentiellement pour ces raisons, d'environ 50%⁴.

En Allemagne, ce prix a doublé de 2000 à 2014. Il a augmenté moins vite ensuite, parce que l'Allemagne a commencé à répercuter les coûts sur d'autres factures que celle d'électricité⁴. L'augmentation des prix de l'électricité est devenue également moins rapide en France quand les coûts ont commencé à être imputés aussi sur les factures de carburants, à partir de 2017.

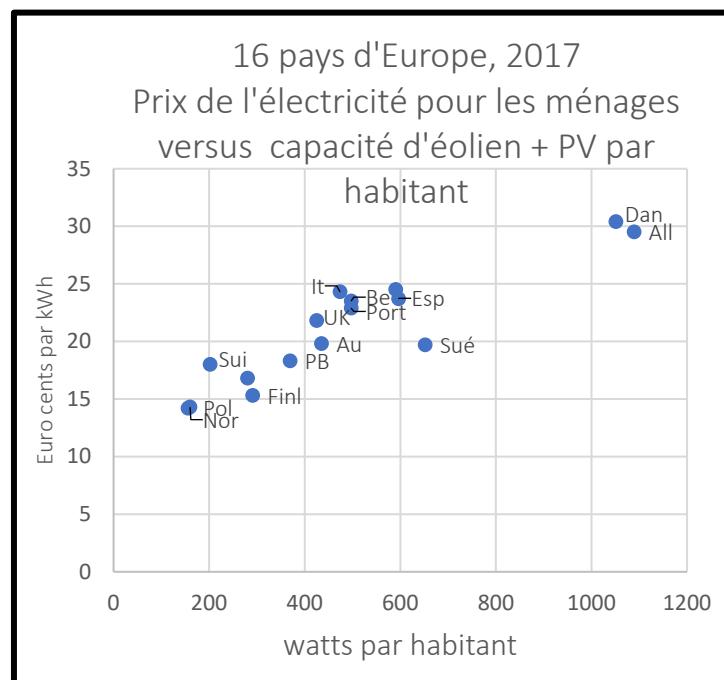
Ces taxes et impôts pris ainsi dans la poche du consommateur ou du contribuable sont reversés aux promoteurs sous forme de subventions, sans lesquelles éolien, et solaire photovoltaïque, ne pourraient subsister en France. Ces promoteurs sont financés par des groupes financiers internationaux qui se bousculent pour profiter de l'aubaine que sont ces subventions confortables garanties par l'Etat par contrat de 15 à 20 ans.

3-LES COÛTS D'INVESTISSEMENT DES PARCS ÉOLIENS EN MER

Nous disposons d'un point de comparaison avec le parc éolien en mer dont l'appel d'offres est le plus récent, celui prévu à Dunkerque, d'une puissance nominale de 600 MW. D'après les documents transmis à la Commission européenne, l'investissement initial correspondant serait de 2 milliards d'euros, auquel il faudrait ajouter le coût du raccordement au réseau à haute tension, environ 480 millions d'euros, à raison d'environ 800 euros par kW de puissance⁵.

On peut donc penser que l'investissement initial à Oléron, pour 1000 MW (1 GW) de puissance nominale, serait au minimum de 3 milliards d'euros, et le coût du raccordement au réseau de 800 millions d'euros, mais plutôt 1 milliard car la longueur des raccordements serait ici bien supérieure à ce qui est le cas des autres parcs éoliens en mer français. Avec un facteur de charge de 35 %, la quantité d'électricité produite annuellement serait d'environ 3 TWh.

Nous allons faire la comparaison avec le coût d'investissement de l'EPR de Flamanville dont tout le monde s'accorde à dire que, d'environ 13 milliards selon l'estimation de la Cour des Comptes, il est scandaleusement élevé. Il faut ajouter environ 1 milliard, disons 2, pour son démantèlement. Soit au total 15 milliards.



La durée de vie des éoliennes ne sera que d'environ 20 ans. Pour atteindre les 60 ans, ce qui est la durée de vie prévue actuellement pour un réacteur nucléaire de type EPR, il faudra les renouveler deux fois et les démanteler trois fois.

Le coût d'investissement en euros actuels à chaque renouvellement ne devrait guère changer car les fondations des premières éoliennes ne pourront pas être réutilisées. Quant au raccordement au réseau, nous considérerons que les dépenses seront beaucoup plus faibles, puisqu'il aura pour l'essentiel été réalisé au départ. Mais il faudra démanteler trois fois ces éoliennes, soit **dépenser pour un démantèlement complet environ 10 % du coût de la construction, soit environ 1 milliard sur 60 ans.**

Le coût d'investissement sur 60 ans sera donc de l'ordre de $3 \times 3 + 1 + 1 = 11$ milliards d'euros actuels pour une production de 180 TWh au total soit 61 millions d'euros par TWh produit.

La puissance d'un EPR est de 1 650 MW, mais son facteur de charge devrait être d'au moins 80 %. Sa production annuelle devrait donc être de l'ordre de 12 TWh, et sur 60 ans de 720 TWh. Soit un investissement de 21 millions d'euros par TWh produit.

Le coût d'investissement à Oléron serait donc à peu près le triple de celui de Flamanville par TWh d'électricité produite pendant ces 60 ans. Si le coût de Flamanville est scandaleusement élevé, que dire alors de celui des parcs éoliens d'Oléron ?

De plus Flamanville n'occupe pas de place supplémentaire, puisqu'il est installé dans l'enclos de centrales nucléaires existantes, tandis que ces parcs éoliens défigureraient et démoliraient tous les 20 ans des centaines de km² d'un Parc Naturel Marin.

* Notons que du fait **de son recours obligé aux centrales pilotables**, l'éolien n'a pas d'intérêt en France pour diminuer les émissions de gaz carbonique (CO₂) de notre production d'électricité et par là contribuer à la lutte contre le changement climatique. Car il ne fait que se substituer à nos centrales nucléaires et hydroélectriques, qui émettent moins de CO₂ que lui au cours de leur cycle de vie pour une même quantité d'électricité produite. **La France est d'ailleurs pour cette raison le grand pays industriel dont la production d'électricité émet de très loin le moins de CO₂ par kWh.** Si de temps à autre l'éolien se substitue à la production de nos quelques centrales à combustibles fossiles, cela reste anecdotique.

Il ne permet pas non plus de réduire le nombre de nos réacteurs nucléaires, puisque, **en l'absence de capacités de stockage suffisantes pour réguler la puissance des énergies intermittentes**, toute la puissance de nos centrales pilotables doit rester disponible pour faire face aux fortes consommations des jours très froids et sans vent. **L'Allemagne, qui a fermé des réacteurs nucléaires, a augmenté en compensation sa puissance en centrales à charbon et à gaz.** Etant donné l'importance de sa production, son électricité est restée encore aujourd'hui la plus polluante d'Europe, aussi bien pour les émissions de CO₂ que pour celle de polluants chimiques et de particules fines associés.

Il ne permet pas non plus de ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier de sources d'électricité, comme on l'entend dire aussi, puisque sans les sources pilotables, nucléaire, hydro-électricité et un peu de gaz et de charbon en France, il ne pourrait exister. Il est donc dans le même panier que celles-ci.

Pour une démonstration détaillée de tout cela, voir la référence 4, chapitres 3,4,5

1- Flocard, H., 2013 : Nature et limite du foisonnement éolien. Etude pour l'association Sauvons le climat.

<https://www.sauvonsleclimat.org/fr/presentation/etudes-scientifiques/2625-nature-et-limite-du-foisonnement-eolien>

2- Linnemann, T. and Vallana,G., 2019 : Wind Energy in Germany and Europe: Status, potentials and challenges for baseload application Part 2: European Situation in 2017 , VGB PowerTech 3 | 2019.

<https://www.vgb.org/vgbmultimedia/PT201903LINNEMANN-p-14954.pdf>

3- Negynas, M., 2020 : Les dégâts de l'éolien et du solaire : les coûts d'acheminement de l'électricité : Multiplier les sources de production et consommation de l'électricité, c'est tirer des câbles de cuivre et d'aluminium. Pas très écologique, et ruineux.

<https://www.contrepoints.org/2020/12/29/387535-les-degats-de-leolien-et-du-solaire-les-couts-dacheminement-de-lelectricite>

4-<http://www.eolien-oleron.fr/wp-content/uploads/2021/02/La-trahison-des-clercs-Eolien-et-solaire-photovoltaïque-en-Europe-.pdf>

5- voir <https://eolbretsud.debatpublic.fr/wp-content/uploads/enjeux-cout.pdf>

Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

A l'origine du Collectif en 2016, des associations de défense de l'environnement qui tout en étant favorables à un déploiement **réfléchi** des énergies renouvelables, contestent la localisation envisagée pour cette centrale éolienne, au centre d'une Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux et au cœur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais.

Depuis la réactualisation du projet fin 2020, notre collectif, apolitique, rassemble des associations, des communes, des organisations, des activités, des personnalités, des élus, des parlementaires qui sont contre ces parcs éoliens industriels marins prévus au large d'Oléron et leur extension au nord sur les côtes Rétaises et Vendéennes....

Le collectif NEMO est ouvert à toute association, collectivité, organisation et à toute personne qui est convaincue pour une raison ou une autre, qu'elle soit environnementale ou économique, que l'installation d'éoliennes en mer dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis Charentais n'a pas lieu d'être.

Signataires

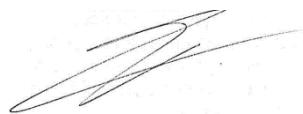
Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes

Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC

Responsable associatif

Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise

Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine

Responsable associatif

Membre de NEMO



Bruno TOISON

Ingénieur agronome

Ex Délégué Régional du Conservatoire du Littoral

Responsable associatif

Membre de NEMO



Bernard DURAND

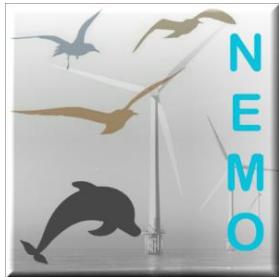
Ingénieur

Ex Directeur de l'Ecole nationale supérieure de géologie

Ex Président du Comité scientifique de l'European Association of Geoscientists and Engineers

Membre de NEMO





La lettre de NEMO N°7

Information sur un projet dévastateur de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne



LA PÊCHE MENACÉE DE DISPARITION PAR L'ÉOLIEN INDUSTRIEL MARIN D'OLÉRON

1- LA FILIÈRE PÊCHE

La pêche au large des côtes de Charente Maritime est une filière économique, structurante, traditionnelle et polyvalente. Elle exploite depuis des temps anciens des lieux convoités aujourd'hui par le projet d'Oléron et ses extensions. Ses pêcheries dépendent des ressources halieutiques (poissons, mollusques et crustacés) et des faunes et flores algales associées qui peuplent les habitats marins, principalement des vases, des sables fins ou grossiers, des graviers. Ces zones sont très proche des ports **Charentais** (8000 tonnes pêchées en 2016, sources PNM) pour 71 bateaux à la Cotinière, 44 à La Rochelle, 27 à Royan, du port **Girondin** d'Arcachon(2000 tonnes) pour 52 bateaux. Mais aussi hors Région Nouvelle Aquitaine, des ports **Vendéens** (15 000 tonnes pêchées) pour

60 bateaux aux Sables d'Olonne, 50 à Saint Gilles Croix de Vie, 40 à Yeu, 50 à Noirmoutier, et des ports de **Loire-Atlantique** (9500 tonnes pêchées) par les 50 bateaux de la Turballe et du Croizic .

La forte productivité de ses écosystèmes est due aux riches vasières nourricières littorales et aux apports en nutriments des fleuves côtiers et de la Gironde, plus grand estuaire d'Europe . (voir carte 1, zone de pêche et carte 2, navires, ports et débarquements).

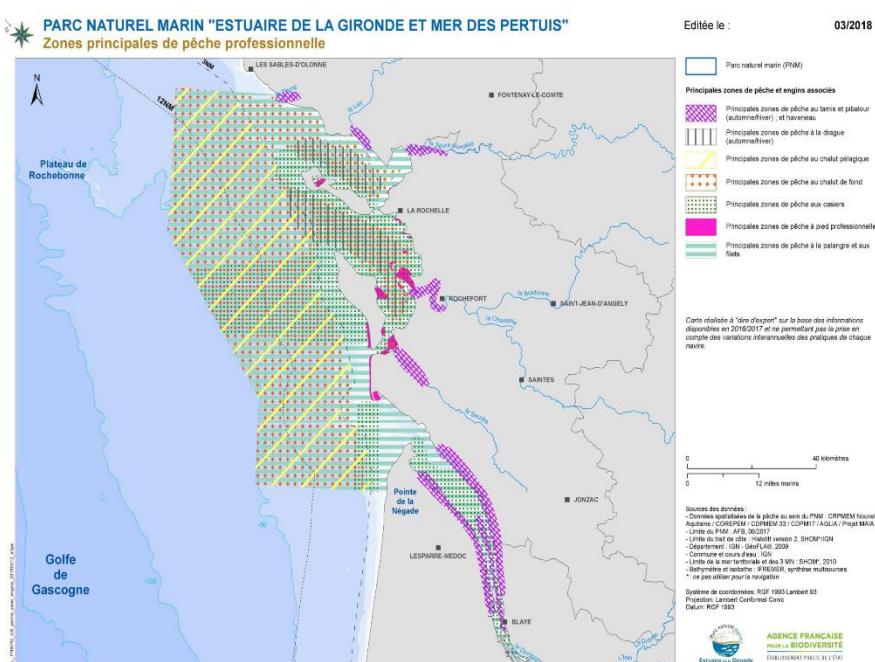


Figure 1 Zones principales de pêche professionnelle

Les emplois de la pêche, ont été évalués par le Parc Naturel Marin à 900 marins actifs pour 350 bateaux pêchant dans les eaux du parc. Nous retiendrons 3 emplois à terre (mareyeurs, transformateurs, fournisseurs de biens et services) pour un marin embarqué soit **3600 emplois** pour autant de familles.

La macro-zone d'environ 3000 km² retenue par l'État pour futurs parcs éoliens dépasse la surface du Parc Naturel marin d'environ 66%. **Ce sont donc beaucoup plus d'emplois** qui seraient **directement impactés**. La filière Pêche de Nouvelle Aquitaine pèse 2355 marins embarqués pour 529 bateaux de pêche professionnelle soit 9420 emplois locaux et permanents qui pourraient être déstabilisés.

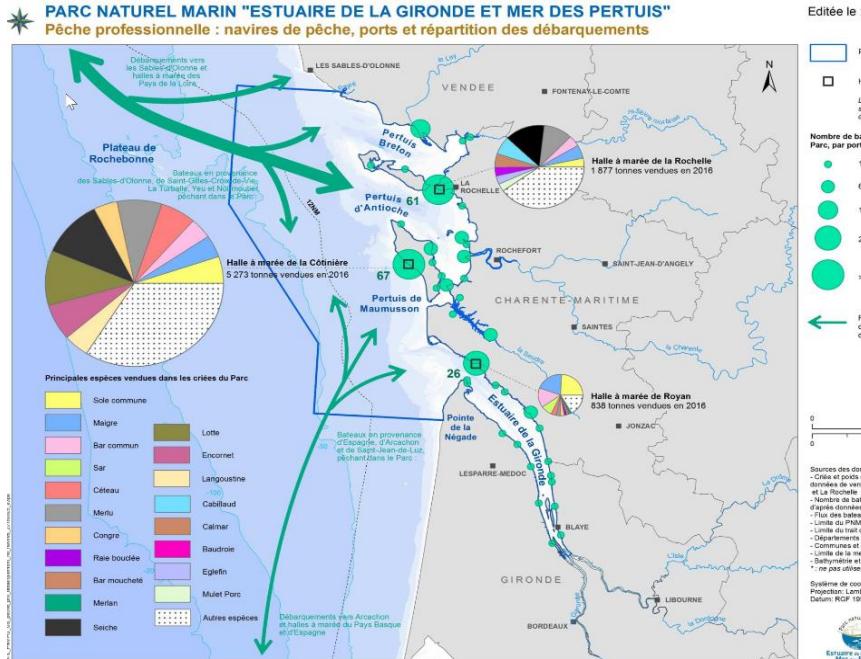


Figure 2 Navires, ports et débarquements

Les activités charentaises fortement ancrées au territoire, seront les premières touchées. Alors que le Département soutient légitimement ces vrais emplois locaux et permanents en investissant dans le port de la Cotinière pour une accessibilité augmentée (approfondissement du chenal, digue protectrice, nouvelle criée, environ 88 millions d'€). Est prévue aussi une modernisation du port de La Rochelle (environ 22 millions d'€).

Une pêche sacrifiée par l'Etat sur l'autel d'une production d'électricité française en surproduction...

2- LES ESPÈCES PÊCHÉES ET LES PÊCHERIES PRATIQUÉES :

La riche mosaïque des milieux marins offre une diversité d'une soixantaine d'espèces « nobles » à forte valeur ajoutée économique, comme les soles, bars, merlus, lottes, seiches, calmars, maigres, cétaux, dorades royales, les espèces de thonidés, comme les bonites, thons rouges, thons germons, les appréciés poissons bleus comme les sardines, anchois, maquereaux et pour les crustacés, langoustines, crabes tourteaux, araignées, homards, crevettes... Ces apports d'une grande fraîcheur, pêchés à une poignée d'heures, sont destinés strictement à la consommation humaine des ménages et restaurants. Les pêches artisanales pratiquent les métiers des chalutiers, fileyeurs, ligneurs et palangriers, caseyeurs, dragueurs, expliquant que les pêcheurs font selon les saisons 2,5 métiers en moyenne.

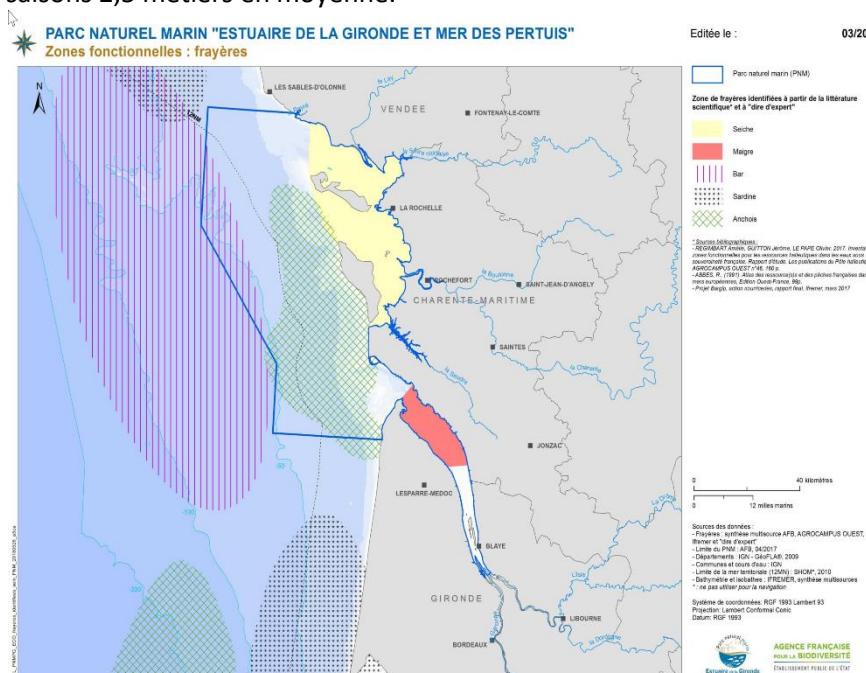


Figure 3 Zones fonctionnelles frayères

Les lieux de frayères et de nourriceries (alevins et juvéniles)[voir carte N° 3 frayères] sont importants pour l'ensemble du golfe de Gascogne pour les soles particulièrement. Les tout derniers Esturgeons sauvages d'Europe (protégés), les Aloses, Lamproies, Maigres, sont les poissons migrateurs emblématiques d'une zone reconnue NATURA 2000, de 7 Réserves Naturelles Nationales et d'un Parc Naturel Marin !

3 - L'ARTIFICIALISATION, DÉGRADATION, POLLUTIONS À RÉPÉTITION DURANT 60 ANS, DES FONDS MARINS, DE LA COLONNE D'EAU, DE LA COLONNE D'AIR

Les **dizaines** puis **centaines** de gigantesques éoliennes Haliades jusqu'à 280 m de haut, aux nacelles de 700 tonnes, pales de 107 m et 50 tonnes chacune, les pieux de 150 t chacun quelles que soient les techniques d'ancrages **artificialiseront** après **arasement** les fonds marins sur une surface au moins égale à 8 000 m² pour chaque éolienne. S'ajouteront les **sous-stations**, les centaines de km de **câbles enfouis** ou **enrochés** (relire les Lettres 1 et 2 de NEMO) ... Avec leurs pollutions associées (huiles, détergents, produits chimiques, métaux lourds, bruits, vibrations, modification du champ magnétique) et leurs inévitables accidents d'exploitation.

Pour le Conseil National de Protection de la Nature (rapport du 6 juillet 2021, p 23),
« La construction puis la présence en mer de structures permanentes, nombreuses (50 à 100 par parc), de grande dimension, à la fois immergées et émergées, provoque des changements physiques, hydrobiologiques du milieu marin et aérien. Ces changements multiples ont été observés sur d'autres structures offshores telles les plates-formes pétrolières ou gazières » .

Ces bouleversements formidables d'un **gigantesque chantier permanent** (renouvellement des éoliennes nécessaire sur la durée moyenne d'un parc 40 ans, plus vraisemblablement 60) affecteront les fonds marins, la colonne d'eau entre fonds et surface et le milieu aérien au-dessus de la surface de l'eau.

Et les « effets récifs » évoqués par les porteurs de projet, sont ridiculement anecdotiques pour les écosystèmes vaseux où seront implantées les éoliennes.

Pour le Comité Régional des Pêches Maritimes de Nouvelle Aquitaine, « **la pêche est dépendante du Bon État Écologique du milieu marin. Dérégler et détruire les équilibres écosystémiques, c'est hypothéquer tous les services rendus par ces zones marines** » .

La dénaturation des fonds par arasement, par création de panaches turbides des pieux résistants aux courants, les rejets chimiques, les remplacements réguliers des mâts et structures d'ancrage et les éventuels démantèlements seront destructeurs. En pleine zone NATURA 2000, dans le Parc Naturel Marin, pêché depuis des temps très anciens,

« **Le projet entre ainsi en conflit direct avec la vocation même de cette zone Natura 2000** », pour reprendre l'avis du CESER Nouvelle Aquitaine du 16 juillet 2021.

Aucune étude d'impact environnemental n'étant faite à ce jour ! Comment le Débat Public qui va commencer le 30 septembre peut-il espérer une réponse pertinente de l'opinion publique, des acteurs professionnels et des élus sur les lieux d'implantation de ces champs industriels alors qu'aucun éclairage sur leurs conséquences n'est donné ? Simulacre de consultation, fausse implication, démocratie bafouée ?

La France est le seul pays européen à implanter des Parcs industriels marins en zone NATURA 2000.

4- EN EUROPE LES PARCS ÉOLIENS MARINS SONT TOUS INTERDITS À LA PÊCHE .

Tordons le cou à l'idée que les parcs seraient ouverts à la pêche et à la navigation ! Aucun engagement de l'État français n'a été pris à ce sujet malgré les questions pressantes des pêcheurs. La raison en est simple :

Les parcs éoliens européens ne sont pas ouverts à d'autres activités à cause **de leur dangerosité** :

- l'océan Atlantique en toutes saisons, a fortiori le dangereux golfe de Gascogne, vit les contraintes des vents, houles, précipitations, tempêtes ...De rudes conditions de vie pour le matériel et les hommes...un bateau moins manœuvrant, une erreur humaine, des conditions météo cataclysmiques et les mâts d'éoliennes sont des obstacles mortels pour la navigation.
- les grands parcs éoliens offshores voient **chaque jour** les équipes des bateaux, hélicoptères de maintenance, effectuer des interventions in situ. C'est une clef de réussite de la production des aéro-générateurs . Les pertes de production dues aux pannes, aux bris de pales, aux arrêts planifiés, aux bridages, au défauts de performance, aux causes extérieures sont nombreuses. Il y a donc quotidiennement des activités sur place. La concomitance avec d'autres acteurs est donc proscrite (source industrie éolienne).

Quand un parc en Europe a été ouvert à la pêche, au début de l'aventure éolienne offshore, l'équivalent du Préfet Maritime l'a toujours fermé définitivement **au premier accident**. Le parc de Thanet (GB) cité par les promoteurs, était un parc ouvert aux seuls pêcheurs caseyeurs , il n'est plus fréquenté aujourd'hui (source pêche).

Au premier parc prévu de 300 km² pour 1 GW, **sans aucune concertation avec les pêcheurs** à ce jour, cette surface proches des ports sera interdite à la pêche. Les 300 km² du 2 ème GW suivront. Puis les macro-zones

couvrant plusieurs milliers de km² seront interdites pour les parcs suivants. Sans compter les pièges des croches sur les lignes de câbles tirés des parcs vers les 2 à 3 raccordements à terre !

Pour le CRPM de Nouvelle Aquitaine « *compte tenu des emprises spatiales cumulées des projets successifs sur les zones de pêche, c'est le devenir du métier de pêcheur qui est en jeu !* ».

5- LES RISQUES FORTS D'INSÉCURITÉ MARITIME POUR LA NAVIGATION ET POUR NOS CôTES !

La dangerosité de tels champs industriels en mer constitue autant d'écueils à la navigation avec leurs risques de collisions et de sinistres pétroliers ou chimiques particulièrement. Les flux de transport des ports 2019 de La Rochelle (9,7 Mt dont 3 Mt de produits pétroliers) et Bordeaux (7 Mt dont 0,4 Mt pp) mais aussi Nantes-Saint-Nazaire (31 Mt dont pp 7,8 Mt en import et 4 Mt en export) seront augmentés des flux des énormes bateaux de transports d'éoliennes et de maintenance .

Ces très nombreux bateaux passeront donc entre les parcs éoliens, dans les couloirs de navigation prévus [voir carte N° 4 Densité de trafic bateaux munis d'AIS]. En cas d'avarie de propulsion, aucun moyen de secours ne pourra éviter la dérive du navire vers les parcs éoliens, surtout en période de tempête.

Notre Département occupe la première place européenne de la conchyliculture, possède le premier port de plaisance d'Europe (La Rochelle), investit dans une pêche nourricière, s'enorgueillit d'être le 2ème Département touristique de France.

Le Département de Charente Maritime, les communes littorales et collectivités locales sont-elles conscientes des risques majeurs que leurs activités et leur image vont courir ? Celui d'un beau pétrolier ouvert, dans un champ d'éoliennes répandant ses fuels sur nos plages de sables fins.

Et on ose nous proposer la mise en place d'un « tourisme éolien » ?

On comprend pourquoi le Comité Régional des Pêches Maritimes de Nouvelle Aquitaine a voté à l'unanimité de son Conseil d'Administration contre ces champs industriels éoliens destructeurs et que le collectif NEMO soucieux des équilibres socio-économiques-environnementaux de notre beau Département dans un contexte de Brexit réducteur des zones de pêche, informe et alerte sur les menaces pesant sur la filière pêche, ses emplois, ses activités permanentes, nourricières, historiques, ancrées sur notre territoire et ...sur les autres risques dévastateurs de ce barnum industriel éolien !

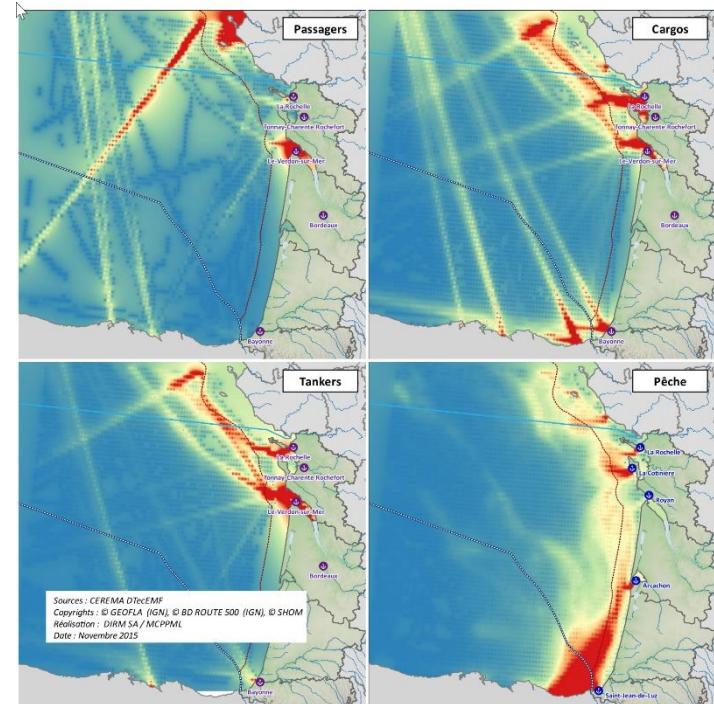


Figure 4 Densité de bateaux munis d'AIS

PS : NEMO organise à partir du 26 aout une tournée de Projection suivie d'un débat autour du film OCEAN 3 de Mathilde Jounot (1^{ère} projection à Saint Clément des Baleines, puis Oléron, Ré, Presqu'île d'Arvert, Pays Royannais, Aunis). Ce film relate le combat des pêcheurs contre la privatisation et la destruction des milieux marins.

Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

A l'origine du Collectif en 2016, des associations de défense de l'environnement qui tout en étant favorables à un déploiement **réfléchi** des énergies renouvelables, contestent la localisation envisagée pour cette centrale éolienne, au centre d'une Zone Natura 2000 et au cœur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais.

Depuis la réactualisation du projet fin 2020, notre collectif, apolitique, rassemble des associations, des communes, des organisations, des activités, des personnalités, des élus, des parlementaires qui sont contre ces parcs éoliens industriels marins prévus au large d'Oléron et leur extension au nord sur les côtes Rétaises et Vendéennes....

Le collectif NEMO est ouvert à toute association, collectivité, organisation et à toute personne qui est convaincue pour une raison ou une autre, qu'elle soit environnementale ou économique, que l'installation d'éoliennes en mer dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis Charentais n'a pas lieu d'être.

Signataires

Johnny WAHL

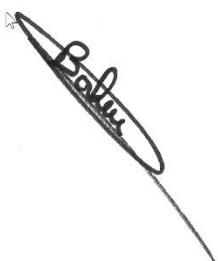
Patron-pêcheur, ligneur de Saint-Denis d'Oléron
1^{er} Vice-Président du Comité Régional des pêches,
Président du syndicat de pêcheurs artisans

Membre de NEMO



Rémy BAHEU

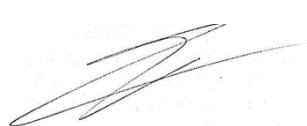
jeune patron-pêcheur de la Cotinière



Pierrick MARION

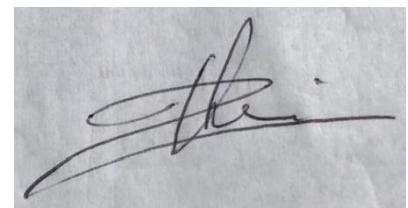
Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes
Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC
Responsable associatif

Membre de NEMO



Patrick CHEVRIER

Patron -pêcheur de l'île de Ré
ex Vice-Président du
Comité Régional
Président des cols
bleus



Flo BERNARD

Marin--pêcheur de Royan



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise
Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine
Responsable associatif

Membre de NEMO





La lettre de NEMO N°8

Information sur un projet dévastateur

de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne

LA FRANCE ET L'ÉOLIEN : DROITS ET DÉMOCRATIE BAFOUÉS ?



INTRODUCTION

Passés les effets de la communication de l'Etat et des promoteurs de « fermes éoliennes qui sauvent la planète grâce au vent éternel », nombre de citoyens confrontés aux éoliennes disent ce qui fait leur rejet : une industrie lourde, polluante, bruyante, dévastatrice de la qualité de vie des humains voisins, des paysages, de la biodiversité et des écosystèmes¹.

« Je n'étais ni contre, ni pour. Il y a eu les travaux, gigantesques, puis là, l'enfer chez nous, sans pouvoir y échapper: le bruits, la vue. J'ai une petite retraite. Je ne peux pas partir, ma maison est invendable ou à perdu son prix. ... Le pire c'est qu'on a aucun droit. Le Préfet décide tout. Il dit: là oui, là non. Nous on n'a jamais vu un agent de l'Etat sur place, seulement les vendeurs d'éoliennes chez l'agriculteur pour vendre leurs saloperies. Le Maire n'était même pas au courant, on est revenu au temps des seigneurs. Ils décident de tout, on est plus chez nous, on n'existe plus. On a demandé des rendez-vous, jamais personne nous a appelés ! »

Ce témoignage fort sur l'éolien terrestre confirme le ressenti d'un État qui passe outre les droits des citoyens, des collectivités territoriales. L'éolien industriel marin vit les mêmes perceptions. Les témoignages des pêcheurs dans le film de Mathilde Jounot OCEAN 3 sont édifiants.

Bienvenue au pays des droits de l'homme où rien n'arrête l'énorme machine de l'État même si l'énergie électrique est décarbonée en France à 95%, même si la France est exportatrice d'électricité aux pays voisins ! On est en retard disent les ministres sous les vivats des industriels de l'éolien ! Sur qui ? Sur l'Allemagne citée en 2021 pour ses centrales thermiques au gaz et au charbon aux émissions records de CO2 ?

1) ABSENCE D'INFORMATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES POPULATIONS

Les collectivités territoriales, communales, intercommunales, départementales, régionales ont découvert le projet des parcs industriels d'Oléron, dans ses extensions et son importance, par la carte de l'Etat présentée au Conseil de façade Sud Atlantique du 14 décembre 2020 et abondamment diffusée par des membres de NEMO présents à cette réunion. Alors que les élus du peuple pour les collectivités sont en responsabilité des territoires impactés, rien ne leur avait été dit. De même que les filières économiques directement concernées comme la pêche, le tourisme et autres acteurs et usagers. Bel exemple d'un État à l'écoute de la démocratie représentative ! Quant aux populations, la Convention d'AARHUS n'est pas appliquée ! Pourtant la démocratie directe est à la mode ...

2) NON-RESPECT DE LA CONVENTION D'AARHUS SUR LA CONSULTATION DES POPULATIONS

La Convention d'AARHUS ratifiée en 2002 par la France inscrit le respect des droits du citoyen dans la charte de l'environnement adossée à la Constitution Française. Dont acte. Ce texte impose l'accès à l'**information sur toutes les données environnementales**, et la **participation du public** au processus **décisionnel** pour tout projet qui le concerne.

Qu'en est-il pour le Parc éolien industriel marin Sud-Atlantique ? L'Etat a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur 2 questions restrictives :

¹ Témoignage d'un riverain d'un parc éolien d'Aunis

- 1) déterminer une zone préférentielle et la puissance - 500 ou 1000 MW - d'un 1er parc éolien situé à l'intérieur d'une surface de 300 km² en zone Natura 2000, en plein Parc Naturel Marin. Choix limité pour le moins. Et très orienté.
- 2) étudier l'opportunité d'un 2^{ème} parc et identifier une zone préférentielle et la puissance du parc pouvant atteindre 1000 MW.

Pour ce débat public (30 septembre 2021 au 31 janvier 2022) une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) qui n'est pas décideur mais simplement consultative, a été missionnée. Rappelons que ce n'est pas elle qui a choisi les questions posées au public. Elle « subit » les questions posées par l'État.

Questions auxquelles doit répondre le public sans connaître les conséquences environnementales, socio-économiques et autres des activités industrielles des parcs éoliens industriels marins puisque les études environnementales et techniques sont programmées après la décision du Ministre en été 2022, soit bien après la clôture du Débat Public au 31 janvier 2022 ! Et les activités économiques existantes comme la pêche, le tourisme, vont devoir se prononcer sans connaître les incidences sur leurs métiers ? Les défenseurs de la nature de même sur les conséquences environnementales ? Comme le dit Gilles Lhuilier, Professeur de Droit International à l'École Normale Supérieure de Rennes: « *on prend tout à l'envers, l'État français fait obstacle, fait écran au Droit international, la France n'applique pas le Droit international de la démocratie environnementale. Pour un industriel, il ne lui suffit plus d'avoir l'accord de l'Etat, il lui faut plus, il lui faut l'accord des populations locales, des pêcheurs pour pouvoir opérer, c'est là l'objet de la convention d'AARHUS* »².

Qui peut penser que les populations, les collectivités territoriales, les pêcheurs et autres acteurs touristiques notamment, peuvent répondre à ces questions de l'État sans être éclairés sur les conséquences environnementales et socio-économiques des projets ?

3) ABSENCE ET DISSIMULATION DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

En 2016 est apparue la nouvelle réglementation pour le développement de l'éolien offshore, dite de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (P.P.E.). Elle renvoie la réalisation des études d'impact à l'issue d'une longue procédure désignant le pétitionnaire en charge de construire le parc éolien après appel d'offres. C'est l'Etat qui définit le périmètre définitif des zones dédiées à l'éolien en levant les risques environnementaux (et en finançant les études). Ainsi Ségolène Royal, en présentant cette nouvelle procédure, indiquait-elle que les études environnementales, de météorologie et de risque sismique seraient lancées dès 2016 pour Oléron. En fait, elles n'ont pas été réalisées (environnement et risque) ou n'ont pas été rendues publiques (météo). Cela n'empêche en rien aujourd'hui l'État de lancer un débat public sur la base de simples études bibliographiques dans un contexte où la connaissance du milieu marin impacté, tout comme les effets d'un parc éolien industriel marin sur la biodiversité en zone Natura 2000, sont reconnus être lacunaires.

4) NON-RESPECT DE LA CONVENTION D'AÏCHI SUR LA BIODIVERSITÉ

La Convention d'AÏCHI signée par les 190 pays membres de la Convention Biodiversité de l'ONU, dont la France, a pour objet de réduire la pression sur les écosystèmes et les populations animales et végétales, et de sauvegarder la biodiversité à tous les niveaux, notamment :

- en réduisant de moitié le taux de pertes des habitats naturels,
- en éliminant ou réduisant les subventions néfastes pour la diversité du monde vivant (L'éolien est très subventionné, non ?),
- en augmentant le pourcentage de zones marines et côtières protégées.

Par ces projets éoliens industriels ne porte-t-on pas gravement atteinte aux habitats naturels des zones NATURA 2000 créées au titre de la Directive Habitat ? Ne porte-t-on pas atteinte au Parc Naturel Marin créé en 2015, aux 7 Réserves Naturelles Nationales patiemment structurées depuis 1974 pour leurs riches biodiversités ? Ne doit-on pas choyer les Aires Marines Protégées existantes plutôt que de les offrir aux appétits industriels destructeurs ? Est-ce cohérent avec les propos du Président de la République à Marseille au congrès mondial de la Conservation de la Nature ? A-t-on créé ces Aires Marines Protégées pour créer des parcs éoliens industriels marins ?

Ne viole-t-on pas la Convention d'AÏCHI ?

² Extrait du film OCÉAN 3 de Mathilde Jounot.

5) L'ABSENCE DE PLANIFICATION PAR L'ÉTAT DE ZONES D'ACTIVITÉS EN MER RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

En ce qui concerne la localisation des projets de parcs éoliens en mer le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN auto-saisine juillet 2021) a souligné que « *L'état initial de l'environnement et des paysages vus depuis le littoral et les enjeux environnementaux principaux n'ont pas été pris en compte, notamment les espèces protégées. Contrairement à d'autres pays européens comme l'Allemagne et qui relèvent d'engagements européens (Directives Oiseaux 1979-2009 et Habitats 1992 , formant globalement le régime Natura 2000. Ils concernent les zones de reproduction, de migrations et d'hivernage des oiseaux, des chauves-souris, et des mammifères marins notamment ainsi que des habitats d'intérêt communautaire, et des paysages...*

Or depuis 2008, la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), complète l'objectif des deux Directives Natura 2000, et établit un cadre de protection pour le milieu marin. Il est constitué de 11 descripteurs, dont le premier porte sur la biodiversité marine et le dernier - le 11- sur l'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, en spécifiant qui ne doivent pas nuire au milieu marin. L'application de cette Directive porte sur l'atteinte d'objectifs environnementaux pour un Bon Etat Ecologique (BEE) au moyen d'une part, de dispositifs d'observation et, d'autre part, de « mesures » correctives... La capacité du milieu à accueillir des activités en mer toujours plus nombreuses en respectant l'objectif de zéro perte nette de biodiversité, n'est donc pas connue en France depuis le début du processus de désignation des zones de parcs éoliens offshore.... la Directive européenne Planification de l'Espace Maritime (PEM) de 2014, outil de planification des usages de la mer n'a pas été appliquée en France »

Le CNPN rappelle « *qu'au niveau de chaque Conseil Maritime de façade, la responsabilité de son élaboration incombe aux préfets maritimes et aux préfets terrestres désignés. La France a fait le choix de répondre parallèlement aux Directives Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et Planification de l'Espace Maritime par les Documents Stratégiques de Façade. Chaque DSF a défini des objectifs stratégiques dont l'objectif ultime et constant est l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des eaux marines qui doivent permettre de conserver les fonctionnalités des écosystèmes et la diversité écologique du milieu marin, tout en permettant son utilisation durable* ». Constatons que ces DSF ont défini sans aucune étude environnementale des « zones propices » à l'éolien offshore officialisées en 2019, en contradiction avec plusieurs directives européennes. Pour le projet d'Oléron, des consultations officieuses ont été menées dès 2016 pour imposer un parc éolien en pleine zone Natura 2000 et Parc Naturel Marin.

6) SUPPRESSION DE DEUX NIVEAUX DE JURIDICTION SUR TROIS POUR LES RECOURS EN JUSTICE SUR L'ÉOLIEN EN MER

En 2016, par décret, était supprimé le premier degré (gratuit pour le citoyen) du Tribunal Administratif (T.A.) pour les recours contre ces projets. Ils retardaient soit disant la création des parcs éoliens en mer. La Cour Administrative d'Appel de Nantes (C. A. A.) était déclarée juridiction spécialisée compétente pour rendre des décisions en premier et dernier ressort, nécessitant pour le citoyen d'avoir recours à un avocat. Choisissant ainsi la restriction des droits des requérants au seul profit des industriels. Le pire était à venir quand la Loi Accélération et Simplification de l'Action Publique (ASAP) en 2020 annonçait la suppression du niveau de la C.A.A. de Nantes au bénéfice du seul Conseil d'État en premier et dernier ressort !

Par ces deux suppressions, le gouvernement a restreint considérablement les droits des requérants. Du jamais vu !

N'est-ce pas plutôt la non prise en compte des conséquences environnementales et socio-économiques des projets industriels, le silence et l'absence de l'État sur les atteintes à l'environnement, qui provoquent les recours ? Si les projets prenaient en compte les incidences des activités, les contentieux, vidés de leur substance, existeraient ils ?

7) SUPPRESSION DE L'AVIS CONFORME DES PARCS NATURELS MARINS POUR L'ÉOLIEN EN MER

Le Conseil de Gestion d'un PNM³ est composé des acteurs-usagers fréquentant la zone du parc. Il élabore avec l'équipe des agents du Parc, le Plan de Gestion du Parc. Il pouvait émettre jusqu'en 2017 un Avis Conforme valant décision définitive sur toutes les activités soumises à autorisations. Pour contourner une décision du Conseil de Gestion du PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, très défavorable à la création du parc éolien marin de

³ PNM : Parc Naturel Marin, géré par un Conseil de Gestion – dans notre cas : PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.

Dieppe-Le Tréport, un décret a retiré l'Avis Conforme aux Conseils de Gestion de tous les Parcs Naturels Marins pour les travaux supérieurs à 500 millions d'euros... Ce qui est systématiquement le cas pour les parcs éoliens marins ! C'est maintenant le Conseil d'Administration de l'Office Français de la Biodiversité qui donne son avis. Or le C. A. de l'OFB censé protéger les écosystèmes et leur biodiversité a toujours dit oui à l'implantation des projets d'éolien marin sur lesquels il s'est prononcé.

Impensable quand on connaît les incidences dévastatrices de cette industrie sur les écosystèmes et la biodiversité !

Mais non surprenant quand on connaît la composition du C. A. de l'OFB dont la majorité des membres est très éloignée de la défense de la biodiversité . La main de l'État pour contrôler tout ?

8) ET LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION INSCRIT DANS LA CONSTITUTION FRANÇAISE ?

L'article 1 de la Constitution consacre le droit de vivre dans un environnement « équilibré et favorable à sa santé ».

L'article 2 institue « un devoir de préservation et d'amélioration de l'environnement ».

L'article 5 introduit le fameux « **Principe de Précaution** » qui vise les dommages affectant l'environnement de manière grave et irréversible.

Comment les autorités publiques et les industriels de l'éolien industriel qui sont absents et silencieux sur conséquences de la destruction des écosystèmes marins répondent-ils aux justes questionnements des populations sur les projets d'Oléron ? En renvoyant les études environnementales et socio-économiques à plus tard ? A jamais ?

CONCLUSION

Le lecteur partagera ou non les épineux sujets de DROITS et de DEMOCRATIE soulevés ici. Il partagera l'incohérence de l'Etat français sur la localisation de ces parcs éoliens industriels marins dits d'Oléron dans une zone Natura 2000, en plein Parc Naturel Marin, en relations étroites avec les 7 Réserves Naturelles Nationales . C'est une hérésie. Scientifique, démocratique aussi. Car ces projets nient tant les reconnaissances européennes que françaises tissées patiemment depuis 50 ans. Pour une première française en Europe car seule la France propose aujourd'hui cette localisation en Natura 2000. **Ils osent tout !** L'Allemagne, la Hollande, le Danemark tant admirés pour l'éolien par les industriels et nos ministres, ne l'ont pas fait chez eux. Ce projet industriel est intenable, insupportable...Il est bien situé dans le pire endroit des côtes Françaises et Européennes ...

Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

Signataires

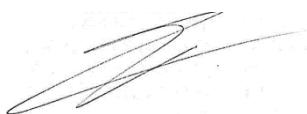
Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes

Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC

Responsable associatif

Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise

Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine

Responsable associatif

Membre de NEMO



Philippe FAVREAU

Ex Dirigeant d'entreprise

Responsable associatif

Membre de NEMO



Monique HYVERNAUD

Ex Cadre d'entreprise

Responsable associatif

Membre de NEMO





La lettre de NEMO N°9

Information sur un projet dévastateur de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne



RÉUNIONS « GRAND PUBLIC » DU DÉBAT PUBLIC : UN ÉCHEC TOTAL MALGRÉ LES RECOMMANDATIONS DE LA CNDP...

INTRODUCTION

Ç'était déjà mal parti...

Le petit projet initial de 2016, 2 fois annoncé par l'Etat a été 2 fois abandonné, les lieux n'étant pas propices. Jusqu'à la déclaration de Jean Castex en janvier 2021 : « *nous allons faire un parc éolien industriel marin au large d'Oléron d'une ampleur considérable* ». La cartographie de l'Etat prévoit en effet des macro-zones pour les éoliennes, du sud-ouest d'Oléron en passant par l'île de Ré jusqu'aux Sables d'Olonne, excusez du peu ! Une barrière de centaines de km avec deux premiers parcs, au moins 4 fois plus grands que le projet initial ! Élus et populations non informés, abusés ... puis scandalisés.

Ça ne pouvait que mal se poursuivre ...

La Commission Nationale du Débat Public saisie, on s'attendait à un dossier documenté et pédagogique de l'Etat. Certes les reports du Débat Public avaient étonné, 1er juin, puis 1er juillet puis 1er septembre, enfin le 30 septembre. Le dossier de synthèse, décrivant les projets, se devait d'être un modèle, compte tenu des zones NATURA 2000, du Parc Naturel Marin, des pêcheurs hostiles. Un Débat Public riche était probable, l'Etat prévenu et les citoyens intéressés...

Après 8 réunions du Débat Public (Oléron, Ré, Royan, La Rochelle, etc..) et la participation de plus de 1200 citoyens curieux et même passionnés, l'Etat n'a pas joué sa partition aux réunions, voire était absent physiquement au Bois- Plage en Ré alors que 400 personnes l'attendaient. Histoire d'une déception.

1- UNE PRÉSENTATION QUI N'A PAS ÉTÉ A LA HAUTEUR DE L'IMPORTANCE DU SUJET, L'ABSENCE OU L'INSUFFISANCE DES RÉPONSES DE L'ÉTAT AUX QUESTIONS DES CITOYENS

1) Une présentation par l'Etat qui n'a pas été à la hauteur de l'importance du sujet, altérant la confiance des citoyens, desservant l'Etat, son image et ses projets.

Sur 2 heures de réunion, seulement 20 à 25 minutes de présentation des projets, dont 15 minutes occupées par la représentante de RTE sur les raccordements possibles. Une seule personne pour représenter l'Etat (ne lui jetons pas la pierre) sur un sujet multi-dimensionnel complexe. Pas même une carte posant les enjeux environnementaux (sauf à La Rochelle) alors que la localisation est un problème identifié ! Pas de carte non plus des zones de pêche, sujet majeur pour les pêcheursun simulacre de présentation.

2) Absence ou insuffisances des réponses de l'Etat aux questions des citoyens:

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la représentation sous-dimensionnée de l'Etat s'est traduite par l'absence ou l'insuffisance des réponses aux questions des citoyens. Rien sur les conséquences environnementales, socio-économiques des projets !

Les études seront faites après la décision ! A la question posée à l'Etat, pourquoi avoir choisi une zone à haute valeur écologique reconnue par l'Etat et l'Europe, il a été répondu que construire des parcs éoliens n'y était pas interdit. A la question, l'Etat a renoncé 2 fois à ce projet, pourquoi y revenir ? l'Etat a le droit de changer d'avis, a-t-il été répondu. Pourrons nous pêcher dans les parcs ? Il va y avoir des ateliers ou nous notons la question furent des réponses fréquentes.... La Commission quant à elle, a été incitatrice aux questionnements des citoyens, et a joué sa partition.

Il en a résulté une réelle frustration, une exaspération à la hauteur des fortes attentes des citoyens. « Tout ça pour ne rien dire », « on se moque de nous » furent des remarques fréquentes.

2- UN CALENDRIER DU PROJET QUI VIDE DE SON SENS LE DÉBAT PUBLIC :

1) Un calendrier du projet qui vide de son sens le débat public

Comment se prononcer sur des projets dont on ne connaît rien des conséquences environnementales et socio-économiques, d'usages qui engagent l'avenir ? Que l'on soit pêcheur, conchyliculteur, plaisancier, élu ou simple citoyen ?

L'information donnée par le représentant de l'Etat, indiquant que les études de l'Etat sur les conséquences **n'étaient pas faites**, qu'elles seraient **postérieures** à la décision du gouvernement en 2022 de faire ou non les parcs éoliens, déclencha toujours l'incompréhension, souvent un tollé.

Comment le public, pourrait-il répondre aux questions de l'Etat dans le débat public sans connaître les conséquences environnementales et socio-économiques des parcs éoliens prévus ?

Surtout que planent au-delà des projets immédiats, les menaces futures d'une macro-zone immense cartographiée par l'Etat qui hébergerait potentiellement de nombreux parcs supplémentaires ! Accepter le premier parc, n'est-ce pas avoir demain des parcs partout dans la plus grande macro-zone éolienne d'Europe ?

Les réunions publiques ont confirmé cette ineptie criante du calendrier.

2) une inversion totale du rôle de l'Etat et du rôle du public

L'Etat et RTE co-maîtres d'ouvrage des projets éoliens industriels, n'ont pas appliqué depuis 2014 la Directive Européenne Planification de l'Espace Maritime, qui leur imposait de planifier les usages et activités en mer, pour choisir et éviter les zones à enjeux environnementaux et veiller à ne pas contrarier les activités installées...

Évidemment les parcs éoliens étaient des activités visées par cette Directive pour leur emprise très large en mer.

Et ce qui n'a pas été fait par l'Etat et ses services devrait l'être par les simples citoyens dans le débat public ? Au titre de quelles compétences et de quelle légitimité les citoyens peuvent-ils sélectionner ou proposer d'autres zones ? Pour engager la responsabilité des citoyens dans une acceptabilité des projets ?

A qui échoit le rôle de décrire et rapporter les expériences des incidences environnementales et socio-économiques des parcs éoliens industriels marins européens en activité depuis des dizaines d'années, sinon à l'Etat ? Depuis tout ce temps l'Etat n'aurait rien fait ?

Face à ses questions l'Etat est silencieux, pire il renvoie vers les citoyens la réponse à ces questions

3- ET POURTANT LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC L'AVAIT DÉJÀ DIT !

Une note d'éclairage du 7 octobre 2021 de la CNDP¹ présidée par Chantal JOUANNO, dresse un bilan sans concession des enseignements qu'elle tire des 14 débats publics et concertations sur des projets de parcs éoliens en mer, depuis 2010. Un apport qualitatif rigoureux pour les débats en cours.

Il souligne en premier lieu la constance des 5 arguments exprimés par le public :

¹ Document accessible sur ce lien



EOLIEN EN MER

ENSEIGNEMENTS DE 11 ANS DE DEBATS
PUBLICS ET CONCERTATIONS

dans leurs territoires sur le plan environnemental, économique et social »

- « Deux sujets d'inquiétudes et de questionnements sont récurrents : les enjeux environnementaux et paysagers ».

Parfaitement en ligne avec le débat public en cours, portant sur les projets d'Oléron et ses extensions

La CNDP émet ensuite des **recommandations** sur les objectifs de la **participation du public**.

En rappelant que « *le droit de la participation vise à permettre à toute personne de peser sur la décision, aussi doit-elle intervenir à un stade opportun avant que les grandes orientations et choix stratégiques ne soient arrêtés* ».

La CNDP émet aussi des **recommandations** sur le **droit à l'information du public**.

En rappelant que « *l'information du public est la condition première du débat public. Le défaut d'information constant sur les données environnementales en particulier, mais également sur le bilan écologique et économique des parcs en mer ne permettent pas au public de pleinement exercer ses droits. Les comptes-rendus des débats publics convergent pour considérer que les données environnementales sont trop parcellaires pour pouvoir être utilisées comme critère de localisation des futurs parcs*

Elle recommande « *de mettre à disposition du public :*

- *le bilan écologique complet du projet,*
- *les données environnementales existantes afin que l'environnement soit un critère du débat sur l'opportunité du projet et ses caractéristiques,*
- *le bilan économique du projet (transparence sur le mode de calcul du prix de rachat de l'électricité, études indépendantes sur l'impact économique du projet et les créations d'emplois attendues,*
- *un discours clair de l'Etat sur la politique de décarbonations de l'électricité et la contribution de l'éolien en mer,*
- *préciser la position de l'Etat sur la possibilité de pêcher à proximité et dans les parcs et préciser les compensations pour les acteurs impactés. Cette demande exprimée dès le premier débat public, n'a jamais reçu de réponse de l'Etat* ».

Force est de constater qu'aucune des recommandations de la CNDP n'est respectée par l'Etat dans le débat public sur les projets éoliens d'Oléron.

- « *l'opportunité de développer l'éolien en mer* » est toujours marquée par une opposition entre l'éolien et le nucléaire (coût, intermittence, fiabilité, électricité déjà décarbonée...)
- « *Une attente de clarifications des zones et des objectifs* »
- « *La nécessité de débattre de la localisation des parcs* »
- « *L'intégration des projets éoliens*

4- ET POURTANT LA PRÉSIDENTE DE LA CNDP L'AVAIT DIT (Tribune du 24 septembre 2021 journal le Monde)



Chantal JOUANNO, Présidente de la Commission Nationale du Débat Public, dans l'indépendance qui la caractérise, s'inquiète de la régression du droit à être informé et à participer à l'élaboration de projets touchant l'environnement.

Extraits ...

« La citoyenneté est vivace et nous devons nous en réjouir, y compris lorsqu'elle s'exprime en pétitions et en cortèges. Depuis 30 ans il était constant que ce droit (de participer à l'élaboration des projets qui touchent son environnement) soit progressivement étendu et renforcé. Mais ce mouvement continu connaît depuis quelques années des reculs importants...la liste des reculs s'allonge. Enquêtes publiques remplacées par des consultations 100% numériques, division par deux des délais pendant lesquels le public peut demander une concertation, augmentation des seuils à partir desquels les responsables d'un projet ont l'obligation de saisir la CNDP pour le soumettre au débat...Un tiers des projets par voie de conséquence soumis à participation jusqu'à présent en seront désormais exclus, à cela s'ajoute le recul du droit à l'information du public dans le domaine environnemental. C'est bien le droit de la démocratie participative qui est fragilisé et battu en brèche. Plus grave, les arguments motivant ces reculs (le public ne serait pas intéressé, ne serait pas légitime, ça prendrait trop de temps) sont profondément méprisants à l'égard de nos concitoyens, ils sont incompatibles avec l'idéal démocratique qui reconnaît à chacun d'entre nous la capacité de participer aux décisions »

DÉBATS • CLIMAT

Sélections | Partage

—

TRIBUNE

Chantal Jouanno
Présidente de la Commission nationale du débat public

Chantal Jouanno : « Les défis de la transition écologique requièrent l'expertise de tous »

La présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP) s'inquiète, dans une tribune au « Monde », d'une régression du droit à être informé et à participer à l'élaboration de projets touchant à l'environnement.

Publié le 24 septembre 2021 à 11h46 - Mis à jour le 30 septembre 2021 à 16h38 | Lecture 4 min.

NEMO considère qu'on ne saurait mieux dire. Lisez [l'intégralité de cette tribune](#), elle est édifiante.

5- ET MAINTENANT ?

Le constat factuel de NEMO, partagé très largement aujourd'hui par nos concitoyens, sur les attitudes de l'Etat qui ne décrit même pas les données techniques des projets, qui oublie tout le contexte spécifique de la localisation dans des sites à valeur environnementale extraordinaire, qui cache et ne donne pas les informations sur les

conséquences environnementales et socio-économiques du projet, qui n"écoute pas et ne répond pas aux questions éclairées des citoyens, qui se réfugie derrière des décisions venues de très haut, qui fera les études sur les conséquences du projet après la décision du gouvernement, pose que cette première phase des réunions « Grand Public » du débat public est un échec. De la seule responsabilité de l'Etat.

Et la Commission Particulière du Débat Public n'y est pour rien.

Pas sûr que des ateliers, des jeux, des échanges avec des étudiants bordelais, un festival de 3 jours avec des industriels ravis de leurs chantiers futurs, changent la donne sur ces projets éoliens industriels marins d'Oléron et leurs extensions ...

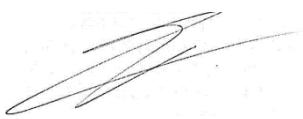
Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

Signataires

Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes
Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC
Responsable associatif

Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise
Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine
Responsable associatif

Membre de NEMO



Philippe FAVREAU

Ex Dirigeant d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO



Alain DAUBIGNÉ

Ex Cadre secteur bancaire
Collectif Oléronais
Membre de NEMO



Adrien SOISMIER

Photographe et surfeur
Membre de NEMO



Monique HYVERNAUD

Ex Cadre d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO





La lettre de NEMO N°10

Information sur un projet dévastateur

de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin, au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne

L'INDUSTRIALISATION ÉOLIENNE DE LA MER ET DES PAYSAGES MARINS : Une atteinte grave aux valeurs paysagères patrimoniales, artistiques, mémorielles, touristiques, culturelles de la Charente-Maritime.



Introduction

La pétition contre les projets éoliens sur les côtes charentaises

(https://www.change.org/NonAuProjetEolienAuLargeD_Oleron) atteste du refus des citoyens d'accepter les conséquences environnementales et socio-économiques de ces projets. Elle confirme aussi leur profond attachement aux paysages marins encore vierges de toutes pollutions et nuisances visuelles. Une culture qui doit beaucoup à la beauté sauvage des lieux, côté mer, aux protections du Littoral, aux classements des paysages, sites et monuments à Ré, Oléron, Aix, La Rochelle, Royan, etc. A la promotion d'un tourisme Nature, riche de Réserves Naturelles, de 14 sites « les Échappées Nature » à découvrir en famille. Promus par les acteurs du territoire, élus, socio-professionnels ou simples résidents... Un patrimoine naturel aux paysages admirés de tous, atout original et originel de notre département. NEMO soulignant d'ailleurs que quelques dizaines d'emplois éoliens présumés pour le Grand Port rochelais ne compenseront jamais la perte de 10% des 9600 emplois de la filière pêche ou seulement 1% des 14 à 15 000 emplois du tourisme !

1-l'avis sur l'éolien marin de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives, Paysages (CSSPP)¹

Morceaux choisis :

« *Les paysages littoraux se caractérisent par un rapport unique entre un trait de côte fini et un horizon marin infini, une harmonie du mariage entre la terre et la mer. En s'imposant entre les deux, les éoliennes modifient radicalement la nature et la valeur de ces paysages maritimes, jusqu'alors non industrialisés. Visibles depuis la côte, nos eaux territoriales participent pleinement à la qualité de nos paysages terrestres côtiers. Les paysages marins et leur littoral, peints par les plus grands artistes tels Monet, Maufra, Moret, Gauguin, Turner, ont une valeur artistique, touristique, et mémorielle inestimable.* »

« *Le développement de l'éolien en mer a un impact important sur le paysage, en raison de la taille des éoliennes, de leur mouvement et de l'absence d'écrans végétaux ou de reliefs contrairement aux paysages terrestres qui les rendent visibles jusqu'à 70 km. Le clignotement des éoliennes, les effets de reflets sur l'eau entraînent une pollution visuelle et lumineuse notamment nocturne.* »

En conclusion

« *La Commission estime que la transition énergétique ne doit pas conduire à porter gravement atteinte au littoral français dont la valeur paysagère, artistiques, mémorielle et touristique est au premier plan en Europe, sous peine de remettre en cause plus d'un siècle d'efforts constants de protection du littoral par l'Etat.* »

¹ Séance du 16 juin 2021 - Cet avis est intégré au [rapport traitant des impacts du développement de l'énergie offshore en France sur la biodiversité, le patrimoine naturel et les paysages de juillet 2021](#) du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) p 51 et 52.

2- La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) dans sa revue SITES ET MONUMENTS² sur l'éolien :

- Son sentiment : Fondée en 1901 et d'utilité publique, la SPPEF a un objet social, dit son Président Julien Lacaze, «*qui nous place, que nous le voulions ou non, dans une position de résistance sur de nombreux fronts. Les paysages déjà compromis par l'agriculture intensive et l'urbanisation, tendent malheureusement à devenir des zones industrielles d'énergies renouvelables.*

Comment agir face à cette déferlante et cette incurie ? Il faut médiatiser inlassablement les effets de notre politique énergétique sur les patrimoines. Le vandalisme qui en découle doit apparaître au grand jour ».

- Sa contribution au débat public d'Oléron

Pour la SPPEF, défenseur du patrimoine paysager, ce choix de localisation côtière n'est pas adapté. La vision de machines tournantes le jour et de lumières rouges clignotantes la nuit, détruit les paysages d'horizons marins constitutifs de notre patrimoine métropolitain, cet horizon appelé « *le lieu du grand large et des espaces ouverts* ». Cette identité à la fois réelle et qui nourrit notre imaginaire est mise à mal.

Paradoxe de la loi Littoral qui encadre l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière...qui laisse se construire des rangées d'éoliennes en visibilité de la côte.

L'association Site et Monument émet un **avis négatif sur ce projet**.

3- l'éclairage technique de NEMO sur les impacts visuels des parcs éoliens industriels d'Oléron

Quasiment aucun point du littoral n'évitera la vue des éoliennes. Les photomontages proposés par l'Etat (site <http://eolien-en-mer-sud-atlantique.geophom.info/>) ne donnent pas l'impact visuel réel des parcs. Nous avons plusieurs critiques :

1. Sur la **trop faible définition des images** proposées sur le site ci-dessus : avec seulement 7390 pixels pour couvrir un angle de vue de 180° (soit 41 pixels par degré), l'espace concerné par les éoliennes est représenté par très peu de pixels. De ce fait, les éoliennes ajoutées aux photomontages sont **intrinsèquement floues**.
2. Sur l'introduction d'une visibilité atmosphérique limitée pour beaucoup de ces montages. Elle n'a pas grand sens pour l'observateur qui verra parfaitement les éoliennes par temps clair, et moins dans le brouillard. C'est **l'impact visuel par beau temps** qui sera retenu par le citoyen.
3. Sur la perception de la visibilité des éoliennes sur écran : les préconisations de l'Etat pour regarder ces photomontages peuvent paraître complexes à mettre en œuvre pour les citoyens. On constate sur des exemples que les mâts ne sont représentés au mieux que par un flou de 2 à 3 pixels ce qui réduit leur perception.
Dans la réalité, l'œil humain et son processeur, **le cerveau, agrandit virtuellement** l'objet qu'il fixe pour en augmenter la perception. Ce « zoom » utilise en fait les images captées par la fovéa, petite zone à forte résolution de l'œil dont l'angle de vue n'est que de 3 à 5 degrés.
4. Sur notre acuité visuelle : un œil parfait à 10/10^{ièmes} est capable de distinguer 2 objets bien contrastés séparés par un angle d'une seconde d'arc. Cet œil est capable de **distinguer un mât d'une dizaine mètres de diamètre à plus de 30kms**. De plus la perception des parcs éoliens est amplifiée par l'accumulation d'éoliennes (70 ou 140 sur quelques dizaines de degrés), leur mouvement permanent et, la nuit, par leur guirlande de feux clignotants.

NEMO a demandé semaine 47 à l'Etat de fournir les photomontages originaux dont la définition est 4 à 5 fois meilleure que celle mise à disposition aujourd'hui afin de mieux étayer notre évaluation de l'impact visuel des parcs éoliens en projet.

² n° 227 année 2020

4- Ce que vous verrez de la côte : quelques simulations sur les 2 premiers parcs à partir de l'emplacement des parcs sur la carte de l'Etat



Les visuels ci-contre sont ceux proposés sur le site référencé par l'Etat après application des remarques formulées dans le paragraphe 3.

Noter que les éoliennes sont tellement hautes qu'elles surplombent le relief de l'île d'Oléron, vues depuis Sainte-Marie de Ré et de la tour Saint Nicolas de la Rochelle.

rassemble des associations, des communes, des organisations, des activités, des

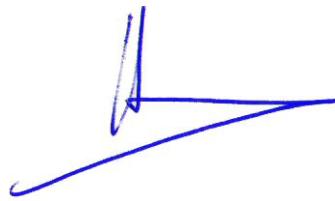


Signatures

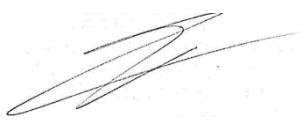


Jacques BOULMER

Ex Chercheur CNRS
Responsable associatif
Membre de NEMO

**Pierrick MARION**

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes
Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC
Responsable associatif
Membre de NEMO

**Philippe FAVREAU**

Ex Dirigeant d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO

**Dominique CHEVILLON**

Dirigeant d'entreprise
Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine
Responsable associatif
Membre de NEMO

**Bruno TOISON**

Ingénieur agronome
Ex Délégué Régional du Conservatoire du Littoral
Responsable associatif
Membre de NEMO

**Monique HYVERNAUD**

Ex Cadre d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO

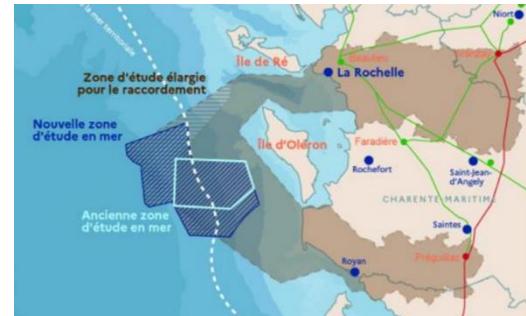




La lettre de NEMO N°11

Synthèse des informations sur un projet dévastateur

A savoir l'implantation de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin, au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne



L'INDUSTRIALISATION ÉOLIENNE DE LA MER ET DES PAYSAGES MARINS : CONSTATS ET ENJEUX, NOS CONCLUSIONS

Chères et chers élus charentais, chers charentais résidents permanents ou secondaires, visiteurs, touristes, où en sommes-nous des projets éoliens industriels marins menaçant nos côtes charentaises et sud vendéennes ? Après presque 4 mois de Débat Public, le [Collectif NEMO](#) et ses experts vous proposent aujourd'hui [une synthèse de nos 10 lettres](#).

1) LEURS CONSTATS

- 1 La porte grande ouverte à plusieurs parcs éoliens au droit d'Oléron, de Ré, des Sables d'Olonne...

Les 120 Km² du petit parc évoqué en 2016, sont devenus 300 Km² puis 743 Km² en Novembre 2021 en plein débat public. 1000 MW pour le parc 1, puis un parc 2 de 1000 MW, soit **4 fois la taille du parc initial**, et d'autres parcs à prévoir jusqu'aux Sables d'Olonne (la macro-zone). **Le plus grand parc éolien industriel d'Europe** aux dires du 1^{er} Ministre au large des îles charentaises est en devenir ! [Voir Lettre de NEMO N°1](#)

- 2 Un immense chantier permanent, en mer et dans nos campagnes pendant plusieurs dizaines d'années

- **en mer**, des centaines de machines 3 à 4 fois plus hautes que le phare de Cordouan (68m), une forêt de tours Eiffel approchant les 300 m, bouleversant les fonds plusieurs fois car il faudra les remplacer sur une durée de 40 à 60 ans. Aux effets redoutés pour nos côtes basses (érosion, sédimentations, submersions...). Une noria de bateaux industriels qui écraseront nos pertuis de leur taille gigantesque, pour les transports, réparations, et les lourdes opérations de maintenance. Des réseaux de câbles, des stations offshores... des boues, des pollutions (détecteurs, métaux lourds, huiles), la destruction de nos côtes nourricières (conchyliculture...) et touristiques, des bruits, des vibrations, des infrasons, des accidents d'exploitation...

- **sur terre**, pour les raccordements : Combien ? A travers quels sites prestigieux et protégés ? Bienvenue aux engins gigantesques, bulldozers éventrant plages, dunes, forêts, terres agricoles. [Voir Lettres de NEMO N° 2 et 3](#)



- 3 Les élus, populations, socio-professionnels abusés, court-circuités par l'État central

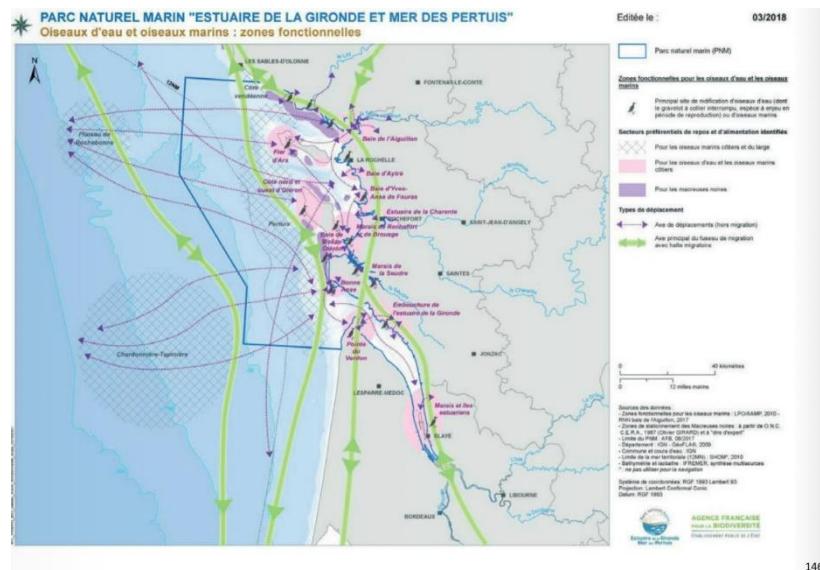
Aucun d'eux n'a été consulté sur le projet des parcs éoliens industriels marins, ni sur la macro-zone ! Eux qui ont la légitimité des élections, de l'aménagement, de la gestion des territoires, ont été oubliés. Et ce n'est pas la réunion des élus prévue le 20 janvier prochain à Rochefort qui effacera la désinvolture de l'État.

Seul, le Collectif NEMO, les a informés début 2021. [Voir Lettre de NEMO N°1](#)

- 4 Un projet inimaginable dans une zone naturelle protégée d'intérêt international

Une incohérence totale : La France et l'Europe ont reconnu et mis sous statut spécial ces lieux exceptionnels. 7 Réserves Naturelles Nationales, d'immenses zones Natura 2000, un Parc Naturel Marin. Des responsabilités environnementales internationales pour les tracés migratoires intercontinentaux sud-nord et nord-sud, pour les zones de stationnement (9 mois/an) au large, essentielles aux populations d'oiseaux marins, rares et en danger d'extinction pour nombre d'entre eux ! *Voir Lettre de NEMO N°5*

-5 Les manipulations de l'État pour en arriver là, quelle valeur a la parole de l'État ?



Destiné à la protection de la Nature après instructions, décisions, financements, engagements européens, et français, le Parc **Naturel** Marin va devenir un parc **éolien industriel** marin de plusieurs milliers de Km2. Reniant les écrits du Directeur des Aires Marines Protégées : « *le choix d'une telle zone pour l'éolien compte tenu des enjeux environnementaux n'apparaît pas approprié* ». Le Préfet Maritime rajoutant « *qu'il y aurait un choix à faire entre parc éolien et Parc Naturel Marin* ».

La localisation de ce projet est le résultat du seul choix des lobbies industriels. On peut parler de manipulations. Les usagers de la mer le savent bien. Qui est seule à la manœuvre dans cet écocide programmé? La DGEC, Direction Générale de l'Énergie et du Climat, forcément partielle et chantre du développement éolien à tout prix. Sans faire injure à quiconque, confie-t-on à une meute de loups affamés la garde des troupeaux de moutons ?

Se la siti sono solo articolate, mancano di una specifica tematica, dove sono modificate le economie

Les champs industriels éoliens localisés dans la plus proche et plus importante zone de pêche des ports charentais seront Interdits à la pêche comme tous les parcs éoliens d'Europe. Les impacts sur la filière pêche, locale, artisanale, rentable, responsable, de poissons et crustacés seront considérables. Alors pourquoi investir 88 millions d'euros et 25 millions d'euros dans les ports de La Cotinière et de La Rochelle ? Une catastrophe pour tous les emplois de la filière et pour autant de familles... Et tout cela malgré les votes « contre » à l'unanimité des Comités Régionaux et Départementaux des pêcheurs. [Voir Lettre de NEMO N° 7](#)

- 7 Un débat public en échec total du fait de l'État et malgré les recommandations de la CNDP

+ La présentation par l'État du projet des parcs éoliens a été **partiale, insuffisante** voire **absente, jamais à la hauteur** des questions et de l'intérêt des citoyens et des organisations socio-professionnelles.

+ un calendrier qui vide de son sens le Débat Public. Comment se prononcer sur des projets dont on ne connaît rien des conséquences environnementales et socio-économiques? L'État repoussant les études sur ces conséquences après la décision du gouvernement ? Projets dont on ne dit rien des technologies industrielles possibles en matière de production d'Énergie à 5-10 ans.

+ une représentation de l'État sous le **diktat** de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat. Où est la Direction de l'Eau et de la Biodiversité ? Rien sur les fonctionnements écologiques des écosystèmes qui seront impactés ?

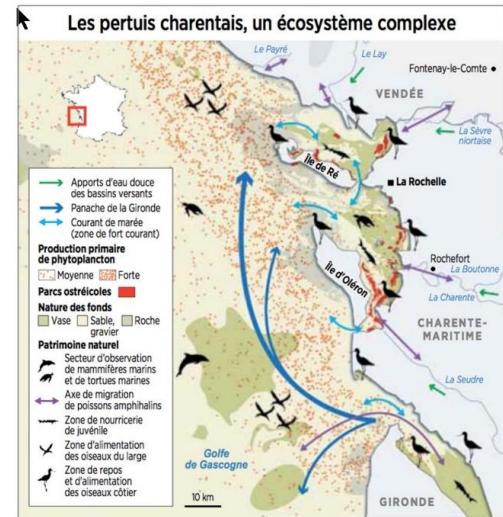
La Présidente de la Commission Nationale du Débat Public, Chantal Jouanno, a elle-même estimé : « *le Droit de la Démocratie environnementale participative est fragilisé et battu en brèche* ». Et ce malgré les efforts et les accompagnements des membres de la Commission Permanente du Débat Public à côté d'un État silencieux et partisan ... Voir Lettre de NEMO N° 9

2) LES ENJEUX POUR LA CHARENTE MARITIME, ET SES TERRITOIRES

- 1 Destruction des écosystèmes et de leur biodiversité associée

Élus et décideurs doivent intégrer que l'installation des parcs éoliens industriels marins annonce des bouleversements **chimiques, physiques et biologiques** des 3 écosystèmes marins impactés que sont les fonds marins, la colonne d'eau entre le fond et la surface de la **mer** et la colonne d'air au-dessus de la surface. On ne sauvera pas le climat en sacrifiant les écosystèmes et leur biodiversité qui sont une partie essentielle des solutions de sauvegarde de la planète. Les ressources naturelles, le vivant avec ses oiseaux, ses mammifères marins, ses poissons, ses tortues, font de plus en plus partie des agréments et des attraits touristiques du Département de Charente Maritime. Pourquoi sacrifier tout cela ?

On ne saurait oublier les bouleversements du trait de côte, et les impacts terrestres des raccordements...Les parcs éoliens industriels marins Sud-Atlantique ne concernent pas le seul littoral, la Charente Maritime le sait : **terre et mer sont les conditions de son attractivité.**



- 2 Destruction d'emplois annoncée

Elus et décideurs ne doivent pas être abusés par les promesses d'emplois. Il n'est d'emplois acceptables pour un territoire que dans une vraie création nette d'emplois pérennes. Les emplois créés par les activités éoliennes seront diminués des emplois qu'elles détruiront. Faut-il se réjouir de créer 300 emplois dus aux éoliennes, si on détruit 10% des emplois (1000) d'une filière pêche qui pèse 10 000 emplois, soit 700 emplois nets détruits dans ce cas !

De plus, la main-d'œuvre présente sur les navires étrangers intervenant dans les parcs éoliens français est majoritairement étrangère : exemple avec le navire Aeolus (chargé du forage en Baie de Saint-Brieuc) qui emploie 120 salariés mais seulement 2 français ! Les grands gagnants seraient les équipes allemandes, espagnoles ou encore américaines... très spécialisées, qui n'habitent pas sur place contrairement aux activités des filières locales.

-3 Altération de l'image de la Charente-Maritime : l'industrialisation éolienne de la mer et des paysages marins

Les visuels des éoliennes géantes révèlent une nuisance certaine pour les résidents permanents, secondaires, touristes. Visibles de toutes les côtes pour les zones d'installation prévues, les éoliennes clignotantes seront aussi insupportables la nuit. La Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages le dit très bien dans son avis très négatif sur le projet: « *la transition énergétique ne doit pas conduire à porter gravement atteinte au littoral français dont la valeur paysagère, artistique, mémorielle et touristique est au premier plan en Europe, sous peine de remettre en cause plus d'un siècle d'efforts constants de protection du littoral par l'État* ».



La seconde destination touristique française après le Var, est-elle certaine de vouloir et pouvoir affronter un nouveau regard de nos visiteurs sur ses espaces côtiers et marins ? Voir Lettre de NEMO N°10

- 4 Parcs Sud-Atlantique : quelle production d'électricité et quelles technologies demain ?

La Lettre de NEMO N°6 plus technique nous rappelle les productions attendues et les coûts supportés pour les projets prévus. C'est une dimension essentielle car elle sous-tend **l'économie générale** du projet, donc les coûts payés par la collectivité et assumés par les consommateurs d'électricité. Le coût d'investissement d'Oléron est colossal. **A lire absolument**. Ce sujet comporte aussi une **interrogation**. Pour leur réalisation à 8/10 ans, **quelles technologies** seront alors en cours pour Oléron? **Absolument rien** n'est dit par l'État sur ce sujet. **Incroyable !** La CNDP, le 12 janvier, vient d'ailleurs de demander un complément d'expertise dans le débat public d'Oléron,

portant sur les évolutions à venir (profondeur d'implantation, techniques de pose des éoliennes). Questions cruciales. Une solution de sortie par le haut pour l'État empêtré dans une implantation très problématique, dans une zone refusée par tout le monde ? [Voir Lettre de NEMO N°6](#)

- 5 la France et l'éolien : droits et démocratie bafoués ?

La Lettre de NEMO N°8 ajoute aux interrogations des citoyens et de leurs représentants, le sujet de la démocratie et des droits tels qu'ils ont évolué à l'occasion de ces parcs éoliens. La non prise en compte des avis des élus et de citoyens comme le refus de leur participation aux décisions, surtout après la suppression par l'Etat de deux niveaux de juridiction (et donc de recours possible), est proprement **intolérable**. Cette affaire est révélatrice d'une régression inadmissible des droits en France ... Au profit des industriels ! [Voir Lettre de NEMO N°8](#)

3) LA CONCLUSION

Chères et chers élus de Charente-Maritime, chères et chers charentais, vous croyez à l'éternelle beauté de notre territoire où se mêlent terres et mer, qui fait rêver tant de visiteurs d'un jour, d'une semaine, ses résidents permanents, comme ses résidents secondaires ...

Un territoire où quelle que soit la portée du regard, l'immense beauté changeante des paysages marins nous surprend encore. Un territoire où l'on revient toujours, où il fait si bon vivre ! Confiant dans la préservation unique et durable de ses paysages, de ses activités traditionnelles de pêche, d'ostréiculture, de viticulture, d'artisanat, et de métiers divers, eux qui font la richesse touristique - des milliers d'emplois - de notre terroir. N'acceptez pas ces projets destructeurs... Ils sont le fruit de modes et de puissances passagères...

Christophe Sueur, maire de Saint-Pierre d'Oléron et conseiller départemental de Charente-Maritime et Didier Quentin, député de Charente-Maritime, n'ont pas dit autre chose lors de la réunion CNDP à Saint-Pierre d'Oléron le 7 décembre 2021 devant plus de 300 personnes ! Il en va de même concernant les prises de position de Lionel Quillet, maire de Loix et président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, Marie Basclé, maire des Mathes, et d'autres à venir.

Signataires

Philippe FAVREAU

Ex Dirigeant d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise
Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine
Responsable associatif
Membre de NEMO



Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes
Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC
Responsable associatif
Membre de NEMO



Bruno TOISON

Ingénieur agronome
Ex Délégué Régional du Conservatoire du Littoral
Responsable associatif
Membre de NEMO



Alain DAUBIGNÉ

Ex Cadre secteur bancaire
Collectif Oléronais
Membre de NEMO



Monique HYVERNAUD

Ex Cadre d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO



La presse en parle



Oléron : un projet de parc éolien marin en pleine zone protégée

Tribune. Un parc éolien marin au large d'Oléron, au cœur d'une zone Natura 2000 et d'un parc naturel, est-il concevable ...

10 Décembre 2020



Parc éolien marin d'Oléron: comment s'évertuer à concilier l'inconciliable

A l'approche de la clôture du débat public, le projet de centrales éoliennes au large de l'île d'Oléron soulève un ...

18 Janvier 2022

Série « Le Feuilleton de la France »
Épisode 4 : À Oléron : un projet d'éoliennes en mer provoque un tourbillon de colère
Jeudi 13 janvier 2022
▶ ECOUTER (4 MIN) ⟲ ⚡



Le port de la Cotinière risque d'être impacté par le parc éolien. ©Radio France - Célia Quilleret

Vent contreire en Charente-Maritime pour un projet de parc éolien en mer

22/04/2022

Déjà riche – voire « envahie » pour certains – par des dizaines d'éoliennes sur la terre ferme, la Charente-Maritime voit d'un œil méfiant le projet, à l'horizon 2030, d'un parc en pleine mer au large de l'île d'Oléron. Lorsque le comité interministériel de la mer a décidé en janvier 2021 de saisir la commission du débat ...

Parc éolien d'Oléron, une tentative de diversion du gouvernement

13/12/2021 10 décembre 2021

Tribune signée Laurent Bordereaux, juriste, enseignant-chercheur L'annonce de l'élargissement du périmètre d'étude du parc éolien envisagé en mer d'Oléron ferait-elle entrevoir un changement de cap ? Rien n'est moins sûr : ce parc, toujours localisé en aire marine protégée, est entaché du même vice de conception que la première mouture. Depuis la saisine de la Commission Nationale ...

Ile d'Oléron : un projet de parc éolien en mer sème la discorde

Le projet porte sur un parc en pleine mer au large de l'île d'Oléron, à l'horizon 2030. Mais son extension et sa localisation effrayent les collectivités.



Publié le 22/04/2022 à 09:51

Au large de l'île d'Oléron, le projet de parc éolien en mer attise toutes les colères

RÉCIT - Riverains, élus et associations rejettent une éventuelle installation de 60 mâts à quelques kilomètres des côtes.



Publié le 03/05/2022 à 19:12



Ils ont dit NON !

Le Comité Régional de la Pêche Nouvelle-Aquitaine
Les Communautés de Communes de l'Île d'Oléron, de l'Île de Ré et de Rochefort
Le Département de Charente-Maritime
Les communes de l'Île d'Oléron,
Les communes de l'Île de Ré
La commune des Mathes-La Palmyre
La commune de Vaux sur Mer
Le Conseil National de la Protection de la Nature
Le CESER Nouvelle-Aquitaine
Commission Supérieure des Sites, Perspectives, Paysages (CSSPP)
La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France
La Fédération Départementale des Chasseurs 17
Le Comité départemental des Pêches
La Ligue pour la Protection des Oiseaux
Nature Environnement 17
Estuaire Pour Tous
Ré Nature Environnement
Association pour la Sauvegarde des Sites de la Commune des Portes en Ré
Nature en Pays d'Arvert

Association pour la Protection des Sites de Saint-Clément des Baleines
Les Propriétaires des Mathes-La Palmyre
Demain Les Mathes
CAPRES—Aunis
Sauvons le Littoral Ronçois
Initiatives pour l'Energie et le Climat
Les Amis de l'Île de Ré
FNE Nouvelle Aquitaine
Poitou-Charentes Nature
WWF
Fédération départementale SurfRider
Club de Plongée le Nautilus (Ré)
Association des Plaisanciers de la Rochelle (APLR)
Des Maires, des Députés, un Sénateur
Des conseillers départementaux et régionaux
Europe Ecologie Les Verts
Le Rassemblement National
Les 800 et + adhérents au Collectif NEMO
Les 10000 et + signataires de la pétition « Non au projet éolien au large d'Oléron et à ses extensions »
Et bien d'autres ...



Non à l'Éolien Marin à Oléron et à son extension
Rejoignez le collectif NEMO